

LA TERRE

DE CHEZ NOUS

ORGANE OFFICIEL DE L'U. C. C.

Vol. X, numéro 11

Vers la coopération

Il siérait assez peu de rappeler à des cultivateurs que, pour labourer, on ne met pas la charrue devant les boeufs. C'est leur bon sens qui l'a appris aux autres...

En coopération, il faut observer une règle de logique analogue. Qu'on excuse l'indélicatesse de la comparaison, mais ici, la force de traction est représentée par l'étude tandis que les coopératives de toutes sortes équivalent à l'instrument ou à la charrue.

Peu à peu, à mesure que le machinisme se développait et s'appliquait à l'agriculture, nos fermiers ont adopté la herse de fer la faucheuse mécanique, la moissonneuse-lieuse, etc. De cela, après tout, il n'y a pas si longtemps. Demandez aux anciens de la paroisse de narrer leurs souvenirs... Mais chaque fois qu'une nouvelle machine arrivait sur la ferme, celui qui devait la manier se prêtait aux formalités de l'apprentissage.

De même, en coopération, nous devons passer par l'apprentissage. Car, voici à notre disposition, une machine qui, dans les champs agricoles des pays étrangers, a accompli de véritables prodiges. Ses rouages, somme toute, sont assez simples, mais il faut les connaître suffisamment pour ne pas les faire fonctionner à l'envers. Autrement tout se brisera et nous rejetterons comme ruineux et dénué de valeur un organisme qui peut sûrement nous apporter l'aisance.

Pour nous tous, l'étude de la coopération s'impose toujours. Que nous ayons barbe blanche ou duvet au menton nous restons des étudiants. D'ailleurs, c'est une fausse conception des réalités qui fait croire que, le temps de l'école passé, il n'y a plus rien à apprendre.

Que nous le voulions ou non, nous n'éviterons pas les leçons de la vie. Nos misères présentes, nos difficultés, la demi-oppression en laquelle nous tiennent les grandes entreprises nous enseignent que nous n'avons pas su nous unir pour être forts et nous libérer des

Ce que d'autres ont fait, pourquoi ne pourrions-nous pas l'entreprendre ?

• • •

accapareurs et des exploiters de toutes sortes.

Et maintenant à nous de choisir !

Choisir entre l'individualisme, l'isolement, l'égoïsme inavoué qui font de nous des victimes toutes désignées pour ceux qui sont puissants de quelque manière que ce soit, ou entre l'union, la coordination des efforts, la coopération véritable et constante qui nous permettront de jeter à bas de nos épaules tous ceux que nous portons sans droit de leur part comme sans récompense pour nous.

Voilà véritablement le problème : il faut que la classe agricole soit unie, qu'elle soit forte, qu'elle sache bien ce qu'elle veut et pourquoi elle le veut. Il faut que des chefs qu'elle appuie sans mesquiner veillent pour elle et parlent assez haut pour être entendus et écoutés !

Ah ! si nous comprenions vraiment nos intérêts ! Comme les choses changeraient vite et comme, en peu de temps, nous sortirions du marasme ! Mais il y a parmi nous, avouons-le, trop de gens qui tuent la poule aux oeufs d'or. Il reste trop d'agriculteurs qui s'empressent d'empocher un maigre profit immédiat et perdent ainsi par leur précipitation les sommes plus fortes qu'ils auraient touchées avec un peu de patience et de temps.

Il n'est personne parmi nous qui n'aspire à plus de bien-être. C'est par la coopération que nous pourrions améliorer nos conditions de vie et notre situation matérielle. D'une part, le syndicat d'achat nous permettra de nous procurer à prix moindre ce dont nous avons besoin ; d'autre part, la coopérative de vente nous donnera accès à une plus juste marge de profit. S'il fallait computer actuellement les revenus du cultivateur, tenir compte du capital investi dans la terre et le roulant, calculer les intérêts et la dépréciation, on verrait que l'agriculteur, malgré ses longues journées de travail, retire un salaire ridicule. Et cela n'est pas plus juste pour lui que pour l'ouvrier ; il faut que la situation se modifie de telle sorte que ses revenus lui fournissent aussi l'honnête aisance à laquelle il a droit comme tous les autres.

Ce résultat, cependant, ne sera obtenu qu'avec son concours. Libre à lui d'accepter ou de rejeter la coopération. Libre à lui de maintenir un état de choses assez peu satisfaisant ou d'améliorer son sort.

Il y a peu de risque à prendre. Les organismes de coopération n'en sont plus à leurs premiers essais. Nous n'engageons personne à tenter quelque expérience nouvelle et problématique. Il s'agit plutôt d'adopter une formule qui a réussi ailleurs et que nos cultivateurs, aussi intelligents que les autres, peuvent tout aussi bien adapter à leur milieu.

Par bonheur, ici, on peut se passer de l'exemple du Danemark qui ne plaît pas à tous... Tout près de nous, dans les provinces maritimes on parle avec émerveillement de "l'expérience d'Antigonish". En ce milieu, en effet, la coopération, étudiée, puis mise en pratique, a relevé le niveau de vie des mineurs, des pêcheurs, des paysans, et les a libérés de la misère et de l'asservissement économique. Entre nous et les provinces maritimes, il n'y a pas de Pyrénées. Ce qui est vérité là-bas doit l'être ici. Un système efficace à Antigonish peut l'être aussi dans le Québec. A nous d'y voir.

Dans une brochure qui vient de paraître et qui devrait circuler dans nos cercles et nos équipes d'études, M. l'abbé Livain Chiasson raconte les étapes de "l'expérience d'Antigonish" (1) et note les résultats prodigieux qu'elle a obtenus. Il conclut en ces termes : "Le mouvement d'Antigonish possède toutes les garanties pour l'avenir. Il est pratique et adapté aux besoins du peuple. Il est solide à tous les points de vue : philosophique, religieux, social et économique. Il a fait ses preuves par les résultats obtenus et j'espère qu'il continuera à progresser jusqu'à ce qu'il ait atteint pleinement son but, le relèvement social et économique du peuple".

Ce que d'autres ont fait ailleurs, pourquoi nous, ne l'entreprendrions-nous pas ? Là où ils ont réussi, pourquoi serions-nous voués à l'échec ?

Dominique BEAUDIN

(1) "L'expérience d'Antigonish", par M. l'abbé Livain Chiasson. Cette brochure se vend à 10 sous l'exemplaire au Service de Librairie de l'U. C. C., 515, avenue Viger, Montréal, P. Q.



"Si vous le permettez, je vais creuser un puits. J'ai soif !..."

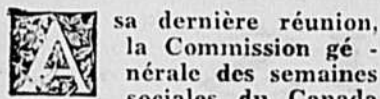


"Ne sois donc pas si pressée, la Grise ! Attends le Jour de l'An..."

Front Catholique

Pour l'entière autonomie des provinces

Déclaration de la Commission générale
des Semaines sociales du Canada



sa dernière réunion, la Commission générale des semaines sociales du Canada a adopté l'ordre du jour suivant :

1) Cette Commission croit devoir rendre publique l'opinion de ses membres concernant la révision de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord de 1867, et le partage du pouvoir législatif entre le Parlement fédéral et les Législatures ;

2) Une modification de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord de 1867, si elle est jugée opportune, devra laisser intact le caractère religieux, moral, ethnique de la fédération qui s'est faite depuis 1867, entre les neuf provinces canadiennes ;

3) L'objet de cette fédération demeure la sauvegarde et la survie de deux races, la française et l'anglaise, avec leurs traditions, leur culture, leurs aspirations respectives ;

4) L'un des traits dominants de ce système fédéra-

tif c'est le maintien, comme entités distinctes, des provinces constituant cette fédération, le préambule de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord de 1867, décrétant expressément que l'effet de cette Union devait être le développement et la prospérité de ces provinces ;

5) Le pouvoir législatif doit continuer d'être partagé entre le Parlement fédéral et ces neuf législatures, suivant l'Acte de l'Amérique britannique du Nord de 1867, notamment les articles 91, 92, 93 ;

6) Si certaines modifications sont apportées à ces textes, elles devront respecter l'entière autonomie de ces neuf provinces, permettant ainsi à chacune d'elles de sauvegarder sa vie politique, sociale, économique suivant les exigences de son territoire et des gens qui l'habitent ;

7) Le Parlement fédéral doit conserver comme principale attribution, la réglementation des problèmes

d'ordre international et impérial, les Législatures de chaque province souveraines de la législation concernant les intérêts des différentes provinces ;

8) Relativement aux impôts, le choix doit se faire entre deux systèmes: accroître le pouvoir de taxation que possèdent présentement les provinces ou augmenter les subventions que le gouvernement fédéral paie annuellement ;

9) Les provinces devraient créer une Commission permanente composée d'un représentant de chaque province. Cette Commission serait chargée de suggérer les mesures propres à maintenir l'harmonie au sein de cette fédération, la coordination dans les lois édictées par les différentes Législatures, la collaboration et l'accord dans le domaine économique, en autant que le permettent les institutions de ces différentes provinces, l'esprit et le caractère de leur population.

Généalogie

Les idées préconçues en généalogie

Il est toujours bon de se défier des idées préconçues. Il n'y a pas d'exception en généalogie. On aura remarqué, par exemple, qu'au Canada plusieurs noms de famille sont tirés des vieilles provinces de France. Quoi de plus facile que de croire que les ancêtres de M. Normand venaient de Normandie et que les ascendants de M. Breton étaient originaires de Bretagne ? N'y a-t-il pas pour confirmer cette présomption le fait qu'on se plaisait autrefois chez nous à multiplier les surnoms et que ceux-ci très souvent chassaient le nom de famille ? Pourtant, la présomption, cette fois, est mal fondée et il faut s'abstenir de conclure trop vite.

On sait déjà que les Canadiens français descendent d'un nombre relativement restreint de ménages d'outre-mer. Georges Langlois, dans son volume, les estime à 4,000 environ pour la Domination française. C'est l'indice sûr, si l'on considère notre nombre actuel, que nos familles se sont largement développées. Pour ne parler que de celles dont faisait mention le premier paragraphe, on peut affirmer qu'il y a en notre pays beaucoup de Breton, de Danjou, de Dumaine, de Gascon, de Langevin, de Normand, de Parisien, de Picard, de Tourangeau, etc.

Tous ces noms de famille semblent se rattacher à une province ou à une ville de la vieille France. Affirmer sans recherches que l'ancêtre Picard provenait de Picardie, c'est courir au devant de l'erreur. Même en cette matière, les apparences sont trompeuses.

Les dictionnaires de Mgr Cyprien Tanguay, sans être toujours sûrs, représentent une contribution historique d'indiscutable valeur. Ils

nous permettent d'étudier le cas que nous venons de poser et de montrer que souvent le nom est trompeur et ne révèle pas l'origine ou du moins le point de départ pour le Canada. Une brève énumération sera plus convaincante qu'une longue démonstration :

1° Au nombre des fondateurs des familles Picard au pays, il y a Pierre et Jean Picard (ou Picart). Le premier est venu de St-Rémi, évêché de Rouen (Normandie); l'autre, de St-Pierre de Grenoble. Que devient ici la Picardie ?

2° On sait que les Normands ne manquent pas de finesse, que même on les dit retors. Sont-ce là des attributs de la famille du même nom ? On croirait que la famille Normand est originaire de Normandie. Pourtant, l'un de ses ancêtres, Jean, est parti de l'Orléanais, tandis qu'un autre, Pierre, a quitté le Perche pour venir s'établir au Canada. Le cas des familles Normandin est identique. Deux de ses fondateurs, les frères Laurent et Pierre, ont émigré de la Touraine en Nouvelle-France.

3° Les ancêtres Poitevin, contrairement à ce qu'indique le nom, ne sont pas du Poitou. Jean Poitevin, de même que François, étaient originaires de la Saintonge.

4° Est-ce la Bretagne, au moins, qui a fourni au Canada la famille Breton? Pas davantage. Deux des ancêtres, Jacques et Jean-Charles Breton, étaient de solides Normands.

On peut poursuivre assez longuement cette énumération, Jacques Danjou, quoi que dise le nom, est venu d'Avanches, en Normandie; François Dumaine n'a pas quitté Le Maine, mais l'Aunis pour venir s'établir au

(Suite à la page 17)

CHEZ NOUS et ailleurs...

HEURE CATHOLIQUE

Au poste C. K. A. C., à 5 h. 45

Les causeries de l'Heure catholique, organisée par le Comité des Oeuvres catholiques de Montréal, sous le patronage de S. Exc. Mgr Gauthier, sont consacrées cette année à l'éducation chrétienne d'après l'encyclique Divini illius magistri. Celle du 19 décembre — la onzième de la série — sera donnée par le R. P. Henri Roy, O.M.I., aumônier de la J. O. C. Il parlera de l'éducation post-scolaire. Cette causerie commencera à 5 h. 45. Elle dure vingt minutes. A 6 h. 05, programme musical par le chœur de théologie des Franciscains.

LES JOURNÉES

CATHOLIQUES

La "Semaine religieuse de Québec" vient de publier le communiqué suivant de Son Eminence touchant la Commission permanente des Journées catholiques:

Par décision de Son Eminence et de Nos seigneurs les Archevêques et Evêques de la province de Québec, a été constituée une Commission Permanente des Journées catholiques qu'organisent annuellement les retraitants des Maisons de retraite fermées.

Cette Commission se composera du directeur, et d'un laïque choisi parmi les anciens retraitants, de chacune de ces maisons.

Le Révérend Père Joseph Papin Archambault, S.J., fondateur de l'Oeuvre des Retraites fermées au Canada, est nommé pour trois ans, président de la dite Commission.

POUR L'ENTIERE

AUTONOMIE DES PROVINCES

La Commission générale des Semaines sociales du Canada se prononce, dans une importante déclaration, contre toute modification à l'Acte de l'Amérique britannique du Nord de 1867 pouvant diminuer l'autonomie des provin-

ces et affecter le caractère religieux, moral, ethnique de la fédération qui s'est faite depuis 1867 entre les neuf provinces canadiennes.

Cette déclaration a été adressée aux autorités fédérales et publiée dans les journaux. Tous les groupements qui partagent l'opinion des Semaines sociales sur cette question sont invités à prendre la même attitude publique.

LA VIE DE ZOLA

Un spécialiste du cinéma, M. Thomas J. Fitzmorris, écrit dans "America", de New-York, son appréciation du film "La vie de Zola" interdit dans notre province. Il n'est pas tendre pour cette nouvelle production de Hollywood.

Et d'abord, dit-il, l'oeuvre est absolument mensongère. Ce n'est pas le Zola dont l'histoire a gardé le souvenir, l'homme qui a vu l'humanité sous son aspect le plus sombre et en a représenté les types les plus dégradés. Non, c'est un Zola doux et lumineux que nous montre l'écran.

Et M. Fitzmorris signale ensuite le caractère anticatholique, antichrétien même du film. On y divinise l'humanité, on la met au-dessus de Dieu. Et par une contradiction assez étrange, on enlève en même temps à l'homme tout ce qui peut vraiment le grandir, l'élever, on n'admire en lui que l'animal.

La vie de Zola, ajoute M. Fitzmorris, n'est pas la seule que Hollywood ait fausement représentée. Il semble que dans ce domaine il n'ait rien produit de véridique. Et surtout on y relève cette tendance anticatholique bien accentuée. Prenez Voltaire. Il est connu dans l'histoire comme le type de l'athée, de l'ennemi de la religion. Or Hollywood le canonise, elle en fait un personnage populaire, un bon vieux gentilhomme des

plus estimables. On saisit aussitôt les conséquences de cette déformation.

Ce jugement désintéressé justifie pleinement l'acte du bureau de censure de la province de Québec.

CORPORATISME D'ETAT ET CORPORATISME D'ASSOCIATION

Tous les conférenciers qui, à la Semaine sociale des Trois-Rivières, en 1936, ont exposé les avantages de l'organisation corporative et préconisé son établissement dans le Québec, ont nettement déclaré qu'il s'agissait non du corporatisme d'Etat, imposé d'autorité, tout d'un bloc, et équivalent à une dictature, mais du corporatisme d'association, qui se constitue lentement et accorde aux organes professionnels librement établis le pouvoir de réglementer, de juger, d'exécuter, sous le contrôle de l'Etat. Ce système, de nombreux groupes l'ont accepté et s'en sont faits les propagandistes. Ils ont eu soin, eux aussi, de bien marquer à quel corporatisme ils adhéraient. Et cependant la légende de l'Etat corporatif fasciste que le Québec chercherait à établir est en train de faire le tour du Canada, des Etats-Unis et même de l'Europe.

Tactique déloyale d'adversaires aux abois. Mais elle contient un aveu qui les condamne. Ils reconnaissent implicitement l'excellence d'un système qu'ils ne peuvent combattre qu'en le dénaturant, et ils avouent en même temps combien ils le redoutent puisqu'ils s'y opposent avec un tel acharnement.

Que ce témoignage involontaire nous soit un réconfort et un stimulant ! Le corporatisme nous délivrera du capitalisme oppresseur et nous préservera du communisme délétère. Tous à l'oeuvre pour le faire triompher.

L'Ordre Nouveau.

Le Dr Laforest à l'honneur



Au centre, M. le Dr J. Laforest, chirurgien-dentiste de Québec, détenteur du grand championnat de l'exposition provinciale de re-nards argentés, tenue tout récemment à St-Hyacinthe. A sa gauche, le Dr Rheault, organisateur de l'exposition et à sa droite, M. Boucher, donateur de la coupe.



ANS laisser de côté le problème social, et nos lecteurs savent que nous le mettons au premier plan, il est bon d'étudier le problème technique agricole qui lui est intimement lié.

La guignolée

Vous souvenez-vous encore de la bonne vieille chanson d'autrefois ?

"La guignolée, la guignolée, la guignolée,
[loche,
Mettez du lard dedans
[nos poches."

Voici qu'à l'approche du Jour de l'An elle revient de mode. Et avec elle la tradition dont elle est l'expression.

Ce sera bientôt Noël, ce sera bientôt l'an neuf. Là où l'on possède, là où l'on jouit de l'honnête aisance vantée par le poète, on fera bonne chair et il y aura de la joie plein la maison.

Mais chez les pauvres, les dépourvus, comment se passeront ces fêtes? Il est amer, le sort des gens qui songent en même temps à leur misère et au bonheur du voisin...

La guignolée, c'était la solution apportée par nos ancêtres au problème de l'inégalité des conditions. C'était une coutume toute de charité. La générosité souriante et chantante accumulait des ressources pour les pauvres de la paroisse. Pour tous alors, les "fêtes" avaient le même sens.

"Au pays de Québec, rien ne doit mourir et rien ne doit changer", a écrit Louis Hémond. Le phrase s'applique plus particulièrement à des traditions aussi chrétiennes que la criée pour les morts, la bénédiction paternelle, la guignolée. Elles sont de celles qui honorent le peuple qui les garde et ne cesse de les pratiquer.

Du lait, s. v. p.

Commençons par une supposition.

Imaginons à Montréal un établissement analogue à la taverne ou à la buvette qui ne servirait à ses clients que du lait au verre ou quelque breuvage au lait. Déjà la chose se conçoit mal; elle pa-

rait invraisemblable et, sans autre calcul, l'on voue le tennancier à la faillite. Ce dénouement est considéré comme tellement sûr que le risque ne vaut même pas la peine d'être entrepris...

Mais voilà où le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable. La buvette de lait existe en Angleterre où il n'y a pas que des tempéraments... On signale que 338 établissements de ce genre font affaire en Angleterre et dans les Galles. Si l'on ajoute à ce chiffre les "milk bars" adjoints à des restaurants ou à de grands magasins, on obtient le grand total de 941. C'est un triomphe pour les buveurs de lait... et pour les producteurs laitiers.

Pour une fois, MM. les Britanniques donnent un bon exemple. Si le lait réussit à engraisser les "blocs" de Londres, c'est une preuve nouvelle et sûre qu'il constitue un aliment sain. Il n'est pas à craindre que l'on en consomme avec excès et, d'autre part, il remplace avantageusement tout autre variété de breuvage. Beaucoup de canadiens y gagneraient, dans leur chair et dans leurs os, à l'adopter plutôt que le café du Brésil ou que le thé chinois. La consommation du lait ne peut profiter à la santé publique.

Une consommation accrue profitera de même à tous les producteurs laitiers. C'est chose claire. En faveur du poisson, on a lancé une campagne de publicité. En faveur du lait, une campagne analogue produirait les mêmes résultats. De façon générale, d'ailleurs, il faudrait apprendre aux Québécois à acheter les produits agricoles du Québec. Nos marchés ont été conquis par les cultivateurs des autres provinces et, pour les libérer, il faudra poursuivre à la campagne comme à la

ville une lutte de longue durée...

Mais nous parlions des "buvettes" de lait. Aurons-nous jamais les nôtres ?

C'est à lire

En page 3, on trouvera un article sur la "technique agricole". Le lire, l'étudier, y réfléchir ne seront pas du temps perdu... Tout au contraire.

En page 16, nous publions une tribune libre de M. Ernest Benoit sur les couvoirs coopératifs. La même remarque s'impose.

M. Benoit constate qu'une bonne partie des éleveurs de volailles de la province de Québec s'approvisionnent de poussins en Ontario. Là-dessous, les faits eux-mêmes lui donnent raison. Pour que la situation s'améliore, notre correspondant fait quelques suggestions qui sont fondées sur une bonne connaissance du sujet. Il faut lire ces observations qui s'adressent tout autant aux gérants de nos couvoirs qu'à nos éleveurs.

Nous invitons les uns et les autres à nous faire part de leurs réflexions. Volontiers la "Terre de Chez Nous" publiera leurs commentaires. Etudions donc en commun ce problème. Nous ne tarderons pas à nous rendre compte que la situation peut être corrigée rapidement si, tous ensemble, nous le voulons bien.

Nous nous réjouissons des progrès de l'Ontario pourvu qu'ils ne s'accomplissent pas à notre détriment. Chaque fois qu'il peut en être autrement, le Québec n'a cependant, aucune raison d'être une dépendance économique de la province voisine.

Nos couvoirs coopératifs peuvent nous suffire pourvu qu'ils s'organisent et que les éleveurs leur prêtent leur collaboration. Rien ne doit nous empêcher d'atteindre cet objectif.

Au bois...sans hache!

Quelle franche rigolade on entendrait au magasin général si on apprenait que l'agriculteur X. était parti aller bûcher sans apporter sa hache ! Comme le héros de cette mésaventure trouverait amer les quolibets de ses voisins ! Et, pour sûr, on ne l'y reprendrait plus... Les propos seraient, d'ailleurs, tout aussi joyeux si le cultivateur Z... s'en allant faire du fossé, oubliait sa pelle !

Quand il appartient au cercle de l'U.C.C., le cultivateur sérieux lit aussi la "Terre de Chez Nous". Pour accomplir son bon travail de membre, il a besoin d'un outil qui n'est autre que son journal. Sans lui, il est, dans son cercle, un spectateur. Les autres peinent et lui regarde. Il ressemble au bûcheron qui prend, sans hache, la route du bois.

Sans doute, il est des cultivateurs qui aiment leur union, qui en font partie, qui la soutiennent, et qui, parce que les temps sont durs, peuvent tout au plus payer leur contribution. Ceux-là ont droit à la louange plus qu'au blâme. Ils restent une exception.

Un certain nombre d'autres font un mauvais calcul et une économie mal conçue en se privant du journal. Economiser à temps, c'est très bien. Mais on ne travaille pas sans outil. Que peut épargner le bûcheron qui refuse de s'acheter une hache ? En ce cas, comment le juge-t-on ? Comme un épargnant ou comme un...? (terme au choix).

Voici les fêtes et l'esprit n'interdit pas les cadeaux judicieux. Ceux qui n'ont pas de hache feront bien de s'en acheter une...

Des controverses récentes ont permis de constater que, dans l'industrie et le commerce, la technique a subi une régression pendant les périodes de facilités où la finance et la spéculation avaient plus d'attraits et donnaient plus de profits qu'une organisation meilleure de la production.

Rien de comparable, évidemment, dans les causes, avec l'Agriculture, encore que nous ayons signalé comme des spéculations ces bouleversements d'assolement dus à des décalages de prix ou des difficultés de vente de certains produits par rapport à d'autres.

Il n'en est pas moins vrai que, là comme ailleurs, depuis vingt ans, on s'est endormi, et que les méthodes n'ont pas évolué comme il aurait convenu.

Evidemment, il y a manque de moyens; ce qui peut être conçu sur le plan industriel ou commercial est inapplicable tel quel à l'agriculture.

Retenons simplement l'idée de la nécessité de replacer la technique agricole au premier plan de nos préoccupations, et recherchons les causes de sa carence. Force est bien de constater que la principale réside dans le fait que les fonctionnaires chargés par l'Etat de conseiller ces "mineurs" que sont les agriculteurs, ne peuvent plus remplir leur tâche parce qu'ils ont été transformés, malgré eux, en ronds de cuir par des déformations successives du rôle essentiel de l'Etat, quand ils n'ont pas été transformés en agents électoraux par le jeu de la stérilisante politiciannerie qui nous épuise, et ce, encore une fois, non pas toujours de leur propre volonté, mais par le jeu des circonstances, car il ne faut pas demander aux hommes d'être des saints.

Retenons qu'en matière agricole, et contrairement à ce qui se passe dans les activités industrielles et commerciales, il y a donc une technique d'Etat, des techniciens d'Etat, avec, derrière eux, des stations de recherches et des laboratoires d'Etat. Nous entendons bien qu'il y a aussi des techniciens spécialisés, mais ils sont au service de l'industrie privée ou d'Etat. Ce sont eux qui, pour des buts généralement commerciaux — ce qui est assez normal en l'occurrence — sont chargés de propagandes pour certains produits. Et il est pour le moins curieux qu'à l'heure actuelle, ce soit à peu près les seuls qui aient un contact efficace avec les praticiens. Il faut alors reconnaître que s'ils ont rendu des services, c'est une situation un peu paradoxale qui démontre une fois de plus, l'état d'infériorité de la profession agricole.

C'est donc à dessein que nous avons, plus haut, parlé de la situation de "mineurs" pour l'Agriculture, puisque l'Etat l'a prise en tutelle quand ce n'est pas dans le cas présent, d'autres professions intéressées uniquement par les débouchés qu'elle leur procure.

Tirons la conclusion qui s'impose: ou bien l'Etat est capable, ce qui nous étonnerait dans la situation actuelle, de dégager ses techniciens des contingences politico-administratives ou il les a plongés, et alors ils reprendront, (ce que beaucoup préféreraient) leur rôle de techniciens purs et libres, écoutés et suivis par tous. — Ou bien, ce qui semble plus logique, la profession elle-même doit être organisée de telle sorte qu'elle puisse avoir ses techniciens bien à elle comme l'industrie, nommés et payés par elle et qu'elle chargera de rechercher les meilleures méthodes à appliquer dans son intérêt. Rien n'empêche, au surplus, que ce soit les mêmes hommes, car leurs capacités techniques ne sont pas en cause.

Tout ceci nous ramène encore à la nécessité pour l'Agriculture de se libérer des tutelles et de trouver enfin, le patronage qui lui est socialement nécessaire, non comme elle l'a fait dans toute son histoire, auprès d'autres puissances qui lui sont étrangères ou dont les intérêts ne sont pas complètement les siens, mais au contraire, en elle-même, par elle-même, en constituant et en exigeant la réalisation de ce syndicalisme corporatif devenu une puissance majeure assurant son développement et ses progrès dans l'intérêt général, par les moyens divers qu'implique la diversité de ses activités et de la matière qu'elle travaille, mais en supprimant une fois pour toute, l'intrusion de considérations étrangères à ce qui n'est pas uniquement les intérêts professionnels communs de l'ensemble des familles rurales.

AGRICOLE.

Détrompez-vous : l'article n'est pas de chez nous. Nous le reproduisons en entier, sans y changer un iota, de "La Presse syndicale agricole", bulletin hebdomadaire de l'Union Nationale des Syndicats agricoles de France.

Il n'appelle aucun commentaire. Contentons-nous de noter que nous avons dans Québec, le grand avantage (!) de posséder, en plus d'une technique d'Etat dirigée par des fonctionnaires d'Etat, des institutions sociales et économiques d'Etat, dirigées ouvertement ou sournoisement par l'Etat et pour l'Etat.

Nous dédions respectueusement cet article à tous les ministres et sous-ministres de l'Agriculture passés, présents et futurs, fédéraux et provinciaux. Nous le proposons surtout à leur méditation.

Gérard FILION.

UNIONS DIOCESAINES

Pour Les EQUIPES D'ETUDES

de
l'U.C.C. "Nous devons instruire, éduquer,
former des coopérateurs avant de
fonder des services coopératifs".

Nos lois coopératives

Une coopération agricole présente plusieurs variétés : coopérative de crédit : ex. "Les Caisses Populaires"; coopérative d'assurance : ex. "La Mutuelle-Vie de l'U. C. C."; coopérative de production, coopérative de consommation, coopérative d'achat des fournitures et de la machinerie de ferme; coopérative de fabrication, de classification, emballage et vente des produits agricoles.

Chez nous, les principes coopératifs sont garantis par trois lois provinciales, dont nous trouvons le texte dans les "Statuts Refondus de la province de Québec". La loi de la Société Coopérative Fédérée des Agriculteurs de la province de Québec.

I. — But de la Loi des Syndicats Coopératifs :

Production, consommation, crédit, prévoyance et autres fins économiques. Exemple typique d'un Syndicat Coopératif : "Les Caisses Populaires".

II. — But de la Loi des Sociétés Coopératives Agricoles :

Amélioration et développement de l'agriculture; fabrication, transformation classification et emballage des produits agricoles; achat des matières nécessaires à l'agriculture; vente des produits agricoles. Exemple : beurrerie coopérative, coopérative d'achat et de vente, etc.

III. — But de la Loi de la Société Coopérative Fédérée :

Fusionner l'universalité des biens des trois sociétés coopératives suivantes : La Coopérative Centrale des Agriculteurs de Québec; Le Comptoir Coopératif de Montréal; la Société Coopérative Agricole des producteurs de grains de semences de Québec. Ses pouvoirs sont très étendus. Elle peut faire de tout en ce qui regarde l'agriculture, excepté dans le crédit et l'assurance.

I. La Loi des Syndicats Coopératifs portait en 1906 le nom de "Loi des Syndicats de Québec".

II. La Loi des Sociétés Coopératives Agricoles date de 1908. Elle fut amendée plusieurs fois; mais les modifications les plus importantes furent apportées en 1930. Les possibilités accordées par cette loi la rend inférieure à la loi des Syndicats Coopératifs.

III. La Loi de la Coopérative Fédérée date de 1922. Elle est inférieure aux deux autres parce qu'elle permet les transactions de nature commerciale.

Pourquoi trois lois concernant les sociétés coopératives dans la province de Québec...? N'y aurait-il pas avantage à refondre ces lois coopératives de manière à n'en faire qu'une; une loi qui consacrerait les vrais principes coopératifs? Il va sans dire que cette loi coopérative devrait être assez souple pour permettre la spécialisation des services coopératifs. Il n'est pas certain qu'il y ait avantage à ce que la coopération se résume, chez nous, à un organisme à "tout mettre et à tout faire". Chaque genre d'activité coopérative réclame un service spécial où l'application des principes coopératifs sera plus simple, les résultats plus efficaces et plus tangibles, le succès plus vite assuré. C'est ici qu'une "Ecole provinciale de coopération" rendrait de grands services. Si l'unification des associations agricoles s'impose, l'unité et l'entente doit aussi se faire autour d'une formule coopérative qui assurera le succès de nos services coopératifs languissants. La Semaine Sociale de St-Hyacinthe et le dernier congrès de l'U. C. C. ont réclamé une "Chaire Universitaire de Coopération". Demandons ce service à l'une ou l'autre de nos Ecoles Supérieures d'Agriculture, et souhaitons,

Une résolution du cercle de St-Denis

A sa séance du 6 décembre, le cercle de St-Denis-sur-Richelieu a adopté une résolution relative à l'élevage du porc. En voici le texte :

Considérant qu'à tous les mois de l'année, l'élevage du porc se pratique sur une grande échelle dans notre district et que le gouvernement paraît encourager cet élevage, il est résolu, sur proposition de MM. Adrien Bousquet et Alphonse Guertin, de demander par l'intermédiaire de nos chefs au gouvernement et à l'honorable ministre de l'Agriculture, d'amender les règlements, de telle sorte que le classement des reproducteurs, mâles et femelles, se fasse à tous les mois de l'année et que les primes d'achat, analogues à celles qui sont accordées pour l'achat des taureaux, soient remises à tous les éleveurs.

ASSEMBLEE DE L'EXECUTIF DE LA MUTUELLE-VIE DE L'U. C. C.

Une réunion de l'Exécutif de la Mutuelle-Vie de l'U. C. C. sera tenue à Montréal, aux bureaux de l'U. C. C., jeudi le 23 décembre, à 10 h. 30 de l'avant-midi. Administrateurs et directeurs sont donc spécialement convoqués pour cette date.

Thuribe BELZILE,
directeur général.

Le cercle des fermières d'Albanel

Un groupe de fermières s'est réuni le 1er décembre 1937, à la salle paroissiale, pour la reconstitution de leur cercle de fermières, lequel existait déjà depuis quelques mois, mais n'était pas reconnu officiellement.

M. l'abbé Adj. Tremblay, aumônier du cercle, de même que M. C. Pelletier, agronome de notre district, assistaient à l'assemblée.

Le bureau de direction se compose de Mme Elzéar Plourde, présidente; Mlle Elisabeth Tremblay, vice-prés.; Mmes René Simard, bibliothécaire; Ferdina Fortin, Timothée Ouellet, Alphonse Leboeuf, directrices; Mlle F. Tremblay, sec.-trés. Le cercle compte 80 membres.

F. Tremblay,
secrétaire.

que l'enseignement coopératif sorte des murs de l'institution, qui aura éclairci le problème, et gagne le terrain de la réalisation selon les méthodes d'Antigonish qui nous offrent une expérience concluante.

La semaine prochaine : CONCLUSIONS.

Léon BEAULIEU, ptre, E.S.A.,
Ste-Anne de la Pocatière.

A L'ECOLE D'AGRICULTURE D'YAMACHICHE



La photographie que nous reproduisons ici a été prise à l'occasion de la visite de M. J.-M. Vachon, inspecteur des études agricoles. On remarque sur la première rangée de gauche à droite : M. Gérard Champoux, B.S.A., professeur, le Rév. Frère Henri, directeur de l'Ecole, M. l'abbé de Carufel, curé de la paroisse d'Yamachiche, le Rév. Frère Léo, professeur de sciences commerciales, et un groupe d'étudiants des cours commercial et agricole.

Du bon travail s'accomplit à St-Amable de Verchères

Malgré un silence de plusieurs mois, le cercle de St-Amable n'en a pas moins tenu ses réunions mensuelles chaque deuxième dimanche du mois.

Voici, en résumé, les problèmes étudiés et les résultats obtenus :

COOPERATION : Une coopérative agricole a été fondée et avec l'aide du département de l'Agriculture, un caveau-entrepôt a été construit et outillé d'un classificateur moderne.

EGOUTTEMENT : Après plusieurs démarches et grâce à l'influence et au zèle de notre dévoué curé, M. l'abbé Ernest Coursol, les départements d'Agriculture et de Colonisation font présentement le creusage du ruisseau Parent.

AVICULTURE : Dix poulaillers modernes sont construits, et gardent chacun 100 poules de race, et bénéficient de l'octroi provincial.

CHEMINS : Encore par l'entremise de M. l'abbé Coursol, le ministère de la Colonisation améliore trois milles de chemins.

COLONISATION : M. le curé parvient à intéresser le ministère de la Colonisation, et bientôt 4,000 acres de terre seront transformés en 75 établissements de colons.

EXPOSITION AGRICOLE : Le 25 septembre avait lieu la quatrième exposition annuelle, tenue dans la salle de la coopérative. Ca été un succès.

CULTURE MARAICHE : Le service de l'Horticulture en collaboration avec le ministère de la Colonisation est à construire une serre pour développer la culture de la tomate. Plusieurs arpentés d'asperges ont été plantés au printemps, etc., etc.

COURS POSTSCOLAIRES:

A la dernière réunion tenue le 14 novembre, M. le curé cita le fait que l'instruction joue un grand rôle en agriculture. Cependant, le programme scolaire devrait être remanié dans les écoles rurales, de façon à s'adapter mieux aux besoins de la classe agricole. En vue d'organiser des cours postsecondaires, 52 hommes et jeunes gens donnent leur nom pour suivre des cours, trois soirs par semaine.

Roger Drapeau,
secrétaire.

ASSEMBLEE DE L'EXECUTIF DE L'U. C. C.

Une assemblée de l'Exécutif de l'Union Catholique des Cultivateurs aura lieu au siège social de la Société, 515, avenue Viger, Montréal, jeudi, le 23 décembre, à neuf heures du matin. Les aumôniers et directeurs des unions diocésaines y seront les bienvenus.

Gérard FILION,
secrétaire général.

AUX SECRETAIRES DE CERCLES

Les secrétaires qui ne font pas la collection du "Guide" nous rendraient service en renvoyant au Bureau Central, 515, avenue Viger, un exemplaire du numéro de décembre 1937, lorsqu'ils auront fini de s'en servir.

Par suite d'une erreur dans les calculs de notre imprimeur, nous sommes à court de ce numéro et il nous en faudrait quelques exemplaires pour notre collection.

Les Habitants

CHEZ EUX

CONVOICATIONS

Officiers

DE
U. C. C.

Président : M. Abel Marion, Ste-Edwidge
Aumônier : R. P. Léon Le bel, S. J.
1er vice-président : M. Alfred Hardy, St-Basile
2ième vice-président : M. G.-H. St-Cyr, Nicolet
Secrétaire général et gérant du Comptoir coopératif : M. Gérard Fillion, L.S.C.
Directeur général de la Mutuelle-Vie : M. Thurbie Beizile, L.S.C.
Rédacteur de la "Terre de Chez Nous" : M. Dominique Beaudin
Conseillers juridiques : Me Wilfrid Guérin, N.P.; Me C.-H. Lalonde, C.R.

St-Victor

Le nouveau bureau de direction du cercle, élu à l'assemblée du 11 novembre, est ainsi formé : M. Valère Paré, président; M. Louis-Philippe Bureau, vice-président; MM. Joseph Bernard, Arthur Bernard, Arthur Veilleux, Adrien Cléche, Henri Grondin, directeurs. M. J.-A. Busque, agronome a donné une causerie sur les cours post-scolaires et sur l'établissement des zones réservées. Le cercle a coté la paroisse d'une caisse populaire.

Bénoni Prévost, secrétaire.

Ste-Rite

La séance du 14 novembre a débuté par le cantique à Notre-Dame-des-Champs. Des travaux furent présentés par MM. Aurèle Roy, président, et Louis April, vice-président. L'un et l'autre ont parlé des avantages que procure l'U. C. C. Cinq nouveaux membres ont été reçus dans le cercle aux applaudissements des anciens. Les équipes d'études fonctionnent avec entrain. Pour la séance du 12 décembre, des travaux seront présentés par M. André Pelletier et M. Gérard Maranda.

Victor April, secrétaire.

St-Eugène

M. Edouard Jean a présidé la réunion du 24 octobre. M. Gérard Ouellet, propagandiste diocésain, était parmi nous. Il a parlé des bienfaits de l'U. C. C. et des caisses populaires. Après avoir exhorté les fils des cultivateurs qui vont aux chantiers à entrer dans la section des bucheons, il explique à fond ce qu'est la Mutuelle-Vie de l'U. C. C. En terminant, il recommande au cercle de former des équipes d'études. Ce dernier conseil est aussitôt mis en pratique.

Paul Caron, secrétaire

Dimanche, le 19 décembre :

Chartierville
Lac-St-Paul (Labelle)
Mont-Laurier
Palmarolle
St-Félix de Dalquier
St-Honoré (Chicoutimi)
St-Hubert (Témiscouata)
Ste-Blandine
Ste-Rose de Poularies
Wolfe
Wotton

Lundi, le 20 décembre :

Causapsal
Sayabec.

Mardi, le 21 décembre :

Oka.

St-Simon

(Rimouski)

Les équipes d'études donnent des résultats. Nous comptons 45 membres à notre dernière assemblée et c'est à elles que nous le devons. Le président, M. Jules Rioux, a remercié les membres de l'avoir réélu et s'est engagé à faire progresser le cercle. Au cours de la réunion, il a donné une causerie sur la coopération. Si nous la comprenons bien, dit-il, nous ne tarderions pas à sortir de l'impasse actuelle. M. l'aumônier a commenté l'Evangile et le secrétaire a donné ses impressions sur le congrès général de Montréal auquel il a assisté.

Armand Ouellet, secrétaire.

Ville-Marie

A notre réunion du 28 novembre, nous nous sommes préoccupés de l'organisation des cours post-scolaires et de la préparation d'une assemblée générale des cultivateurs du Témiscamingue. Après discussion, on convient que cette assemblée devrait être tenue à Guigues. Plusieurs orateurs seront au programme et la réunion se terminera par une représentation cinématographique. Le Rév. Père curé a fourni des renseignements sur les cours post-scolaires. Il a expliqué notamment ce qu'était la contribution du gouvernement. Le recrutement des élèves sera fait incessant et nous escomptons que 35 de nos jeunes cultivateurs profiteront de ces cours.

Julien Belliard, secrétaire.

La Baie-des-Sables

(Matane)

La séance du 29 novembre débute par la récitation du Pater, la lecture du procès-verbal et de la correspondance. Il y a étude en commun du petit catéchisme, révision complète des articles pour les équipes d'étude et résumé des principes coopératifs. On étudie les Caisses populaires dans le détail, avec démonstration pratique du fonctionnement et manipulation de chiffres. Des membres questionnent; d'autres répondent. Il y a de la lumière.

Lauréal Proulx, secrétaire.

Sayabec

Inactif depuis quelque temps, le cercle local vient de reprendre ses activités. Il a élu le 24 novembre son nouveau bureau de direction qui se compose comme suit : M. Ls-Philippe Rioux, président; M. Jos-Alfred Bélanger, vice-président; M. Germain Ross, secrétaire; MM. Eugène Audit, Oscar Bernier, Isidore Demers, Léonard Marcoux, Hubert Poirier, directeurs. Le président a expliqué les divers services de l'U. C. C. tandis que le vice-président a démontré nettement qu'elle était la seule association professionnelle des cultivateurs. Le cercle va de l'avant et ce qui le prouve bien, c'est que le nombre de ses membres est passé de 20 à 40.

Germain Ross, secrétaire.

Ste-Brigide

On remarquait à la réunion du 29 novembre un grand nombre de jeunes agriculteurs. La séance fut consacrée à l'organisation des cours post-scolaires dont M. l'abbé H. Gendron a expliqué le fonctionnement. M. A. Lamarre agronome, a traité le même

sujet, puis il a insisté sur la nécessité de l'association professionnelle. Il a mis les cultivateurs contre ceux qui, pour promouvoir leurs intérêts, s'efforcent de nuire à l'union agricole. Les inscriptions aux cours se chiffrent à 48; M. l'abbé Dufréne a accepté d'enseigner le français et l'arithmétique. M. E. Bonvouloir président, termine l'assemblée en remerciant M. l'aumônier et M. l'agronome de leur dévouement.

Le secrétaire.

Saint-Eloi

Nous avons étudié plus particulièrement, à notre réunion du 30 novembre, les achats en coopération. Il est à peu près décidé que nous nous procurerons nos engrais chimiques par l'entremise du Comptoir coopératif de l'U. C. C. Comme il y a avantage à grouper nos commandes de machines aratoires, il est probable que nous adopterons aussi cette méthode. Un travail a été donné sur l'alimentation et le soin des vaches laitières.

P.-C. Dumas, secrétaire.

St-André

(Kamouraska)

Nous avions l'honneur, à notre réunion du 14 novembre, de recevoir M. l'abbé F.-X. Jean, de l'Ecole d'Agriculture de Ste-Anne-de-la-Pocatière. M. François Michaud a présidé et l'assistance se composait de 75 cultivateurs environ. Notre invité a fait un vibrant plaidoyer en faveur de l'Union catholique des Cultivateurs. Il a aussi parlé des cours post-scolaires de même que des cours de l'Ecole d'Agriculture dont il est le directeur. Il a recommandé aux agriculteurs de profiter des uns comme des autres. Après M. Bruno Gaudet, agronome, notre aumônier, M. le curé A. Garon, a rappelé que c'est l'Union qui nous sauvera. "Que l'Union, a-t-il dit, soit forte pour parler fort!" A la suggestion du président, il fut résolu de demander aux autorités compétentes d'accorder les mêmes taux d'électricité pour les moteurs de cinq forces que pour la lumière. Le même bureau de direction a été réélu pour l'année courante. C'est le suivant : M. François Michaud, président, M. Ludger Landry, vice-président, MM. Jos-A. Morin, Elisée Ouellet, Gérard Michaud, Alfred Bouchard, Wilfrid Paradis, directeurs.

J.-Alfred DESJARDINS, secrétaire.

L'Ascension

(Labelle)

Notre dernière réunion a eu lieu le 6 décembre. Environ 25 cultivateurs ont entendu M. l'aumônier exposer la nécessité de l'Union. Celle-ci, a-t-il dit, est nécessaire au point de vue matériel comme au point de vue spirituel. Si les cultivateurs veulent réussir, ils doivent être unis devant l'Etat comme ils sont unis devant Dieu. En plus d'être des cercles d'études et de subvenir à nos besoins matériels, a-t-il conclu, les cercles de l'U.C.C. doivent être encore de véritables foyers d'action catholique. Les élections ont suivi cette allocution et le nouveau bureau de direction est ainsi formé : M. Pierre Beauchamp, président, M. Arthur Lavoie, vice-président, M. Médéric Legault, secrétaire, MM. Jean Meilleur Dieudonné Carrière, Joseph Lafleur, Patrick Sarrazin, Adalbert Legault, directeurs. La

LA TERRE DE "CHEZ NOUS"

organe officiel de
L'Union Catholique des
Cultivateurs,
fondée en 1929.
Membre de l'A. B. C.

Rédaction, Administration,
Publicité,

515, avenue Viger
Montréal

Tél. : LA 6273

ABONNEMENT

Au Canada :

\$1.00 par année

\$2.50 pour 3 ans

A l'étranger :

\$1.50 par année

Imprimée par

l'Action Sociale Ltée,
3, Blvd Charest, Québec.

prochaine séance a été fixée au 4 janvier 1938.

Médéric Legault,
secrétaire.

St-Benoit

(Beauce)

L'unification des sociétés agricoles, tel a été le sujet discuté à notre dernière séance mensuelle. Sur proposition de M. Archélaüs Veilleux et de M. Ernest Leclair, il a été finalement résolu que, pour éviter la dispersion des efforts et obtenir une réduction générale des déboursés, il y ait unification des associations agricoles. La séance a été présidée par M. Philias Bourque.

France Poulin,
secrétaire.

St-Pascal

(Kamouraska)

M. Aurèle Pelletier, qui présidait la séance du 5 décembre, a d'abord exposé aux assistants ce qu'est l'achat en coopération et quels en sont les avantages. M. E.-N. Labrie, qui a pris la parole après lui, a traité de la laiterie sur la ferme. Après avoir indiqué les précautions à prendre pour obtenir un bon écrémage, il a dit le soin qu'il faut prendre du lait et de la crème. Notre prochain conférencier sera M. l'abbé Nadeau, propagandiste. Le recrutement nous a amené quelques nouveaux membres.

Maurice Deschênes,
secrétaire.

St-Ubalde

(Portneuf)

Notre cercle a tenu le 16 novembre une séance électorale. Notre nouveau bureau de direction est formé comme suit : M. Albert Cauchon, président, M. Fortunat Denis, vice-président, MM. Gérard Auger, Arthur Gingras, Maurice Perron, Gaudiose-T. Perron, Emile Perron, directeurs. Le cercle s'occupe actuellement des cours post-scolaires et de la fusion des sociétés agricoles de la paroisse en un seul groupement, le cercle de l'U.C.C.

Dans un article de M. J.-E. douard Taschereau, paru dans la "Terre de Chez Nous" le 3 novembre, il s'est glissé une légère erreur que nous tenons à rectifier. L'auteur notait que la beurrerie coopérative de St-Ubalde fait des merveilles, ce qui est vrai. Le coût de fabrication, ce-

(Suite à la page 17)

Demandez

nos prix courants

pour

- Engrais chimiques,
- Engrais alimentaires,
- Farines,
- Rations balancées,
- Mélasse d'engrais,
- Tôle,
- Peintures,
- Ciment.

Les secrétaires des syndicats de l'U. C. C. qui désirent recevoir régulièrement nos listes de prix devront en faire la demande au

COMPTOIR COOPERATIF DE L'U. C. C.,

515, avenue Viger,
Montréal.

N'oubliez pas
D'ACHETER AUJOURD'HUI
LE NOVORO DU
DR. PIERRE
Médicament Stomachique
Chez votre agent
Le Novoro \$1.00
LES PHARMACIENS & SONS
100, rue Ste-Catherine, Québec
Le Novoro se trouve également dans
tous les magasins de drogues
à un prix de valeur \$1.20

Cours postcolaires

A

Sainte-Anne-de-la-Pocatière

Organisateurs : l'École Supérieure d'Agriculture, l'agronome régional et le Cercle de l'U. C. C. — Le comité des élèves. — Le programme. — Les professeurs.

Les cours postcolaires sont commencés à Ste-Anne de la Pocatière, jeudi après-midi, le 9 décembre 1937, à 2 heures.

Ces cours ont été organisés par les soins du directeur de l'École supérieure d'Agriculture, M. l'abbé F.-X. Jean, de M. Florian Champagne, agronome régional, et des membres du Comité du cercle de l'U.C.C. : MM. Rosemond Caron et Félix Bélanger.

L'École supérieure d'agriculture est heureuse de met-

tre à la disposition des jeunes agriculteurs de la paroisse, les salles nécessaires, le matériel de ses laboratoires et la compétence de ses professeurs.

Il y a plus de 40 élèves inscrits à date.

Les élèves des cours postcolaires se sont choisis des officiers pour faciliter le recrutement, une meilleure assistance, l'organisation matérielle, l'agencement des cours, et jeter si possible, les bases d'un cercle d'études agricoles de jeunes, afin de

prolonger les bons effets des cours et d'en assurer l'heureuse influence. Les membres de ce comité des jeunes agriculteurs sont: M. Rosaire Hudon, président; M. Léopold Ouellet, vice-président; M. Félix Bélanger, secrétaire. Directeurs: MM. Gérard Déry, Pantaléon Sirois, Ferdinand Ouellet et Maurice Lavoie.

Voici le programme qui a été arrêté et les noms des professeurs qui donneront les cours d'agriculture, de français et d'arithmétique :

PROGRAMME DES COURS POSTCOLAIRES

Cours agricoles de 3 à 4 h., et de 7 à 8 h. p.m.

Date de cours	Nombre de cours	Sujets	Professeur	h.	h.
9	2	L'Egouttement du sol	M. A. Sirois	3 p.m.	7 p.m.
10	6	Fertilisation des sols	M. l'abbé Giasson et M. A. Scott.	3 p.m.	7 p.m.
13		Fertilisation des sols	M. l'abbé Giasson et M. A. Scott.	3 p.m.	7 p.m.
14		Fertilisation des sols	M. l'abbé Giasson et M. A. Scott.	3 p.m.	7 p.m.
15	2	Les Plans de Fermes	M. Eloi Guillemette	3 p.m.	7 p.m.
16	2	Les arbres fruitiers	M. l'abbé W. Rodrigue	3 p.m.	7 p.m.
17	3	Les pacages	M. l'abbé M. Proulx	3 p.m.	7 p.m.
20		Les pacages	M. l'abbé M. Proulx	3 p.m.	7 p.m.
20	1	Les poules	M. P.-E. Bernier		7 p.m.
21	6	Soins des pores, des veaux et du lait	M. M. St-Pierre	3 p.m.	7 p.m.
22		Soins des pores, des veaux et du lait	M. M. St-Pierre	3 p.m.	7 p.m.
23		Soins des pores, des veaux et du lait	M. M. St-Pierre	3 p.m.	7 p.m.
27	2	Le cheval	M. Ls de G. Fortin	3 p.m.	7 p.m.
28	2	Les plantes fourragères légumineuses	M. l'abbé F. - X. Jean	3 p.m.	7 p.m.
29	2	Les couches chaudes	M. Jos. Hudon	3 p.m.	7 p.m.
30	2	La protection des cultures	M. Elz. Campagna	3 p.m.	7 p.m.

Grande activité au Bureau des Statistiques

Le recensement général du bétail dans notre province bat son plein. Au bureau des Statistiques, la plus grande activité règne depuis le 1er décembre. Chaque jour, des milliers de réponses nous arrivent de toutes les parties du Québec.

Il nous fait plaisir de constater cette année, qu'un plus grand nombre de cultivateurs ont répondu à date, au pressant appel que leur ont adressé MM. les curés, les institutrices des écoles rurales, ainsi que les autorités du Bureau des Statistiques de Québec. Cependant, il ne faut pas perdre le léger pourcentage d'augmentation que nous enregistrons actuellement sur les années passées. Les retardataires doivent donc se faire un devoir de répondre, le plus tôt possible, au questionnaire qui leur a été adressé.

Nous tenons à rappeler ici, que ce relevé du bétail se fait chaque année dans l'unique but d'aider la classe agricole et de promouvoir ses meilleurs intérêts. Le gouvernement n'a d'autres intentions

que d'obtenir des données qui servent à l'orientation des dirigeants en agriculture. De ce fait, les cultivateurs sont donc les premiers à en bénéficier.

Nous remercions les agriculteurs qui nous ont répondu et nous comptons sur la bienveillante collaboration de ceux qui ont négligé de le faire jusqu'à présent. Pour ces derniers, il y a là une occasion excellente de montrer qu'ils veulent coopérer avec leurs frères et voisins, au succès de la classe agricole.

Nos volailles

Une commande de volailles de reproduction ayant subi les épreuves du concours de ponte, vient d'être reçue du Directeur de l'agriculture de la Guyane anglaise. C'est là une indication de la valeur qu'on attache dans le monde entier aux volailles contrôlées canadiennes.

Pour obtenir la prime sur les béliers classifiés

On sait que le gouvernement fédéral accorde une prime aux cultivateurs qui ont acheté un bélier classifié en 1937. Pour l'obtenir du ministère de l'Agriculture, les éleveurs de moutons doivent se conformer aux instructions suivantes :

1— La demande officielle pour l'obtention de la prime accordée par le ministère fédéral de l'Agriculture sur l'achat de béliers classifiés doit être envoyée à M. Stéphane

Boily, division fédérale de l'Industrie animale, édifice Premier, Sherbrooke, le ou avant le 31 décembre 1937.

2— Le certificat d'enregistrement dûment transféré au nom de l'acheteur doit être envoyé à la même adresse au plus tard, le ou avant le 31 janvier 1938.

3— L'acheteur doit se conformer à ces deux règlements s'il désire obtenir la prime fédérale.

MEMBRES DE L'U. C. C.

Vous voulez profiter des avantages de votre Union ?

Groupez vos commandes

Adressez-les au

Comptoir Coopératif de l'U. C. C.

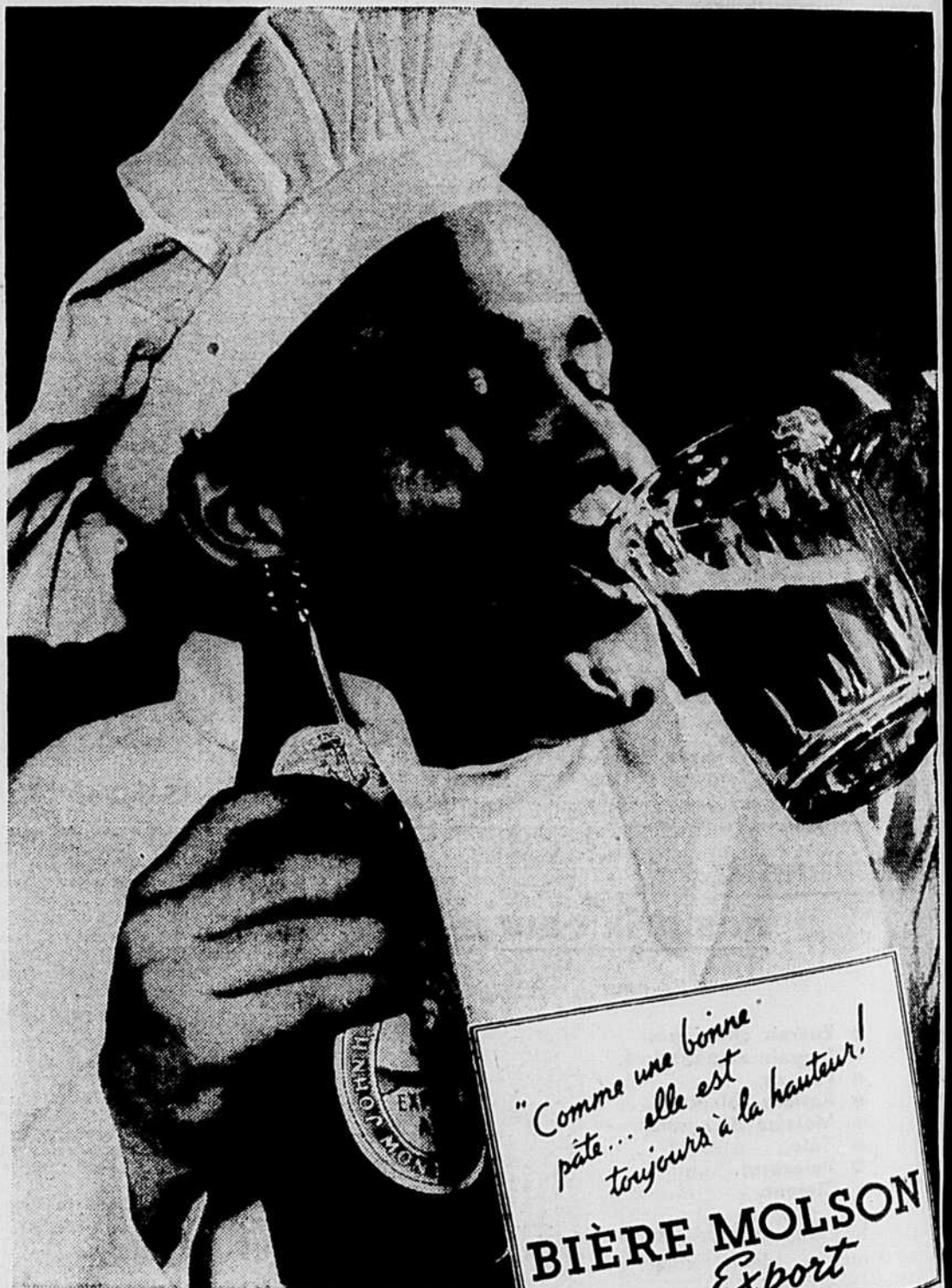
515, Avenue Viger
Montréal.

Vous aurez les meilleurs prix dans toutes les lignes.

Faites-en l'essai.

Nos conserves

Le Canada est le pays qui expédie le plus de conserves de blé d'Inde et de fèves au lard sur la Nouvelle-Zélande. Nous dépassons également tous les autres pays dans les expéditions de pois verts, mais l'Australie a pris les devants dernièrement sous ce rapport.



"Comme une bonne pâte... elle est toujours à la hauteur!"
BIÈRE MOLSON
Export

LA BIÈRE QUE VOTRE ARRIÈRE GRAND-PÈRE BUVAIT

Une jeunesse qui ne demande qu'à s'instruire

Jeunes citadins et jeunes ruraux réalisent que l'agriculture et ses problèmes sont dignes d'une sérieuse et sympathique étude. — Plus de cent vingt jeunes agriculteurs se rendent, malgré l'inclémence de la température, de tous les points du district de Joliette, à St-Barthélemy, pour "s'y mêler de leurs affaires" — Les élèves du collège Jean de Brébeuf trouvent du plaisir à entendre parler d'agriculture.

Divers signes semblent indiquer clairement que notre jeunesse rurale tout autant que la citadine d'ailleurs, désire se mieux préparer à jouer son rôle futur et à prendre son sort, entre ses propres mains ; fini paraît être pour notre jeunesse, le temps des plaintes vaines, des vœux stériles, et des paroles "femelles" ; l'action seule, "mâle", énergique et vivifiante ne saurait avoir pour eux de véritable attrait.

Et comme préparation à l'action, les jeunes veulent apprendre tout ce qui peut les mieux aider à exceller dans la carrière à laquelle ils se destinent. Pour eux plus d'à peu près, de formules vides, de doctrines improvisées, de ces grands principes d'expression obscure, qui ne s'appliquent point ou peu, ou ailleurs ou seulement par exception ; mais un enseignement clair, lucide, pratique, et une doctrine que l'expérience vérifie. Ils estiment qu'ils doivent se faire les principaux artisans de leur avenir et semblent prêts à collaborer avec tous ceux qui ont pour mission ou pour vocation de les instruire.

MARDI le 30 novembre, M. Raoul Dumaine, agronome au service de l'enseignement agricole avait convoqué les jeunes agriculteurs du district de Joliette à se rendre à la grande salle de l'école régionale de Saint-Barthélemy, pour y assister à une journée agricole. A dix heures de l'avant-midi, plus de cent vingt membres des cercles de jeunes agriculteurs, de jeunes éleveurs, et de la J. A. C. de la région, s'étaient joints aux élèves de l'école d'agriculture, pour suivre toute une série de conférences agricoles et assister à la représentation cinématographique de films éducatifs.

Ils étaient venus nombreux, malgré le froid et l'inclémence de la température, des divers centres de la région, par tous les moyens de locomotion possibles, dans la ferme désir d'obtenir réponse à plusieurs "pourquoi" dont la bouche de la jeunesse habituellement abonde ; leur voyage fut sans nulle ombre de doute fructueux.

On remarquait, entre autres, de Notre-Dame de Lourdes, MM. Roland Geoffroy, Ernest Adam, de St-Paul l'Ermitte, Léo Dubeau, Sylvio Lachapelle, Yvan Lachapelle, Gabriel Levac, de St-Ambroise, Gilles Lavorte, Emery Neveu, Conrad Chevrette, Réginald Boucher, Arthur Rochette, Viateur Proulx, J.-B. Laferrière, J. Laferrière, de St-Barthélemy, Pierre Brissette, L.-C. Allard, de St-Jacques, Luc Forest, G. Coderre, Laurier Migué, Mastai Forest, Roland Lapalme, de Berthier, Maurice Savignac, de St-Damien, J. Gendron, Raymond Croisetière, Gérard Laferrière.

Les accompagnaient MM. le chanoine Clermont, curé de St-Barthélemy, les abbés Caumartin, curé de Ste-Famille de l'Energie, Gaudette, curé de St-Viateur, Riopel, Paquin, Marsolin, Robert, Lavaliée, Fard, Lasalle ; MM. les agronomes Anthime Carbonneau, de Joliette, Albert, de St-Gabriel de Brandon, Ferland Landry, Brousseau, Champoux, Vachon, Dufresne, Lamoureux, Rivard, Eon, tous grands amis

des jeunes et désireux de les aider. M. Jean-Chs Magnan, chef du service de l'enseignement agricole devait également leur rendre visite au cours de la journée et leur exposer d'un côté, ce que le gouvernement entend accomplir pour eux, et de l'autre ce que la province est en droit d'attendre en retour.

Au cours de l'avant-midi, les jeunes agriculteurs se réunirent pour former un véritable cercle modèle régional et discutèrent des questions intéressantes leur avenir, plus particulièrement des moyens de faire naître de nouveaux cercles d'études dans la région, et de rendre plus lucrative l'exploitation des fermes, etc.

Durant l'après-midi et la soirée, M. l'agronome Lamoureux entretint la réunion, de l'organisation générale des fermes, M. Rivard, de l'alimentation du bétail, M. Faucher, des principes d'élevage, M. Anthime Carbonneau, de la culture du tabac, de l'organisation des cours post-scolaires, des possibilités agricoles de la région etc. M. Eon, de l'organisation des cercles de jeunes éleveurs, M. l'abbé Lasalle, aumônier des cercles de la J. A. C., pour le diocèse de Joliette, des buts religieux et techniques des

mouvements spécialisés de jeunesse, M. le chanoine Clermont, curé de St-Barthélemy, des avantages d'une solide formation, pour un jeune agriculteur ; enfin, M. Jean-Chs Magnan fit un vibrant appel en faveur des cercles de jeunes, d'une meilleure éducation pour la jeunesse rurale, et des diverses associations agricoles.

Au cours de la veillée il v eut également représentation de films éducatifs et récréatifs, que l'auditoire parut goûter beaucoup.

Au collège Jean de Brébeuf

Vendredi, le 3 décembre, le collège Jean de Brébeuf offrait à ses élèves, le privilège d'assister à une semaine sociale, au cours de laquelle des conférenciers de renom exposèrent la doctrine sociale de l'Eglise, telle que définie dans l'encyclique "Quadragesimo Anno" ; l'on donna ces cours dans l'ordre suivant : introduction à l'encyclique ; les erreurs qu'elle condamne ; la doctrine sociale qu'elle proclame ; les réformes qu'elle demande. Hors de cette série, quelques conférenciers ont été invités à décrire certains aspects de la vie réelle, les misères de notre jeunesse, l'action bienfaisante de la coopération en agriculture, et la condition de nos ouvriers et de nos paysans.

Il convient sans doute de féliciter la direction du collège Jean de Brébeuf, d'avoir mis certains aspects du problème agricole, à l'étude au cours de cette semaine sociale, ainsi que la jeunesse étudiante de nos villes, de l'intérêt qu'elle semble porter aux choses de la terre.

Ce fut M. Jean-Chs Magnan, chef du service de l'enseignement agricole qui fut chargé d'exposer, devant cet auditoi-

re d'élite, les "servitudes et grandeurs" de notre paysannerie. Comme l'on peut très imparfaitement s'en rendre compte par le très bref résumé qui suit, M. Magnan s'est très bien acquitté de sa tâche ; il a rattaché le problème agricole à l'ensemble des problèmes économiques et sociaux que notre nationalité doit résoudre afin de survivre et fort bien montré l'interdépendance qui existe entre les diverses industries, professions et métiers et la profession fondamentale de l'agriculteur.

M. Magnan remercie d'abord la direction du collège Jean de Brébeuf d'avoir placé certaines questions agricoles, sur l'ordre du jour de quelques séances de leur semaine sociale ; il note en passant que plusieurs anciens du collège de Brébeuf n'ont pas cru déchoir, en se livrant à l'agriculture.

"Il y a" continue M. Magnan, dans la province, plus de 136,000 cultivateurs tirant leur subsistance du sol, et nous nourissant tous, et cela, dans des conditions souvent difficiles. C'est aussi notre paysannerie, guidée par une poignée de curés "têtu" qui nous a conservé notre langue, notre foi, et notre patrimoine national.

"L'agriculture est la seule industrie qui nous reste ; il importe que toutes les classes s'emploient à nous la conserver. Les diverses professions sont interdépendantes, et l'agriculture constitue notre industrie fondamentale."

"La valeur des domaines agricoles de la province s'élève à \$827,191,000, et le revenu agricole, à \$189,724,000. La petite épargne du cultivateur sert à alimenter les banques, l'industrie du transport, etc."

"Au point de vue intellectuel et moral, la paysannerie a vu ses fils, s'illustrer et exceller dans toutes les professions ; la campagne constitue un réservoir de vertu et de force morale ainsi qu'un rempart contre le communisme".

M. Magnan termine en faisant appel à toutes les bonnes volontés, pour que se réalise

entièrement un vaste plan de réformes rurales, tel que si bien commencé, de façon à rétablir l'équilibre économique dans le pays ; il exprime enfin ce vœu qu'il existe plus d'harmonie et de respect réciproque, entre les citadins et les ruraux.

Armand BERUBÉ.

EFFETS DE LA MAMMITE SUR...

(Suite de la page 13)

et de 20% dans trois troupeaux différents.

Des vétérinaires de la station expérimentale de l'université de Wisconsin rapportent les constatations suivantes. Une vache sous observation ayant trois quartiers du pis affectés, le quatrième sain, a pesé séparément le lait de chaque quartier, soir et matin, durant sept semaines pour constater une diminution constante de la production des quartiers malades et augmentation du rendement laitier chez le quartier sain.

Les constatations furent plus frappantes encore sur une vache n'ayant qu'un seul quartier mammiteux. Dans ce cas, la production déclina de 50% durant la période d'observation pour le quartier malade réduisant la production totale de 9%. Naturellement la perte est proportionnelle à l'aptitude laitière et à la gravité de l'infection.

Il est possible que le rendement diminué des quartiers malades soit partiellement compensé par l'accroissement de la production des quartiers sains. Il n'est pas possible toutefois de déterminer ce phénomène avec exactitude, mais il y a lieu de s'y intéresser. Sur 400 vaches observées, M. F.-B. Hadey, de la faculté de la science vétérinaire, a constaté que les quartiers postérieurs sont plus fréquemment sujets à l'infection que les quartiers antérieurs du pis ; la proportion serait de 62 p.c. contre 38 p.c.

Au congrès des agronomes régionaux



Groupe d'agronomes régionaux réunis, ce matin, au Parlement, sous la présidence de M. S.-J. Chagnon. Le congrès a été ouvert par l'hon. M. Bona Dussault, ministre de l'Agriculture, et M. Albert Rioux, sous-ministre. (Photo de l'Action Catholique).

Progression de la production porcine du Québec en qualité et en quantité

Evitons les extrêmes — Comment maintenir la fermeté du marché — Source intéressante de revenus quand la ferme produit les grains d'alimentation.

L'ANNEE qui se termine voit la production du porc accentuer davantage la marche ascendante suivie depuis ces dernières années dans la province de Québec. Les rapports officiels des classificateurs montrent que durant les dix mois allant de janvier à octobre inclusivement, les cultivateurs de Québec ont fait classer 58,216 porcs de plus que durant la période correspondante de l'année dernière. Le total des expéditions s'exprime par 227,895 sujets à mettre en regard de 169,679 en 1936. Ceci représente une augmentation de 26%.

De son côté, la qualité de la production a suivi la même courbe ascendante. En octobre, sur un total de 39,619 porcs — 4,000 de plus qu'en octobre 1936 — 67% ou 26,544 sujets passaient dans les catégories exportables : "bacons de choix" ou "bacons".

Depuis quatre ans Québec a plus que triplé sa production porcine et la proportion des sujets qualifiés pour l'exportation s'est accrue de 25% environ. En d'autres termes, lorsqu'en 1933 sur cent sujets classés 39 pouvaient être expédiés outre-mer, aujourd'hui plus de 60 prennent la route du marché anglais.

Une compilation des dits rapports pour les 6 mois se terminant le premier juillet fait voir que tandis que nos expéditions se sont accrues de 40% comparativement à la période correspondante de 1936, la quantité de types exportables — "bacons de choix" et "bacons" s'élevait à 60%, ce qui représente un progrès de 7% sur l'an dernier.

En fait, les progrès de l'industrie porcine ont été constants depuis 1933. Pour avoir été longtemps en état d'infériorité, nous prenons rang aujourd'hui en troisième position des provinces canadiennes, soit immédiatement après Ontario et l'Alberta pour ce qui est de la qualité.

Peu de productions agricoles jouissent plus que le porc, type bacon, de débouchés certains. D'abord un marché domestique caractérisé par une forte consommation locale —

c'est la viande dont nous consommons, 80 lbs environ par personne annuellement. En second lieu, le marché anglais qui accueille très favorablement le porc à bacon canadien est capable d'absorber plusieurs fois notre production actuellement exportable. Des accords commerciaux entre le Canada et le Royaume-Uni fixent un quota que nous sommes encore loin de combler.

L'industrie porcine est une des branches de la production animale susceptible donc de rapporter de bons revenus. C'est pour une bonne part à cause des cours satisfaisants du marché que nous devons les progrès réalisés dans ce domaine ces dernières années. Les chutes de prix qui se sont produites occasionnellement sont, dans une large mesure imputables aux lourdes consignations de porcs trop légers. Bien que la situation s'améliore graduellement, ce pourcentage reste encore trop élevé, il déprécie le marché et, il faut le regretter, nuit à tous les producteurs au profit d'une poignée de gens qui font une spécialité d'acheter à prix réduits les nourrissons expédiés sur le marché ; après les avoir engraisés, ce qui ne prend que quelques semaines, les vendent ensuite quand ils ont atteint le poids requis et reflent le bénéfice que le producteur aurait gagné en gardant ces porcs quelques semaines de plus pour les rendre à point.

Rappelons que le poids d'un bon type bacon doit osciller entre 180 à 220 lbs, 230 au maximum. Or les porcs consignés à 135 livres ou 140 livres ou plus lourds que 230 livres ne sont pas désirés du commerce et ne sont pas exportables.

Il est prouvé par ailleurs que les 50 ou 60 lbs requises pour rendre ces nourrissons au poids normal ne coûtent encore à produire que la moitié de l'excédent du revenu que ce surplus de poids rapporte à l'éleveur. Puisque ces gens faisant une spécialité d'engraisser les porcs légers font de l'argent à cette spéculation, pourquoi le cultivateur, qui a déjà consenti les frais les plus onéreux de la production en rendant ces sujets à 140 ou

150 livres, perd-t-il ainsi l'occasion de doubler son bénéfice en vendant ses porcs quand ils n'ont pas atteint le poids requis par le commerce.

Il faut également que l'éleveur tienne compte du fait que toutes les races porcines ne se prêtent pas également bien à la production du porc à bacon. C'est pourtant le type qui répond le mieux aux exigences des deux marchés — domestique et extérieur — et l'espèce également qui se prête le mieux à nos conditions de milieu et engraisse le plus rapidement. Les cultivateurs intéressés à la production porcine n'auront donc de succès que dans la mesure où ils réussiront à mettre sur le marché des porcs se rapprochant au plus haut degré du véritable type à bacon. Pour en arriver là ils devront compter dans une large mesure sur la haute valeur des verrats pur sang utilisés dans leurs troupeaux.

On doit voir dans l'élevage porcin pratiqué rationnellement, c'est-à-dire en utilisant de bons reproducteurs, en gardant les porcheries propres de même qu'en produisant sur la ferme les grains d'alimentation — l'orge en particulier — une source intéressante de revenus principalement au prix que commande actuellement la viande de porc. La fermeté des prix peut être maintenue jusqu'à un certain point en améliorant la qualité du produit et surtout en régissant la porcherie de manière à régulariser les expéditions et en faisant en sorte de ne pas encombrer le marché avec des sujets légers ou trop lourds, aucune des deux espèces n'étant du type. Devons-nous rappeler que le porc à lard gras ne paye pas le producteur, il coûte trop cher à produire sur nos fermes et il ne répond plus aux besoins de consommation.

En terminant disons que le lecteur doit être prévenu que les chiffres rapportés ci-haut, concernant la quantité de porcs classés, n'englobent pas la quantité de porcs vendus pour la consommation locale, lesquels ne sont pas soumis à la classification. Dans ces rapports il n'est donc nullement question de la production globale du Québec, les chiffres seraient infiniment plus élevés.

Frs FLEURY.

CONGRES EUCHARISTIQUE

"On avait d'abord pensé à fixer les dates du Congrès eucharistique, du 29 juin au 3 juillet. Mais à cause de la fête de la Confédération, les compagnies de chemins de fer n'auraient pu assurer un service efficace aux voyageurs. C'est pourquoi, après entente avec les autorités du Pacifique Canadien et du Canadien National, le Comité d'organisation du Congrès a cru devoir choisir les dates du 22 au 26 juin. Et Son Eminence le Cardinal Archevêque de Québec a approuvé cette décision.

IMPORTANCE ET VALEUR DU CRIBLAGE

Guerre aux mauvaises herbes. — Une bonne sélection par le crible signifie augmentation des rendements.

Par Paul METHOT, B.S.A.

MALHEUREUSEMENT il existe encore un trop grand nombre de cultivateurs qui n'accordent pas toute l'attention voulue au choix et à la préparation des grains ou graines de semence qu'ils utilisent chaque printemps pour l'ensemencement de leurs fermes.

Il arrive assez souvent qu'à l'automne, lors de la mise en grange ou au battage l'on mette de côté la meilleure partie de la récolte pour les prochains ensemencements, seulement, l'on se voit généralement obligé, au cours de l'hiver, à cause de la trop faible production de céréales sur la majorité des fermes, d'avoir recours à cette réserve pour finir l'hivernement du bétail surtout lorsque les prix des engrais alimentaires sont élevés.

Dans certains cas, sur les fermes où l'on produit les graines de mil ou de trèfle si les prix du marché sont bons, l'on consentira à vendre tout ce qui peut se classer No. 1 semence qu'il est à réserver pour sa propre ferme ce qui n'a pu classer No. 1, on va même parfois jusqu'à utiliser les criblures, s'imaginant le mal moins grand parce qu'en agissant ainsi l'on importe pas de nouvelles mauvaises herbes sur sa ferme.

Lorsque les labours d'automne sont terminés, quoique le plan de culture pour l'année suivante ne soit pas encore définitif, l'on a déjà une assez bonne idée de la superficie que l'on aura à ensemer avec telle ou telle espèce de grain ou graine, pour pouvoir déterminer la quantité de semence nécessaire pour chaque culture, c'est alors que l'on devrait penser à la réserve et commencer le criblage, puisqu'il est plus facile de faire une bonne sélection lorsque les carrés de la grainerie sont encore remplis que lorsqu'ils sont pratiquement vides. A cette époque de l'année il y aura toujours avantage à faire mouder les criblures qui pourront ainsi être utilisées pour l'alimentation du bétail. L'expérience a prouvé que cette pratique avait en plus un autre très grand avantage celui d'aider à la destruction des mauvaises herbes qui prélèvent chaque année une trop grosse part des revenus de la plupart des cultivateurs.

Faites un essai loyal de cette pratique, et vous en viendrez comme bien d'autres cultivateurs, à y trouver votre avantage tout en n'ayant pas à faire la dernière partie de vos semences avec des grains d'alimentation ou à attendre les faveurs de celui-ci ou de celui-là pour pouvoir les terminer. C'est probablement pour avoir été prévoyants que certains cultivateurs ne

manquent jamais complètement leur récolte, même dans des régions de la province où il arrive assez souvent que la récolte soit compromise par des gelées hâtives à l'automne. Il est entendu que si vous n'ensemencez que des grains lourds, bien conformés et possédant un très fort pourcentage germinatif, tout en étant d'une variété bien adaptée à vos conditions, que vos chances de succès sont de beaucoup augmentées même dans des conditions climatiques défavorables. Certains cultivateurs vous diront qu'ils leur est impossible d'espérer un bon rendement en avoine lorsqu'ils ensemencent moins de trois à quatre minots à l'arpent, et c'est probablement vrai parce que dans la majorité de ces cas l'on ne fait aucune sélection ou que l'on utilise des grains d'alimentation qui, tout en ayant une très belle apparence, possèdent un très faible pouvoir germinatif. Il est inutile d'ensemencer 10, 15 ou 20 p. c., de grain qui ne germera pas, il vaudrait beaucoup mieux l'utiliser profitablement pour l'alimentation, et le seul moyen pour le faire, c'est de cribler la récolte à bonne heure et soigneusement.

Il est maintenant assez facile de faire un bon criblage puisque nous avons, dans la province, au delà de 300 postes de criblage centraux où le criblage se fait à des conditions raisonnables et par des opérateurs qui, pour à plupart, ont tout l'entraînement voulu pour faire un très bon travail, pourquoi ne pas bénéficier ? Là où ce genre d'organisation n'existe pas encore, il y a toujours moyen de faire un bon criblage, avec un peu de patience et un bon petit crible en bon état de fonctionnement, mais encore faut-il choisir les tamis appropriés à l'espèce de grain que l'on veut sélectionner et ne pas avoir peur de les nettoyer souvent.

Faisons de la sélection, mais faisons-la bien, et nous verrons les rendements de nos cultures augmenter sensiblement.

Paul METHOT

Vers la Côte du Pacifique

M. C.-P. Riddell, président de la Canadian Passenger Association, annonce que les chemins de fer Canadien National et Pacifique Canadien délivrent actuellement et jusqu'au 24 mai, des billets à prix réduit, pour les stations hivernales de la Côte du Pacifique. Cette réduction s'applique à Port Arthur, Armstrong et toutes les autres stations de l'Est du Canada jusqu'à Vancouver, Victoria et Seattle. Elle a pour but de faciliter aux Canadiens, des séjours prolongés sur la côte canadienne du Pacifique, où règne l'hiver, un climat beaucoup plus doux que dans l'Est.

Inspection des étalons de RACE PURE ENREGISTREE pour l'année 1938

Itinéraires que suivront les inspecteurs du Comité de surveillance des Etalons de Québec, du 14 et du 15 décembre.

Déc. 15 — Joliette	Hôtel Joliette	8.30 à 9.00 a.m.
" 15 — St-Ambroise	Chez M. O. Prévillé	9.30 à 10.00 a.m.
" 15 — St-Paul	" M. S. Malo	10.30 à 10.45 a.m.
" 15 — St-Jacques	" Jos. Beaudoin	11.15 à 11.45 a.m.
" 15 — St-Alexis	" Ad. Allard	1.00 à 1.30 a.m.
" 15 — Ste-Julienne	" L.-P. Villemaire	2.00 à 2.15 a.m.
" 15 — Rawdon	" Dr G.-S. Smiley	3.00 à 3.15 a.m.

L'inspection annuelle est obligatoire pour tous les étalons destinés à la monte. Les étalons doivent être présentés au lieu, à l'heure et à la date fixée sur l'itinéraire. Le permis de 1937 doit être remis aux inspecteurs lors de l'inspection.

J.-J. GAUTREAU,
sous-secrétaire,

Comité de Surveillance des Etalons

Les GILANIEUSIES

Soirées et...

Soirées!

AVEC l'hiver, nous reviennent les soirées de famille et autres veillées. La besogne est moins pressante, les jours sont courts, puis, vient le temps des Fêtes, il faut bien se réjouir un peu!

Il est de tradition d'aller veiller chez les voisins, puis de les inviter à un "fricot"; il n'y a rien de répréhensible à tout cela, au contraire, c'est un moyen de faciliter la bonne entente.

Mais il existe une mode déplorable, mode surgie je ne sais d'où, et qui est déjà très répandue parmi notre jeunesse. Je connais des paroisses où la majeure partie des "cavaliers" ne parlent pas le dimanche soir, pour aller voir leurs blondes, sans se munir d'un petit flocon d'alcool. Que la précieuse liqueur se nomme gin, bagosse, moonshine, chien ou bière à bibilles, peu importe, il en faut, pour se donner de la façon et faire comme les autres... innocents!

Que d'argent gaspillé, en ce sens, par des jeunes qui se plaignent de ne pouvoir "s'établir". Un dollar, peut sembler peu de chose, mais additionnez tous les petits flocons d'une paroisse et vous aurez la surprise de votre vie: il y aurait de quoi payer les taxes scolaires, ou installer l'électricité dans le village, etc.

Surtout, l'on irait probablement plus loin que la question piastres et sous, en considérant l'idée que ces jeunes diminuent leur intelligence, engourdissent leur volonté, se moquent du respect d'eux-mêmes et se conduisent trop souvent d'une tout autre façon que s'ils étaient à jeun!

Que d'heures perdues en conversations oiseuses: le meilleur flacon ne fournit pas de finesse!

Si, un bon soir, les "blondes" se décidaient de dire à leurs chéris ce qu'elles pensent des "messieurs" qui sentent la tonne, des messieurs qui ont eu tant de plaisir la dernière fois qu'ils ont pris un coup, des messieurs qui ne voudraient pas passer pour ivrognes. Oh! non, mais qui courent les veillées de noces et des jeunes pour avoir l'occasion de trinquer avec les autres!

Nous avons évidemment des jeunes qui coûtent plus une heure de lecture sérieuse qu'un verre de bagosse: dans une dizaine d'années, nous les trouverons parmi l'élite. Souhaitons que ce soit "leur" exemple qui entraîne!

MARGOT

Aujourd'hui

Pleine de vigueur, ce matin, j'attaque les premières heures et les premières oeuvres.

On ne saurait désirer plus d'obéissance des gens et des choses. A la minute calculée, je dépose le balai et saisis l'aiguille, rêvant de chefs-d'oeuvre pour les marmots. Mais ces chers enfants!

En voilà un blessé en jouants: une des causes de mon impatiente journée.

Et tout s'enchaîne et les heures coulent dans le néant.

Je perds le fil de mon travail et le fil de la patience.

Pourquoi ne pas suivre l'heureuse tactique du faisan?

Il ne connaît pas le la-beur, le prix du temps et de l'impatience causée par l'inutile journée.

Pourquoi ne pas suivre plutôt la tactique des âmes, Posée sur l'immuable prin-

cipe du Christ en croix, le "Fial" de l'abandon?

Je pensai à cela, durant la prière du soir, quand ma tête un peu reposée.

Réalisa la folie de vouloir plier à volonté l'ultime volonté et je demandai pardon.

Pour ma coupable journée.

Deux heures encore et ce sera demain, et, qui sait, l'éternité?

Elle vient toujours demain, tellement le temps fuit.

A quoi bon s'agrir pour un ménage, une robe, l'appât d'un repas? Tout cela: vanité!

Allons, mon âme, un peu de patience, si tu veux offrir un travail méritoire, car, un bond.

Et c'est l'éternelle journée!

Jeanne
l'Archevêque-Duguay

Je couds, Tu couds..

L'argent est si rare, il faut bien veiller à faire durer chaque pièce de vêtement le plus longtemps possible: en conséquence, il y a du reprisage à faire chaque semaine!

D'habitude, la maman reprise par temps perdus: en attendant les hommes pour le dîner, avant que les enfants arrivent de l'école et même le soir après le lavage de la vaisselle!

Au temps des bûchages, presque chaque soir, il nous arrive des mitaines "infirmes" qu'il faut réparer sans les tourner en gants de boxe! Ce n'est pas le temps de courir les pièces et les aiguilles à large chas!

J'ai lu quelque part un conseil pratique à ce sujet: la confection d'une boîte à couture et reprisage!

Prenez une boîte vide de beurre, fixez le couvercle avec des pentures solides; doublez l'intérieur avec n'importe quel matériel que vous aurez sous la main; indienne, cretonne, sacs de coton, etc.

A l'intérieur du couvercle, assujettissez solidement un coussin pour les épingles; au côté intérieur de la boîte qui se trouve près des pentures placez des petits crochets de cuivre qui serviront à suspendre les ciseaux, épingles de sûreté, livrets pour les aiguilles. Plus bas, disposez deux rangs d'élastique large, cloués de façon à former des compartiments de grandeurs variées; ils serviront pour les aiguilles à tricoter, crochets pour la laine et le fil, passe-galon.

Sur les 3 autres côtés, toujours à l'intérieur de la boîte, à une couple de pouces du couvercle, clouez une bande de matériel d'une largeur de 3 à 4 pouces, de façon à former des pochettes de différentes dimensions: là, vous glisserez le galon à mesurer, laine à reprendre, les fuseaux, biais, galons, des petites pièces pour le reprisage.

Dans la boîte elle-même, vous garderez les "retailles" dont vous aurez besoin le plus souvent et aussi, le linge qui doit être repris.

Le dessus du couvercle est recouvert d'un petit coussin; toute la boîte est habillée de cretonne de couleur gaie, et... vous avez là, un siège confortable et un moyen idéal de ménager vos minutes et votre patience!

Le blé anglais

La production du blé en Angleterre (année 1937) est évaluée à 48,832,000 boisseaux, soit environ 2,600,000 boisseaux de moins qu'en 1936.

L'hiver...

La voile a fui nos laës, et nos cieux n'ont plus d'ailes. Les champs se sont drapés dans leur manteau d'argent. Les étoiles n'ont jamais tant lui. L'indigent Lève, tout anxieux, ses mains froides vers elles.

Voici que vos clameurs, ô vents! sont comme celles Des mers où disparaît le vaisseau diligent! Voici qu'en tourbillons passent, au ciel changeant, Des flocons radieux comme des étincelles.

Nul chant ne monte plus des grands bois dentelés, Tous les logis sont clos, les fleuves sont gelés, Et dans le jour douteux, mille spectres se forment.

L'hiver de notre vie est triste ainsi pourtant. Sous nos cheveux de neige, hélas! à jamais dorment Les suaves espoirs que nous caressions tant.

Pamphile LEMAY

DESSIN suédois

Monter un nombre de mailles impair et faire le premier tour uni. Travailler en patron comme suit:

1er rang:— Tr 2 endr, 3 m env, répéter tout le rang et finir par tr 2 endr.

2e rang:— Tricoter à l'endroit.

3e rang:— Tr 2 endr, 3 m env, répéter tout le rang et finir avec tr 2 endr.

4e rang:— Tr 2 endr, faire 1 maille, glisser 1 maille, tr 2 m ens, passer la maille glissée par-dessus. Répéter à partir de à travers le rang et finir avec tr 2.

5e rang:— Tr 2 endr, 3 m env, répéter tout le rang et finir avec 2 endr.

6e rang:— Tricoter à l'endroit.

7e rang:— Tr 2 endr, 3 m env, répéter à travers le rang et finir avec 2 endr.

8e rang:— Tr 2 endr, faire 1 maille, glisser 1 maille, tr 2 m ens, passer la maille glissée par-dessus, faire 1 maille. Répéter à partir de" et finir avec tr 2 endr.

9e rang:— Tr 2, 3 m env, répéter tout le rang et finir avec tr 2.

10e rang:— Tricoter à l'endroit.

Les labours

Dans toute l'étendue du Canada, 45 pour cent de la terre destinée à la récolte de 1938 avait été labourée au 31 octobre, contre 46 pour cent à la date correspondante en 1936.

Lisez

La Terre de Chez Nous

C'est votre intérêt.

Vous y trouverez

toujours

des renseignements utiles

Un membre de

I. U. C. C.

doit savoir ce que

son Association

fait pour lui

et pour la masse.

UN SOULAGEMENT POUR LA FEMME



Toute femme ou fille qui souffre et n'a pas encore bénéficié du grand soulagement qu'apporte "Orange Lily" peut jouir d'un traitement d'essai de 10 jours en nous adressant 10 sous. Les suppositoires "Orange Lily" du Dr D-N Coonley sont différents et très effectifs. Toute indisposition de la femme est promptement soulagée. Le prix régulier est de \$2.00 franco.

Vendus partout par les principaux pharmaciens.
Mme Lydia-W. Ladd (Dept. 24) Case 191, Windsor, Ont.

Au Pays des Bûcherons

A LA
HACHE

Par ADOLPHE NANTEL

(suite)

—Continue, moé j'sus plein.

En attendant les confessions, nombre de visiteurs causent en groupe. Ici Dionne Desrosiers affirme :

—J'en ai une vraie à lui déplier... Longue, comme d'icé à demain...

Joseph Toupin, admet très franc : —A part les sacres, j'ai quasiment rien à dire. Mais les jurons vont peut-être y faire peur.

Janvier Campeau a des scrupules :

—J'sais pas si on doit le dire quand on rêve de la voisine en dormant ?

—J'te cré, c'est pire de même qu'autrement, parce que c'est une peur.

Ainsi, d'un groupe à l'autre. Ce que Dieu doit les aimer, ses pêcheurs du lac Clair !...

—Commis, l'curé commence à entendre les confessions.

Après m'avoir averti, Ferdinand Boisvert monte au dortoir des travailleurs. Je l'y accompagne.

Dans un coin, deux couvertures ferment l'endroit sacré où le confesseur prend contact avec les hommes. Personne ne parle. Une seule lampe, rayon d'âme rude, avec des chatolements d'un lam-pion dans un sanctuaire.

Les chapelets carillonnent leurs prières en grelottant. Une vingtaine de bûcherons sont agenouillés, coudes sur les lits et tête entre les mains. Dulac, dans un coin, regarde la porte de la fournaise, fente blonde, et compte sur ses doigts. Un autre se frotte le menton, soucieux, et agite une jambe croisée en signe de regrets.

A tour de rôle chacun entre ou sort du confessionnal, digne des catacombes. Les uns sourient, d'autres repoussent une larme, rudement, poing fermé.

Voici Dulac qui a terminé son calcul. Il s'engouffre, tout rougissant, dans la cachette grise. Au retour, il chuchote à Bazinet, tout penaud :

—Crains rien, y est pas dangereux... y prend ça comme un coup d'lait...

Entre Paul Charette. Quinze minutes tombent sur la paix de la contrition. Que fait donc le celi-bataire endurci ? Son hibou l'aurait-il décidé à une confession générale ? Vingt minutes. Rien... Trente minutes... Ondulations sur la laine sombre. Tous regardent. Le missionnaire sort tout rouge, marchant vite. A voix basse, aux nombreux chrétiens :

—Une petite minute et je reviens.

Il n'est pas aussitôt disparu dans la nuit blanche, que Charette sort sa tête de fouine. Il est si fier, vainqueur. J'entends sa déclaration aux copains :

—Crayez-vous, les gars... je l'ai chauffé le curé ! Faut qu'il aille se refroidir.

La couverture retombe doucement. Les bûcherons continuent à prier.

Une mauvaise pensée de gourmandise, la seule, de toute cette mémorable préparation à la Noël, passe vite dans ma cervelle :

Tout est prêt pour la messe de Minuit. Les chantiers regorgent d'hommes, venus des quatre coins de la limite. Les confessions sont terminées. Madame Valade et sa fille attendent l'heure. Cette dernière est arrivée du lac des Sables en raquette, pour y ramener ses chiens. Elle a fait le trajet de 60 milles en deux jours, couchant un soir à la belle étoile, entre deux feux de branches et enroulée dans

une couverture.

En face du poêle à fourneau les dames parlent bas. Elles sont venues à la messe en traîneau à chiens. Va sans dire qu'elles ont de jolies couleurs. Philias L'Épicié, aussi rouge qu'elles, leur tient compagnie.

Mlle Valade a voulu faire une surprise aux amis de son fiancé. Elle a prêté son Jésus en cire. Laurence et le forgeron lui fabriquent une étable, au-dessus de la huche. Une boîte à raisins, vide, au bois lavé, sourit d'une clarté safranée de tropique. Le vieux Jos, coupe des infimes gouttières, dans un bloc de cèdre, et les pique ici et là, pendantes. Avec trois grosses pommes de terre, il a imité trois rochers... à la tête de Dieu.

—Désiré, donne-moé d'la farine de blé... la plus nette... J'vas y en poudrer une bordée, à Not' Seigneur...

Le brave jette la neige blanche du froment à cuillerées sur le toit en paille d'emballage, dans la

crèche petite, partout. Puis, il taille une étoile dans le fond obscur de la boîte et place une lampe à l'arrière, après avoir collé une bande de papier rose sur l'ouverture.

—As-tu des ciarges, Desrochers ? tonne le nouveau sacristain.

Le cuisinier lui procure deux bouts de chandelle, encore picotés de mouches mortes. L'équarisseur les place aussi sur la huche et, se frottant les mains, il affirme heureux :

—Cré gué !... ça mine ben... Pas besoin d'être à Saint-Ignace-du-Lac pour aimer l'bon Dieu... On est pas des bergers... Y s'contentera de bûcheux pour une fois...

Minuit moins cinq. Le bon père Doyon commence à s'habiller. J'ai le bonheur d'être son servent. Les burettes sont déjà sur une des tablettes du poêle. L'autel portatif a été déplié dans une fenêtre, près de la crèche. Une lune heu-reuse jette tout son or sur le ca-

lice. Petit, il est vrai. Mais qui renferme l'Eternité...

Desrochers sonne l'appel. Deux autres triangles en acier bleu ont été forgés. Le maréchal et Laurence frappent aussi à tour de bras. Les notes claires émettent le froid vif et attirent des larmes. De la forêt, les arbres répondent, en éclatant, avec une plainte d'amour.

Les invités de Jésus entrent un à un, pieusement, et regardent la fée. Ils secouent leurs souliers de boeuf, leurs bottes sauvages. La chaleur fait aussitôt fondre la neige. Un parfum de cuir, viril, monte dans la pièce.

Tous ont revêtu leurs plus beaux habits : ceintures fléchées, ces étreintes radieuses du pays ; mouchoirs voyants, autour du cou, soulevés par la tiédeur de l'air, en libellules diaprées ; mackinas en étoffe. Des damiers colorés. Enfin, les tuques lourdes de laine du village jettent leurs fleurs lumineuses au-dessus des tables, rangées au mur.

Le PORC-ÉPIC

Il y a dans notre faune canadienne deux animaux d'allure lente, plutôt gauches, presque stupides, et qui n'ont peur de rien. L'un est la mouffette, l'autre le porc-épic. Comme la mouffette, le porc-épic est pourvu d'une arme défensive qui en impose à tous les autres habitants de la forêt, son domaine préféré. Il a le dos garni de dards érectiles, d'une longueur variant d'un à quatre pouces, qui s'enfoncent dans la chair de tout être qui ose le toucher. Ces dards sont légèrement vénéneux. Une trentaine d'entre eux, ont raison d'un chien, et chaque porc-épic en possède quelque 30,000. C'est dire jusqu'à quel point l'animal est redoutable, et pourquoi les autres bêtes, même les plus sanguinaires, craignent de l'attaquer. Qu'une s'oublie jusqu'à lui sauter dessus, autant dire qu'elle a signé son arrêt de mort; les dards qu'elle a dans la peau n'en sortiront plus, ils entreront plus avant dans la chair, l'inflammation se déclarera, et c'est la mort à brève échéance. Le pékan, une variété de martre, est probablement le seul animal sauvage qui puisse tuer un porc-épic; glissant une patte sous le ventre de l'ennemi, où il ne se trouve pas de dards, il le retourne sur le dos et l'éventre en clin d'oeil, après quoi, il fait un festin de sa graisse. Les autres bêtes sauvages l'évitent et lui

cèdent la place dès qu'il se montre, son épineuse renommée lui assurant un droit de passage indiscuté. Le porc-épic est de poil noir tirant vers le brun; le bout des poils, sur le dos surtout, est plus ou moins blanc, et les dards sont blancs et noirs. L'animal est après le castor le plus gros de nos rongeurs. Il a une longueur totale de 36 pouces, la queue comptant pour six, et son poids varie, chez un adulte de bonne taille, de quinze à vingt livres. On le trouve à peu près partout dans la province de Québec. Il se nourrit de l'écorce des arbres en hiver. L'été, son menu est plus varié et comprend des nénuphars et les racines des sagittaires, deux plantes aquatiques. Il est si friand de sel qu'il dévore jusqu'au bois qui en est le moins imprégné. Les jeunes naissent de la fin d'avril au commencement de mai, leur nombre variant d'un à deux. Les familles de trois et de quatre se trouvent, mais sont considérées comme exceptionnelles. Dans des conditions favorables, le porc-épic peut atteindre l'âge avancé d'une douzaine d'années. On ne doit jamais tuer un porc-épic inutilement, pour cette raison qu'il est le seul animal qu'un homme perdu dans le bois et sans arme, puisse atteindre facilement.

Harry BERNARD.
(Le petit chasseur.)



Communion générale de 170 rustres. Ils s'approchent gauchement, font la génuflexion, en se saluant parfois. Les uns, en revenant de la Table Sainte, une serviette neuve, tirent un brin de laine de leur ceinture, ou encore fouillent dans la poche de leur chemise.

Madame Valade et sa fille s'approchent les dernières, seules, pieusement.

La messe commence. Autre surprise préparée par Laurence. Il avait demandé à Dionne Desrosiers de jouer du violon. L'air roule : "Minuit, chrétiens...". Philias chante le cantique, regarde au plafond, avec une ferveur de martyr.

—"Il est né le divin enfant..."

Toute l'assistance, à l'unisson. Les couvercles des chaudrons s'éveillent. Les vitres répondent. Et jusqu'à Jésus qui tremblotte, sous la puissance de ces souffles robustes... Echos de tous les villages, montant drus vers le ciel en témoignage de la piété naïve d'un jeune peuple.

La clochette, une capucine fagée, fournie par le missionnaire, tintinnabule le Sanctus.

Minute inoubliable dans une viel

Vous les grands... vous les riches... qui, dans la basilique parfumée, penchez davantage vos têtes pour mieux voir la toilette de votre voisine au manteau écharné, de loutre ou d'astrakan, regardez donc les fronts d'acier des humbles du lac Clair !

Un parfum de violette, un effluve d'oeillet ne viennent pas s'offrir, provocants, à leurs narines... Oh !... non !

Mais, sous toute la pesanteur du Dieu qui les écrase de ses secondes éternelles, ils songent à l'épouse, aux fils déjà nés, à ceux que l'impérieux devoir national fera naître encore.

Et demandez-vous si, du haut de son Ciel, le Christ n'a pas déjà fait un choix...

—"Les anges dans nos campagnes..."

Joseph Laurence peut chanter. L'équarisseur dévore la crèche de tout son coeur, de toute sa vie !

—"Laissons là tout le troupeau, Qu'il erre à l'aventure,

"Que sons nous sur l'écoteau
"Y charche sa PARUUUU...RE.

L'officiant ne peut réprimer un sourire. Prière magnifique, en la circonstance. L'Enfant Dieu rit, à travers son voile enfariné. D'ailleurs, quelle plus belle parure peut-il désirer ? Et l'âme des assistants se fiche pas mal des fautes de diction. Les hommes sont retournés à leurs quartiers. Les clochetons de l'équipage Valade réchauffent l'air, dans la route de l'île. Le missionnaire refuse son lit et s'étend sur le plancher nouveau, près de la fournaise, après m'avoir déclaré, tout en enlevant sa soutane :

(à suivre)

NE PUNISSEZ PAS VOTRE ENFANT

VOICI UN MOYEN FACILE DE CORRIGER LES ERREURS DE VOTRE ENFANT

Les enfants ne doivent pas être punis pour avoir trempé leurs couvertures de lit. Ce délit est dû à une faiblesse de rein et de la vessie. Les mères trouveront notre "traitement à la maison" d'une grande et rapide assistance pour leurs petits. N'envoyez pas d'argent, mais écrivez aujourd'hui et demandez un TRAITEMENT D'ESSAI gratuit. Il vous donnera la preuve. Les adultes souffrant de troubles urinaux qui dérangent le sommeil trouveront également notre traitement d'une valeur étonnante.

A-S VANDERHOOF & CO., LTD.
CASIER 247 Dépt. 71-L 2 b. Windsor Ont

UN CADEAU DURABLE OU ÉDUCATEUR



Le temps des fêtes approche. Que vous le vouliez ou ne le vouliez pas, il vous faudra faire quelques petits cadeaux.

Votre femme s'est plîée depuis un an à combien de vos caprices. en dressant votre bilan de fin d'année, vous vous sentez obligé de lui en témoigner votre reconnaissance d'une façon particulièrement tangible.

Prenez une police d'assurance sur votre vie et nommez-la bénéficiaire. Pendant toute la prochaine année, elle se souviendra de ce cadeau ; elle comprendra que votre reconnaissance est désintéressée, puisqu'elle se prolongera au-delà de votre tombe.

Vos enfants ont été bien maussades en 1937. Que de fois vous leur avez promis que le Petit Noël les oublierait ! Et pourtant, ils s'assagissent à l'approche des fêtes... et vous faiblissez. Nul ne saurait vous le reprocher. Ils sont l'os de vos os...

Prenez pour chacun d'eux une police d'assurance-dotation 20 ans de \$500. Pour cette année, cela vous coûtera

une bonne vingtaine de dollars. Mais faites un marché. Au cours de 1938 chacun d'eux devra amasser assez de trente sous pour payer la moitié de sa prime. Votre cadeau sera éducatif.

Si votre cœur est plus généreux que votre bourse, laissez parler votre cœur. A l'occasion des fêtes, faites des heureux. Si votre bourse vous cause des inquiétudes, voyez le propagandiste de

LA MUTUELLE-VIE DE L'U. C. C.

Il vous proposera une solution élégante pour accorder les déficiences de votre bourse aux exigences de votre cœur.

Donner un cadeau, c'est bien ; donner un cadeau qui dure longtemps, c'est mieux ; donner un cadeau qui forme et éduque, c'est l'idéal.

Le Renard est pris...

(Suite de la page 14)

toir coopératif ? (Il se lève). Mais on ne roule pas Isidore Gagnon avec des "pitons" comme ça !

Ensemble :

(Bravo !
(Bien !
(Tu es un homme !

Jules.—Nous sommes tous avec toi. Saluste commercera n'importe quoi et n'importe où ; mais il ne vendra pas un sac d'engrais chimiques dans la paroisse... Qu'est-ce que vous en dites ? pourquoi pas l'étude de notre équipe sur ce sujet ce soir ?

Ensemble.—Nous en sommes.

Isidore.—Vous parlez comme des hommes pratiques... D'après vous, qu'est-ce qu'il y aurait à faire pour acheter ensemble nos fertilisants ?... Toi, Arthur ?

Arthur.—Faire d'abord une petite enquête. Nous sommes six ; nous allons diviser la paroisse en SIX, et nous allons nous informer, dans chacun notre coin, du besoin d'engrais chimiques. Nous prendrons le plus de commandes possible, tout de suite.

Toi, Isidore, tu prendras tous ceux des alentours du village jusqu'à une quinzaine d'arpents. Disons que dans les quatre directions tu iras jusque chez Belzile, Alfred Rioux, Jules D'Amour, François Lepage. Moi, je prendrais le rang S. Paul, où j'ai des pa-

rents. Jules pourrait prendre le Côteau des Erables ; toi, le rang Beauséjour ; toi, le rang S. Joseph, et toi, le Village de La Plaine.

Isidore.—Entendu ! Nous couvrons toute la paroisse cette semaine ?

Ensemble.—Oui ; ça va marcher.

Isidore.—Les deux raisons qui doivent nous engager à nous servir de notre Comptoir, c'est que nous pouvons faire descendre le prix des engrais chimiques par ce mode d'achat en groupe. Quoiqu'en disent les agents, pour nous tromper, les grosses commandes bien faites font toujours baisser les prix. Avec les agents nous n'aurons jamais cet avantage ; si nous leur donnons une grosse commande, ils empochent des plus gros profits, et c'est tout.

La deuxième raison, c'est que nous devons purger nos campagnes de ces agents dont nous pouvons nous passer. Qu'ils cultivent leur terre !

Jules.—A prix égal, et même légèrement plus bas, achetons au Comptoir.

Arthur.—Des différences de 10, 15, ou 25 sous, ça ne compte pas. D'autant plus que si nous cessons le service des engrais chimiques à notre comptoir, les prix ne baisseront jamais ; au contraire, ils vont monter : on connaît l'appétit du commerce.

Isidore.—Maintenant, va-t-on choisir

une compagnie pour acheter ?

Arthur.—Non, non ; on envoie notre commande au gérant du Comptoir en lui demandant d'acheter où il pourra faire le mieux. Vous comprendrez bien que les vendeurs en gros ne baisseront pas beaucoup leurs prix s'ils savent que notre représentant est obligé d'acheter chez eux.

Isidore.—C'est évident ; on ne désignera pas la compagnie sur notre commande.

Jules.—Il faudrait aussi déterminer les conditions.

Arthur.—Première condition : chaque membre signe sa commande.

Deuxième condition : paiement comptant au char. La Caisse Populaire en financera un bon nombre, je crois.

Troisième condition : nous ôterons tout de suite l'octroi ; on utilisera encore la Caisse.

Isidore.—Cela vous va ? — Ensemble. Oui.

Jules.—Si nos membres veulent savoir les prix ?

Isidore.—Nous ne les connaissons pas ; notre représentant du Comptoir ira acheter au MEILLEUR prix. On ne peut pas avoir mieux que ça !

Jules.—Notre affaire est claire et nette. (Il se lève). Demain, nous serons à l'ouvrage. (Les compagnons

de Jules se lèvent aussi).

Isidore.—On ne se laisse pas sans chanter un peu ! LES GARS DE LA CULTURE !...

Ensemble.—C'est bon ; LES GARS DE LA CULTURE ! ! !

(Tous viennent en avant de la scène).

Les Fils du Sol.



"Enlève ce gigot de cochon, Emile. — Je veux peser le bébé..."

Criblures

(Suite de la page 3)

Une résolution

On n'a peut-être pas attaché suffisamment d'importance à une résolution du cercle de Ste-Anne de la Pocatière relative aux grains d'alimentation. En voici de nouveau le texte : "Attendu que la récolte des grains d'alimentation pour le bétail a été très faible dans la province de Québec en 1937, il est résolu unanimement qu'on demande au gouvernement fédéral d'accorder jusqu'en septembre 1938 une réduction de tarif sur le maïs importé".

La résolution s'explique et se justifie par elle-même. Les tarifs ne sont pas chose intangible. Leur mobilité doit correspondre aux besoins. Lorsque la récolte est nulle, il n'y a personne à protéger. Au contraire, tout le monde est dans l'obligation d'acheter et le

droit de douane équivaut alors à une taxe directe, mais à une taxe directe qui n'est de gens. L'Etat doit trouver perçue que d'une catégorie des moyens mieux appropriés pour remplir ses coffres.

La résolution du cercle de Ste-Anne ne manque donc pas d'à-propos. Appuyée par d'autres cercles, elle, sera, nous l'espérons, favorablement accueillie au ministère fédéral de l'agriculture.

Demandez-la

A la suite d'une enquête approfondie, le ministère fédéral de l'agriculture vient de publier une brochure sur les besoins du marché britannique en produits agricoles. Elle contient des renseignements de première valeur et présente des suggestions dont il faudra tenir compte.

Le ministère de l'agriculture s'est donné la peine d'annoncer cette publication dans la plupart des journaux. Précisément vous

trouverez ce texte d'annonce à la page 16 du présent numéro de la "Terre de Chez Nous". Voilà un volume qu'on vous offre gratuitement. Ne manquez pas de le demander.

Entre autres, il y a à cela deux bonnes raisons. La brochure vous sera utile d'abord. Une meilleure connaissance des marchés vous sera serviable. D'autre part, c'est pour nous que sont éditées les publications françaises. Demandons-les ! C'est le meilleur moyen d'obtenir du gouvernement fédéral l'observation des droits du français.

A PROPOS DES FETES DU 20e ANNIVERSAIRE A MOSCOU

Les fêtes célébrées à Moscou pour le 20e anniversaire des Soviets n'ont pas rencontré le succès et l'enthousiasme escomptés par Staline et consorts. En effet, la tension qui règne actuellement dans le pays a eu une répercussion très nette sur ces manifestations ; on comprend qu'un peuple terrorisé n'ait guère envie de se réjouir.

Porcs à bacon

Le commerce international du bacon et des jambons n'a aucun rapport avec la production des différents pays et il en est de même, du reste, de beaucoup d'autres produits. Le Danemark, qui vient très bas sur la liste au point de vue du nombre de porcs élevés au pays, se classe aisément premier parmi les exportateurs de bacon et de jambons. Le commerce d'exportation dans ce pays est développé à un point qui n'est atteint nulle part ailleurs. Par exemple, en 1936, d'après le Comité économique impérial, il y avait au Canada quelque 38 porcs par 100 habitants ; aux Etats-Unis, environ 33 ; au Royaume-Uni, seulement 10, et au Danemark, jusqu'à 100 par 100 habitants.

Le prêt agricoles

Le 22 février dernier, l'Office du crédit agricole provincial commençait à opérer.

Durant moins de huit mois et demi d'opérations, l'Office a reçu à date 24,138 demandes d'emprunt, d'une moyenne de \$2,544.00 chacune. Au cours du seul mois l'octobre, l'Office a reçu 786 nouvelles demandes.

Sur ce nombre, 4278 prêts sont acceptés, représentant un chiffre total d'environ 11 millions de dollars, soit exactement \$10,840,794 en date du 6 novembre 1937. Environ 40 p.c. de ces prêts, soit 1674, ont été réalisés et payés, formant un montant total de près de 4 millions et demi de dollars exactement \$4,311,664.

Soyez de votre temps

Tenez-vous informé des faits nouveaux en lisant

LA TERRE DE CHEZ NOUS

organe de l'Union Catholique des Cultivateurs.

CHIENS. — APPATS A RENARDS

Est-ce que j'ai le droit de tuer des chiens qui vont manger à mon appât à renards sur ma terre, car cela fait un réel dommage?

Si le chien ne se prend pas à cet appât je me demande comment le renard pourra s'y prendre.

Je ne comprends pas le dommage.

PASSAGER A TITRE GRATUIT DANS UNE AUTO. — RESPONSABILITE.

La cour d'appel a jugé : Au cas de transport bénévole par automobile, le conducteur est, à l'égard de son invité, responsable des conséquences d'un accident causé par une fausse manœuvre de sa part.

Et d'ailleurs, cela n'aurait dans la cause aucune importance, puisque la responsabilité de l'appelant resterait la même, soit que l'accident provienne d'une fausse manœuvre de sa part ou d'un échappement de l'un de ses pneus; dans le premier cas, l'accident aurait été le résultat de son fait et de sa faute, et dans le second, d'un vice ou de la défectuosité d'une chose dont il avait la garde; car, que l'on ne se trompe pas, l'échappement d'un pneu ne peut être envisagé comme un cas fortuit, mais dénote bien plutôt, purement et simplement une défectuosité de l'une des parties de l'automobile.

Or, vis-à-vis de son passager, même à titre purement bénévole, un propriétaire d'automobile, conduisant lui-même, doit répondre au même titre que d'une fausse manœuvre de sa part, d'une défectuosité de son automobile, si, comme dans l'espèce, la relation de causalité ne laisse aucun doute.

Il n'y a pas même lieu, malgré la sympathie que nous éprouvons nécessairement pour un propriétaire d'auto qui a simplement voulu rendre service à son passager, de distinguer entre une faute grave et une faute simplement légère, comme le suggère une certaine jurisprudence que nous cite l'appelant. Cette jurisprudence on en conviendra, est plutôt américaine, et si une décision citée sans commentaire en dernière ligne du mémoire de l'appelant est de la Cour Suprême du Canada, il est juste d'observer que cet décision

de notre plus haut tribunal se rapporte à une cause de la province d'Ontario.

La jurisprudence est à l'effet que sauf les risques inhérents à ce mode de locomotion et les aléas habituels de la route qu'accepte implicitement le passager bénévole, le transporteur devra répondre des fautes et des faits qui, n'ayant pu être normalement envisagés par la personne transportée, n'ont pu par là même être tacitement acceptés par avance. D'où le conducteur bénévole devrait être pleinement responsable de l'accident occasionné par sa faute, si légère fût-elle, ou par le fait de sa vitesse.

De sorte qu'il ne saurait ici y avoir de doute, en face de cette jurisprudence si conforme aux principes de notre droit, quant à une responsabilité de l'appelant, soit que l'accident soit dû à une manœuvre fautive, soit qu'il provienne plutôt de l'échappement de l'un des pneus comme le prétend l'appelant. Dans le premier cas, je le répète, il y aurait faute du chauffeur, et dans le second, vice de la machine.

TAXES MUNICIPALES PAYEES PAR DES OUVRAGES DE COLONISATION

Dans certaine municipalité, le conseil, a demandé aux contribuables qui avaient des arrérages de taxes de travailler à certains travaux de colonisation avec l'entente que le montant que ces contribuables gagneraient serait appliqué au paiement de ces arrérages de taxes.

Comme toujours les uns ont respecté leur entente qui était même signée dans certains cas, et d'autres moins honnêtes ne l'ont pas respectée.

Je croirais que sous les circonstances que le conseil devrait autoriser les procédures prévues par les articles 726 et suivants du Code municipal et faire vendre les immeubles de ces contribuables récalcitrants pour défaut de paiement de taxes.

Le secrétaire n'a qu'à préparer la liste de ces arrérages et sur ordre du conseil transmettre au bureau de la corporation du comté un extrait de cet état tel qu'approuvé par le conseil et ce avant le 20 décembre afin qu'elle soit annoncée avant le 8 janvier pour être vendus le premier mercredi du mois de mars suivant.

ENGAGEMENT D'AIDE SUR LA TERRE. — FIN DU CONTRAT

Un cultivateur qui engage un homme à \$15.00 par mois, par exemple pour l'été et \$10.00 pour l'hiver, peut-il mettre fin à ce contrat ?

Le contrat de louage de service personnel ne peut être que pour un temps limité, ou pour une entreprise déterminée.

Il peut être continué par tacite reconduction.

Il se termine par le décès de la partie engagée, ou lorsque sans sa faute, elle devient incapable de remplir le service convenu.

Il se termine aussi, en certain cas, par le décès du locataire, suivant les circonstances.

Quant au contrat de louage de service personnel la durée n'est pas fixée, il se termine comme se termine tous les autres contrats.

Il faudrait bien examiner les conditions de l'engagement. Il paraît d'abord évident qu'on peut terminer ci-haut l'engagement qui a été fait pour une certaine période puisqu'on paye \$10.00.

Tout de même si la durée n'a pas été fixée si le montant et l'engagement n'ont pas été convenus ensemble combien de temps l'engagement devait durer, alors?

Les gages sont payables à, tous les mois, chacune des deux parties peut mettre fin à l'engagement en donnant à l'autre un avis franc d'un mois.

BORNAGE — FRONTEAU — AR-PENTEUR — ACTE D'ACCORD.

Tout propriétaire peut obliger son voisin au bornage de leurs propriétés contigües.

Les frais de bornage sont communs.

Le bornage peut s'effectuer, soit de concert entre voisins et par leur fait, soit par l'intervention de l'autorité judiciaire.

Dans le cas de litige, les frais sont laissés à la discrétion du tribunal.

Comme on peut le voir le bornage peut s'effectuer entre voisins à l'amiable mais il l'est définitivement en autant qu'un procès-verbal a été dressé et signé par les deux parties et pour valoir il faut qu'il soit enregistré au bureau d'enregistrement.

Il s'ensuit donc que deux voisins qui ont un fronteau du bon accord mais n'ont pas procédé à un bornage d'accord peuvent toujours se désister du consentement donné et requérir un bornage légal, par une action en posage de borne sur une limite reconnue par les parties; par une action en délimitation, c'est-à-dire, celle qui a pour objet de faire fixer la limite entre deux immeubles; enfin, celle en revendication d'un terrain, situé entre les deux limites soutenues par les voisins, et dont chacun d'eux se prétend propriétaire.

Je dois vous dire qu'en pratique cette troisième sorte d'action en bornage est à peu près la seule que nous voyons devant nos tribunaux. Je n'ai jamais eu connaissance d'action en bornage intentée contre un voisin qui, tout en s'accordant avec son voisin sur la ligne qui sépare leurs propriétés, et en reconnaissant qu'il n'y avait pas de marque pour reconnaître cette ligne, c'est-à-dire, de bornes, refusait de prendre part à un posage de bornes. Je n'ai jamais vu non plus, d'action en bornage dans laquelle les deux voisins prétendaient qu'ils ne connaissaient pas l'endroit où se trouvait la limite entre leurs propriétés, et où cependant l'un d'eux refusait de prendre part aux opérations nécessaires pour la trouver et la marquer par des bornes.

C'est parce que la troisième classe d'actions est la seule que nous voyons devant nos tribunaux, qu'on est dans l'habitude de

dire que l'action en bornage est une action réelle. Elle l'est bien, en effet, parce que, comme je vous l'ai dit il y a un instant, elle consiste dans deux revendications contradictoires.

BOIS COUPE CHEZ LE VOISIN — BORNAGE — DOMMAGES

Ayant fait tirer la ligne sur ma terre à la suite d'une vente de bois je me suis aperçu que mon voisin avait pris beaucoup, de bois chez moi, tel que pin, épinette, etc., du bois de commerce.

Aujourd'hui j'aurais besoin de ce bois, puis-je réclamer quelque chose ?

Vous avez droit à la valeur du bois debout et ce d'après les souches coupées.

Résidence: St-Eustache
Bureau: 7 à 8 P.M.
Charles-Henri Lalonde
C.R. — K.C.
AVOCAT BARRISTER
Edifice-Tramways-Building
Ouellet — 139 — Craig-Weat
Montréal

VENTE PAR PAIEMENTS
Il y a six mois j'ai vendu ma maison j'ai reçu \$25.00 comptant ensuite l'acheteur devait me donner \$3.00 par mois ou \$25.00 dans six mois, il ne m'a rien donné. Oui en vous servant d'un avocat.

PEAUX VERTES

Prix fournis par la maison A. PION & Cie, 547, rue St-Vallier, Québec.

Peaux de BOEUFS, 50 lbs et moins, 6½ cts la lb, moins 2 lbs par peau, sans queue ni cornes. Peaux avec fumier, 2 lbs de moins par peau.

Les peaux de 52 livres et plus sont prises à 50 lbs net. Peaux de VEAUX engraisés, 8 à 12 lbs, 8½ cts la lb, moins 1 lb par peau.

Peaux de VEAUX engraisés, moins de 8 lbs, 60 cts la peau. Peaux de KIPS et VEAUX de CHAMP, de 8 à 12 lbs, 7½ cts la lb, moins 1 lb, par peau.

Peaux de VEAUX de campagne, de 25 cts à 50 cts le peau. Peaux de CHEVAUX, de 75 à \$2.00 la peau.

Peaux de CHEVAUX, sans queue ni crigne, 25 cts de moins. Peaux de MOUTONS, de 05 cts à 60 cts la peau.

Ces prix sont pour des peaux de première qualité. Peaux endommagées, séchées, sont payées à leur valeur.

Prix garantis jusqu'au 25 décembre 1937.

A. PION & CIE,
547, rue St-Vallier, Québec.

Importante assemblée

Une importante assemblée sera tenue le 20 décembre, à 8 h. p.m., à l'école St-Germain, 2045, rue St-Germain (près Ontario), Montréal. Elle est convoquée par M. A.-S. Bissonnette qui se préoccupe depuis longtemps de la construction du marché Frontenac. L'assemblée, cette fois, devrait donner des résultats décisifs. Tous les cultivateurs de la région de Montréal y sont convoqués. Ils pourront y rencontrer les échevins intéressés à la construction de ce marché de gros pour l'est de la métropole, de même que l'architecte qui en a préparé les plans et qui fournira toutes les explications qui pourront lui être demandées. M. A.-S. Bissonnette demande à toutes les municipalités qui ont adopté des résolutions en faveur du marché Frontenac de se faire représenter. Il y va de leur intérêt et l'occasion qui se présente de réaliser ce projet favorable aux cultivateurs ne se renouvellera peut-être pas.

OÙ EST JOS ?

A PRENDRE UNE

Dow

BIÈRE OLD STOCK

DOW COMPLÈTE BIEN LE REPAS

D169F

Assemblée annuelle des Eleveurs

ELLE aura lieu à Québec les 22, 23 et 24 février 1938. Il en a été décidé ainsi lors de la réunion des membres du conseil d'administration de la société générale des éleveurs tenue le 2 courant, à l'hôtel Victoria. Cette association est une fédération des divers groupements des cultivateurs s'adonnant à l'élevage des animaux de race pure. Elle comprend les éleveurs de moutons, de porcs, de chevaux canadiens et percherons — et de bovins canadiens. Les sujets à l'ordre du jour de ce congrès plénier portent sur des problèmes d'intérêt agricole, on y délibère surtout sur des questions pertinentes à l'industrie animale. Tous les cultivateurs portant quelque intérêt à l'élevage d'animaux pur sang y sont cordialement invités.

Un étalon expédié à Lamorandière

Faisant suite à une entente survenue entre le ministère de l'agriculture et le département de la colonisation ayant pour objet de venir en aide aux colons désireux d'élever des chevaux, un premier étalon classé a été expédié de Québec à Lamorandière au cours de la semaine dernière, apprenons-nous du chef de la section de l'industrie chevaline du service provincial de la zoo-technie.

Tous les prix

Le miel de la Saskatchewan a remporté tous les prix dans les catégories claire et granulée à la section des Dominions de l'exposition impériale des fruits, tenue récemment à Birmingham, Angleterre. La Nouvelle-Zélande et l'Australie étaient au nombre des concurrents.

Relevé général

La Section agricole du Bureau des Statistiques, au Ministère du Commerce, vient de faire distribuer, par l'entremise du personnel enseignant des écoles rurales, des cartes-questionnaires aux cultivateurs de la province. Il s'agit en l'occurrence, d'obtenir le nombre exact que possible d'animaux de pâture et de volailles sur les fermes, à la date du 1er décembre. Afin de dissiper les erreurs et les soupçons qui existent chez certaines gens, nous devons rappeler à toute la population agricole du Québec que les informations recueillies sont absolument confidentielles ; elles ne sont divulguées à qui que ce soit et ne peuvent servir de base à l'imposition de nouvelles taxes.

Le vent souffle du bon côté

PARTOUT les cours agricoles postsecondaires s'organisent rondement là où ils ne sont pas encore commencés. Les nouvelles nous parvenant des districts agronomiques indiquent clairement que les jeunes cultivateurs entendent bien profiter du plan d'aide aux jeunes ruraux dit Rogers-Bilodeau. Ils manifestent un désir louable de travailler fermement, en suivant ces cours d'hiver, à leur perfectionnement professionnel. Leur temps sera indubitablement mieux employé ainsi qu'à se livrer à l'athlétisme ou autres jeux futiles, soit au restaurant du village ou autres lieux de rendez-vous des jeunes campagnards. Nous avons plus besoin de cerveaux bien garnis que de forts-à-bras. L'instruction d'ailleurs ne va pas jusqu'à nuire au développement des forces musculaires, elle est pour l'homme ce que le coup de rabot est à la planche. Cela polit la surface sans changer l'essence du bois.

Dans le bas St-Laurent les adhésions paroissiales sont nombreuses aux cours postsecondaires donnés en vertu du plan d'aide aux jeunes ; on craint même de ne pouvoir satisfaire à toutes les de-

mandes. Dans le district de Lévis, même enthousiasme. Dans Mégantic-Arthabaska le travail d'organisation sera bientôt complété. A l'heure qu'il est nous savons que des cours seront donnés dès janvier dans les paroisses de Laurierville, St-Ferdinand, St-Coeur de Marie, à Plessisville, à Ste-Sophie ainsi qu'à Lyster. Dans Drummondville ils ont été inaugurés récemment. Dans Arthabaska et Wolfe même désir manifesté chez les jeunes cultivateurs de renouer connaissance avec les livres de classe depuis longtemps mis au rancart et d'accroître autant que faire se peut la somme de leurs connaissances agricoles.

Décidément la génération montante se réveille, elle a conscience des exigences de l'époque sous le rapport de l'instruction, elle est prête à faire l'effort nécessaire pour vaincre les difficultés qui ne manqueront pas de surgir en se remettant ainsi à l'étude. Il faut l'en féliciter, s'en réjouir et souhaiter que les parents de leur côté facilitent à leurs fils, dans la mesure du possible et même s'il en coûte quelques sacrifices, l'assistance à ces cours passagers.

CONGRES, EXPOSITION et DECORATIONS

L'Association des Eleveurs de renards de la province de Québec, a tenu, à St-Hyacinthe, le 30 novembre et les 1er et 2 décembre courants, l'assemblée annuelle de ses membres sous la présidence du Dr Arthur Leclerc, M.D., de Baie St-Paul, et député du comté de Charlevoix à la législature.

A cette occasion, l'hon. M. Elie, ministre dans le cabinet provincial et patron de l'Ordre du mérite vulpicole de la province de Québec et président élu de l'Association des éleveurs de renards, a décerné des titres honorifiques et élevé à la dignité de membres de divers degrés de l'Ordre des personnalités du monde agricole, promoteurs de l'élevage des animaux à fourrures et quelques éleveurs tenant le haut du pavé dans ce champ d'action particulier qu'est l'élevage des fauves en domesticité.

La cérémonie a pris cours au banquet donné à plusieurs invités d'honneur par l'Association le soir du 1er décembre, à l'hôtel Ottawa. M. Elie a décerné le titre de patron honoraire de l'Ordre du Mérite vulpicole à l'hon. Bona Dussault. M. Albert Rioux, sous-ministre, a été fait commandeur de l'ordre ainsi que MM. J.-Arthur Leclerc, de Baie St-Paul, président de l'association ; le Dr J.-M. Veilleux, M. V., chef du service de la santé des animaux ; le Dr P.-P. Rheault, M. J.-R. Grégoire, de St-Hyacinthe ; le titre de chevalier fut conféré à M. l'abbé Brown, curé de St-Frédéric de

Beauce ; M. Emery Fleury, M. P.P., du comté de Nicolet ; M. le notaire N.-U. Fréchette, M. Omer Lussier, de St-Hyacinthe, M. Emile Nicol, M. Roland Dallaire, de St-Evariste a été fait officier de l'ordre.

Concurremment se tenait dans la salle du Manège militaire l'une des plus belles expositions de renards argentés et de toutes les autres variétés de l'espèce. L'association

PRESIDENT ACTIF



L'honorable M. Antonio Elie, ministre dans le Cabinet provincial, patron de l'Ordre du Mérite vulpicole, élu, la semaine dernière, au congrès de St-Hyacinthe, président actif de l'Association des Eleveurs de Renards de la province de Québec.

a distribué une somme de \$800. en prix, montant pris à même les subsides qui lui viennent des gouvernements d'Ottawa et de Québec.

Ces expositions permettent aux éleveurs d'établir eux-mêmes, de même que par le moyen des démonstrations données par des experts et par la méthode comparative la valeur de leurs propres sujets. Ils y apprennent diverses méthodes de régie qui ont assuré le succès de concurrents plus avancés. Elles devraient servir de stimulant aux cultivateurs et autres personnes se livrant à l'élevage des animaux à fourrure et contribuer à retenir l'attention d'un public qui se fait toujours plus nombreux et se montre davantage intéressé à l'une de nos grandes richesses naturelles.

Ces foires devraient tenir un rôle aussi prépondérant dans le perfectionnement des méthodes de régie des parcs et de l'alimentation des animaux à fourrure qu'elles l'ont fait dans le domaine encore plus étendu de l'élevage du bétail de ferme, où elles ont largement promu l'amélioration de nos cheptels et hâté le perfectionnement de nos agriculteurs les plus avertis dans l'art de garder de bons animaux aussi bien profitables à leurs bourses qu'à l'avancement de l'agriculture.

L'élevage des animaux à fourrure constitue présentement l'une des plus importantes sections du service de la santé des animaux. Elle est sous la direction du Dr R. Ra-

Eftets de la Mammite sur la production du lait

LA mammite ou mastite, ou encore appelée mastite est une affection inflammatoire des mamelles chez les femelles de diverses espèces animales. On sait que la maladie est plus commune chez la vache laitière, principalement chez les fortes productrices.

Il y a la mammite simple, aiguë ou chronique, spécifique ou contagieuse. Comme causes déterminantes de l'infection on mentionne principalement la pullulation, dans l'intérieur du pis, de germes microbiens pénétrant par les trayons, où ils sont déposés par les litières, la main des trayeurs ou la bouche des nourrissons. Autres causes : l'action du froid. Aussi recommande-t-on aux vachers de prévenir autant que possible les courants d'air subits dans les étables. La vache peut également contracter cette maladie lorsque couchée sur un pavé humide ou sur l'herbe mouillée, au pâturage par les temps froids ou brumeux. La malpropreté des vacheries est trop souvent un agent propagateur de la maladie.

A l'état simple ou chronique le malaise peut être conjuré, mais à l'état spécifique ou infectieux le cas devient plus sérieux. La mammite contagieuse chez les vaches laitières est provoquée par un microbe spécial. Une fois introduite dans une vacherie elle se propage par l'intermédiaire du milieu et des trayeurs. Elle cause d'autant plus de dommages dans les troupeaux où elle s'introduit que le lait d'une vache mameuse n'est pas toujours propre à la consommation.

Dans le rapport annuel de l'Université du Wisconsin, intitulé "Findings in Farm Science" nous lisons que plusieurs expériences ont été faites quant à l'effet de la maladie sur la production laitière. Ainsi beaucoup de cultivateurs ont été longtemps sous l'impression que la mammite à l'état chronique réduisait le rendement laitier même lorsque l'infection n'était pas suffisamment grave pour altérer l'aspect extérieur du lait. Ce sujet a fait l'objet de recherches spéciales. Des enquêteurs ont constaté que la mastite avait réduit le rendement laitier de 11%, de 17

(Suite à la page 7)

jotte, M.V., un connaisseur. Une étroite coopération de cette section avec l'association des éleveurs aura, il faut l'espérer, entre autres bons résultats, de donner un nouvel essor à une industrie lucrative pourvu qu'elle soit pratiquée selon de bons principes.

Abonnez vos amis à "LA TERRE DE CHEZ NOUS". Vous leur rendrez un service dont vous profiterez vous-mêmes.

Le Renard est pris

Une petite pièce d'actualité où l'on retrouve le secrétaire d'un cercle de l'U. C. C. et un vendeur d'engrais chimiques. -- Et l'équipe d'études fait son devoir! -- Leçons utiles sous forme agréable.

Les Fils du Sol, dont la réputation de travailleurs n'est plus à faire, nous adressent la petite pièce suivante dont on tirera profit tout en s'égayant : Qui sait s'il ne serait pas aussi réjouissant que pratiqué de la jouer parfois au village ? Voici que, les personnages étant présentés, le rideau se lève...

Personnages: Isidore; jeune habitant, débrouillard et toujours de bonne humeur; pardonne ne peut lui enlever son sourire.

Saluste; commerçant habile, un peu opulent. Il a la marotte de s'imposer quand il sent ne pas avoir raison.

Jules, Arthur et d'autres jeunes habitants, fiers de leur U.C.C. et de leur Isidore.

Paul, enfant d'Isidore, 12 ans.

La scène se passe dans une maison de cultivateur à l'aise, au bureau du jeune chef de famille qui est secrétaire de l'U.C.C. Imaginez un bon ameublement pour un cultivateur instruit.

ACTE I

Scène I

Isidore.—(Regardant vaguement l'auditoire). Je suis bien content de ma journée; les boucheries faites... J'ai vendu tout seul, encore cette année... quand aurons-nous une vraie organisation pour la vente en commun?... J'ai confiance; les équipes d'études de l'U.C.C. vont nous permettre d'appréhender la vraie coopération.

Scène II

Paul.—(Entrant sans frapper). Papa, un monsieur voudrait vous parler...

Isidore.—Bien, mon Paul, fais-le entrer. (A mi-voix). Sans doute quel-que agent qui vient me rendre un grand service. Ils sont rigolo, ces gens-là!

Scène III

Saluste.—(Souriant avec confiance). Bonsoir Isidore; comment ça va-t-il?

Isidore.—Très bien merci; et toi?

Saluste.—Pas mal; les affaires vont à merveille.

Isidore.—Tu viens m'offrir quelque machine (gouailleux) qui brise toute "compétition", je suppose.

Saluste.—Je ne vends plus de machinerie. Je "suis dans les engrais chimiques" dans le moment.

Isidore.—Dans les engrais... S'ils ne te brûlent pas, tu vas faire une grosse récolte... de profits. Nous, les habitants, nous sommes "extra" pour faire progresser... les autres...

Saluste.—(Vivement). A propos; tu es secrétaire de l'U.C.C. ?

Isidore.—Oui.

Saluste.—J'ai un beau plan à te proposer. — Si tu passes ta commande par mon intermédiaire, à ma compagnie, je te laisse un 5 p.c. d'escompte. Pour un char de 40 tonnes, tu recevras une cinquantaine de piastres. Tu peux faire un \$150.00 dans pas grand temps, en organisant un peu de propagande dans la paroisse.

Isidore.—Tu veux m'enrichir !... Et les prix ?

Saluste.—Très bas. (Il donne le prix courant des engrais chimiques.)

Isidore.—C'est encore pas mal élevé, trop élevé.

Saluste.—Tu ne trouveras pas meilleur marché ailleurs.

Isidore.—Tous les membres de l'U.C.C. ne peuvent pas payer comptant.

Saluste.—La banque va financer. Tu n'as pas à payer les intérêts; tu fais signer un billet par ton client et tu l'escomptes à la banque. C'est le client qui paie l'intérêt de 8 p.m., avec son billet... Tu n'as qu'à endosser le billet. Ou, si tu crois que cette proposition peut gêner certains de tes clients qui n'aiment pas cet escompte de billets aux banques, tu peux vendre payable à l'automne à \$2. de plus, la tonne. Ça se fait ailleurs et c'est pratique. Hein ?

Isidore.—(Gardant toujours son sourire). Bien, écoute. Ton plan me ruine dans mon honneur... et dans mes intérêts.

Je suis cultivateur; j'ai un peu d'instruction. Jamais je ne trahirai mes confrères moins instruits... et pauvres comme moi. (Souriant toujours). Je suis secrétaire de l'U.C.C.; je dois promouvoir et défendre les intérêts des membres de mon U.C.C.; je l'ai comme promis en acceptant la fonction. Jamais je ne m'autoriserai de mon titre pour encourager l'exploitation des miens par qui que ce soit.

Saluste.—(Un peu irrité). Principes!

Isidore.—(Souriant). T'as aussi les tiens, tes principes: "Faire de l'ar-

JUSTICE POUR LE GROUPE AVANT LES PETITS PROFITS PERSONNELS

gent aujourd'hui sans t'occuper si les autres en souffrent... et ce que sera demain. "Au plus rusé le profit", d'après toi.

Ton plan est aussi contre mes propres intérêts.

J'emploie chaque année, une bonne quantité d'engrais chimiques, tes prix sont trop élevés comme ceux des autres compagnies; je veux qu'ils baissent!... Mais ce n'est pas avec le système commercial d'aujourd'hui que cela va arriver.

J'ai intérêt à coopérer avec mes confrères.

D'autre part, tu me fais faire tout le travail de propagande, des commandes et de la livraison; je dois en plus, en endossant les billets, prendre tous les risques.

Penses-tu qu'une commission de 5 p.c. va me compenser pour tous ces tracas ? Et mes confrères de l'U.C.C. vont travailler aussi pour toi, ...sans être nullement payés !

(Souriant). Je concède que ce plan fait ton affaire... mais pas la mienne, ...ni celle de mes confrères que je dois sauvegarder.

Saluste.—Tu ne calcules pas! Cinquante piastres par char, c'est de l'argent! Et tu n'auras pas besoin de répartir les octrois à chacun de tes clients! Ma compagnie les donne tout de suite.

Tu devrais prendre une commande aussitôt que tu pourras réunir le cercle... Elle ne t'engage à rien; tu pourras la "canceler" n'importe quel jour, "en tarci" le mois d'avril.

Isidore.—(Souriant). Pourquoi te donner une commande... qui ne serait pas une commande, puisque je peux la "canceler"?... Je suppose que c'est

pour t'apprendre combien il faut d'engrais chimique ici, dans l'U.C.C... Tu ne t'imagines pas que je vais faire une enquête pour toi, gratuitement?... au dépens de notre organisation centrale de vente, notre COMPTOIR COOPERATIF DE L'U.C.C...

Pour te donner ces chiffres, le cercle devra réclamer \$50.

Tu dis que tu donnes l'octroi tout de suite. Ça ne vaut pas la peine de parler de cet avantage; tu ne finances que \$2.00 par tonne durant trois mois, à peu près, intérêt qui peut s'élever à 4 sous par tonne.

Rappelle-toi que c'est le cercle de l'U.C.C., pas toi, qui te permet d'avoir l'octroi de \$2. pour concurrencer les autres. Ça, compte-le. Sans le cercle, tu ne pourrais parler d'une diminution de \$2.; la loi ne donne pas d'octrois aux commerçants. Et tu te vantes de 4 sous par tonne! Bagatelle! Toutes ces farces arrêtent les marchés! (Souriant toujours).

Saluste.—(Irrité). Tu ne veux pas encourager les hommes de la paroisse !

Isidore.—(Souriant). J'encourage tous les cultivateurs de ma paroisse. Ils sont 150. C'est mieux qu'encourager un seul commerçant qui veut m'acheter.

Ce sont eux qui payent les taxes avec moi; ce sont eux qui, par leurs conseils, m'aident à mieux cultiver, à mieux élever mes animaux, à profiter de bonnes assurances comme la Mutuelle-Feu de la paroisse et la Mutuelle-vie de l'U.C.C.; ce sont eux qui, avec moi, soutiennent la Caisse populaire, à mon grand avantage; ce sont eux qui développeront les services coopératifs de transformation, d'achats et de ventes.

Tous mes confrères me rendent service; je leur dois la loyauté! N'es-tu pas de mon avis ?

Les Gars de la Culture.

Chœur: Voilà les Gars de la Paroisse. Extrait de "CHANTS JACISTES". (1)

D'hors par tous les temps, Le cœur toujours content, Ils ne compt' pas la peine Quand

ils sont dans les champs. Qui ils pressent la charrue Jusqu'à la nuit venue. Tous

jours l'âme serene Ne sont pas abattus. Les neiges de ce pays-là Sont fins résistants

qu'ça. Tout le long des sillons Ils chantent à pleins poumons: Voix de ces

gars de la culture Qui seront toujours joyeux S'il fait soleil ou s'il pleut; Ils

font pousser la nouveauté, C'est eux qui sème le grain pour faire le

pain Au sein des champs, bien loin des villes, Ils viennent pas les cités

chers. Car ils préfèrent leur vie tranquille, Le bon air ce bon soleil, Et ils ont deux yeux

— 2 —

Ils savent leur métier, S'y donnent tout entier. Il faut bien reconnaître Qu'à eux on peut se fier! Sans avoir l'air de rien, Ni faire beaucoup d'potin, Tout comme leurs ancêtres, Ils sont les plus malins! Avec leurs traditions, Leurs grandes ambitions, On verra qu'ils sauveront Notre civilisation.

Ref. Voilà....

— 3 —

Chez nous on peut trouver Des beaux gars bien plantés Qui n'boudent pas à l'ouvrage Et qui savent travailler; Car pour faire la moisson, N' faut pas des avertons; Faut avoir du courage, Pas craindre les durillons. Mais aussi quel plaisir Quand la tâche vient d' finir, Pour se délasser les reins, D'aller s' promener un brin.

Ref. Voilà....

(1) On peut se procurer ce recueil de 20 beaux chants à la J. A. C., 75, rue King-Ouest, SHERBROOKE.

Saluste.—Se levant et prenant sa coiffure). Il n'y a pas moyen de s'entendre avec toi. Heureusement que tous les membres de l'U.C.C. ne sont pas de même; il est encore possible de faire des affaires !

Isidore.—(Souriant). Ne t'en fais pas; tu donnes les grands coups de massue cet automne, parce que tu t'aperçois que nous autres, les moutons que tu tondais, apprenons à mordre. A mesure qu'ils s'instruisent, nos membres vont cesser de se faire "pleumer" en silence.

Saluste.—Je ne te croyais pas si retors. Bonsoir.

Isidore.—Les affaires sont les affaires ! Sans rancune ! (A mi-voix). LE RENARD EST PRIS. (Haute voix). Il n'en prendra pas d'autres. Je vais dire partout comment cet agent d'engrais chimiques essaye de nous tromper.

Si d'autres agents font le même jeu ailleurs, mes bons confrères sauront quoi répondre.

Mieux que ça! Je vais publier un sketch pour tous nos cercles de l'U.C.C., afin d'apprendre à tous les cultivateurs comment se servir de leur COMPTOIR COOPERATIF.

(RIDEAU)

ENTRE-ACTE

Au moulin de Grand-Père

Ah! le bon temps qui s'écouloit Dans le moulin de mon grand-père! Pour la veillée on s'assemblait Près du fauteuil bicentenaire. Ce que grand-père racontait, Comm'en silence on l'écoutait ! Et comm'alors gaiement trottait Le vieux fuseau de ma grand'mère ! Comm'il trottait, comm'il trottait ! Ah ! quel bon temps ! Quel temps

Grand-père était un vieux bonhomme

Il avait bien près de cent ans. Tout était vieux sous son vieux chapeau

Hors les enfants de ses enfants. Vieux vins dans de vieilles armoires, Vieill'amitié, douce toujours, Vieilles chansons, vieilles histoires, Vieux souvenirs des anciens jours !

- 2 -

Grand-mère était la gaieté même, On la voyait toujours riant Depuis le jour de son baptême, C'était le sourire bienveillant. De sa maison, riant asile, Elle était l'âme. Aussi depuis Que son fuseau reste immobile, On ne rit plus dans le pays.

Ref. Ah ! le bon temps...

- 3 -

Mais dans le moulin de grand-père Tout comme lui s'est abattu; Et le fuseau de ma grand-mère A la muraille est suspendu. Et nous, couchés, sous l'herbe épaisse, Comme aux beaux jours, encore unis, Je crois vous voir quand le jour baisse, Et tout en larmes, je redis :

Ref. Ah ! le bon temps...

Acte II

UNE EQUIPE D'ETUDES

Les Gars du Rang

(Jules et ses amis entrent chez Isidore, qui est à son bureau).

Jules.—Bonsoir, Isidore...

Isidore.—Bonsoir Jules, bonsoir tous vous autres. Entrez, entrez! A vous voir, on s'aperçoit que les fils du sol ne sont pas morts !

Jules.—(Souriant). Appelle - nous les gars du rang; les fines tournures nous conviennent peu; toi, tu peux châtier ton langage, c'est normal...

Isidore.—(Otant la parole à Jules). ...J'ai aussi à châtier les malheureux cultivateurs qui se font agents d'engrais chimiques. Saluste vient de sortir d'ici.

Savez-vous qu'il a voulu m'acheter, avec ses escomptes de 5 p.c., ses octrois remis tout de suite, sa finance facile par la banque ?

Savez-vous qu'il a voulu me faire trahir la cause de l'U.C.C. en m'engageant à travailler contre notre Comp-

(Suite à la page 11)



Colonisation

ECONOMIE DE TEMPS
ET D'ARGENT.

Parmi les facteurs importants qui contribueront à assurer le succès de la colonisation et l'établissement solide des meilleures familles, il faut placer au tout premier rang l'économie. Quelle que soit la volonté du colon de s'attacher à la terre, d'y vivre et d'y prospérer, cette volonté, ce désir resteront vains, n'auront aucun résultat s'ils ne se traduisent en une économie des plus strictes.

L'esprit d'économie pourvoit à l'utilisation la plus efficace et raisonnable de tout ce qu'on a à sa disposition. Or le premier bien dont on dispose en colonisation, un bien qui s'offre à tout le monde également, c'est le temps.

Que nous importe la règle de l'économie à l'endroit du temps ? Il faut, de toute nécessité, lui donner l'utilisation la plus ordonnée, pour en tirer le meilleur profit possible. Est-ce à dire qu'il faudra travailler pendant vingt-quatre heures à tous les jours ? Non et non. Ce ne serait pas user du temps de façon raisonnable. Cela ne veut pas dire toutefois qu'il suffira de travailler chaque jour pendant quelques heures. Ce ne serait pas efficace.

Le repos, comme le travail, a ses droits, mais il a des arguments persuasifs pour en réclamer plus qu'il ne lui en revient. Sans trancher la journée en parties égales pour tout le monde, on pourrait dire qu'il faut se reposer ASSEZ pour pouvoir donner, au travail, son plein rendement. Il faut aussi se recréer ASSEZ pour garder son esprit dans les meilleures dispositions. Si donc nous n'entendons pas qu'un colon commence sa journée avant le soleil, nous comprendrions mal aussi qu'on le trouve devant le poêle à toute heure du jour.

On parle plus souvent d'économie en ce qui regarde l'utilisation de l'argent. C'est qu'ici encore l'économie n'est pas à négliger. Lorsque, bien loin de pouvoir tout se permettre à souhait, on en est réduit à compter sur la charité publique ou privée pour assurer sa subsistance et jeter les bases de son avenir, on a doublement raison de s'étudier davantage pour ne rien laisser perdre. Il faut donc combattre le gaspillage sous toutes ses formes; dépenses pour des objets absolument inutiles, dépenses mal faites dans l'achat de choses utiles. Savoir dépenser, c'est savoir ménager !

Les gouvernements veulent bien aider des familles à fonder des établissements nouveaux. Le bon sens même veut toutefois qu'ils ne les fassent pas vivre indéfiniment. Ils font leur part; il faut que les intéressés, à leur tour, fassent la leur ! Et quand, après quelques années, les pouvoirs publics devront laisser les colons à eux-mêmes, s'ils ne sont pas riches, ils sauront au moins utiliser de la façon la plus raisonnable et la plus profitable les biens qu'ils auront entre les mains. Et, leurs économies de temps et d'argent constitueront un fonds moral et pécuniaire de tout repos... surtout quand, de colon, ils deviendront cultivateurs proprement dits.

J.-B. LANCTOT.

Estomac, Reins, Intestins Ravivés

Ne soyez satisfait de rien moins que de ce Laxatif végétal, tonique à 4 actions. Prenez-en chaque soir pendant quelque temps; voyez avec quelle ardeur vous reprendrez votre travail, vos jeux. Vous obtenez ces extra plus bénéfiques parce que les Herbes Indigènes de Bliss contiennent 9 ingrédients propres à déloger reins et intestins, tonifier l'estomac et stimuler le flux biliaire. Le meilleur marché des bons Laxatifs — plus. Assez pour 200 jours: \$1.00. Aussi à 50 et à 25c chez les pharmaciens.

HERBES INDIGÈNES DE BLISS (Tablètes), Dopl. 100
114 rue Saint Paul, Est, Montréal, Qué.
Clouez un timbre pour traitement gratuit de 4 jours et notice sur la digestion.

12^{ème} Cours à Domicile de l'U. C. C.

OFFICE DE RENSEIGNEMENTS AGRICOLES

ou

L'École Supérieure d'Agriculture de Ste-Anne

Tous droits réservés

8^{ème} Leçon

Du Crédit et de l'Assurance

Par Charles GAGNE, B.A., M.S.A.

Le crédit :

Voyons d'abord ce qu'est le crédit. Pour le cultivateur, le crédit c'est toujours un paiement retardé. En effet, quelle que soit la façon dont on recourt au crédit, on ne fait jamais autre chose, en le pratiquant, que retarder le paiement d'une terre, d'un cheval, d'une voiture, d'un harnais ou de quoi que ce soit. Acheter ces biens à "crédit" ou emprunter pour les payer comptant, c'est, dans tous les cas, pour l'acheteur, retarder leur paiement.

Base de crédit :

Le crédit est avant tout une affaire de confiance. Le crédit est impossible sans la confiance. Si le cultivateur a du mal à obtenir du crédit, c'est qu'il n'inspire pas confiance.

Les gens prêts à attendre d'être payés ou remboursés dans 6 mois, 12 mois ou dans 5, 10, 15 ou 40 ans ont confiance dans leurs débiteurs. Dès que pareille confiance est ébranlée, ils ne veulent plus attendre et ils font des menaces pour se faire remettre leur dû, ou bien ils vendent leurs créances à d'autres prêteurs qui ont confiance. La chose est si vraie que personne ne veut faire de crédit à des inconnus.

La confiance de celui qui fait du crédit repose, soit sur les qualités personnelles de l'emprunteur, soit sur les gages qu'il peut obtenir pour garantir son emprunt.

Les formes de crédit :

Le crédit est personnel, lorsqu'il est accordé sur la garantie des qualités personnelles de l'emprunteur, telles que honnêteté, savoir-faire et initiative.

Le crédit est réel, lorsqu'il est accordé sur la garantie d'un gage matériel, comme une hypothèque. Le prêteur a alors confiance en son débiteur en raison de la valeur réelle, terrain ou bâtisse, qui est hypothéquée.

En agriculture, on peut avoir encore le crédit à court, moyen ou long terme et le crédit individuel, coopératif ou collectif.

Le crédit agricole à court terme permet des avances aux cultivateurs, pour une durée allant de quelques jours à 24 mois, le crédit est presque toujours personnel.

Le crédit agricole à moyen terme permet des avances de 2 à 5 ans. Il est le plus souvent du crédit réel.

Le crédit agricole à long terme permet des avances de 5 à 10, 15, 20 ou 40 ans. C'est un crédit réel gagé par une hypothèque sur un bien immeuble. Le crédit accordé par l'Office du Crédit Agricole du Québec ou par le Prêt Agricole Canadien est du crédit à long terme.

Les avantages du crédit :

Bien utilisé, le crédit fait faire des choses merveilleuses. Il double, triple ou quadruple souvent les chances de gain d'une entreprise. Il est particulièrement avantageux dans les périodes de hausse des prix.

Les inconvénients du crédit :

Le crédit est une arme à deux tranchants, qui demande du tact et du savoir-faire de la part de celui qui l'emploie. Il augmente de beaucoup, suivant les circonstances, les chances de gain et les risques de perte.

Règle générale, il est préférable de n'y recourir que pour des fins de production, c'est-à-dire pour accroître la productivité de la ferme. S'endetter pour dépenser, sans produire de richesse nouvelle, est toujours condamnable.

L'inconvénient principal de tout crédit, c'est de mettre, aux heures de baisse des prix, le cultivateur dans une situation très difficile et, souvent, de le réduire à être à la merci de ses créanciers, au point de voir compromis tout son avoir. Combien de cultivateurs ont eu, entre 1918 et 1929, en partie à crédit des terres qu'ils ont dû abandonner au cours des années de crise !

Un autre inconvénient du crédit, c'est d'entretenir trop souvent chez son homme l'illusion que le capital emprunté sera facile à rembourser.

Les facilités de crédit ne doivent pas être trop grandes, car elles peuvent aisément entraîner à l'imprévoyance et au laisser-faire.

La conservation du crédit :

Rares sont les cultivateurs en état de se passer de crédit. Même chez les jeunes, il ne s'en trouve pas pour n'en avoir jamais besoin.

Comme le crédit est, avant tout, affaire de confiance, le premier point à retenir pour conserver son crédit, c'est de se comporter de manière à mériter la confiance de son entourage.

Voici comment le jeune cultivateur a le plus de chance de garder pareille confiance.

1.—Vivre selon ses moyens et éviter tout excès, soit dans le régime de vie, soit dans le travail.

2.—Tenir ses comptes en ordre, afin d'être en état de présenter, au besoin, un bilan bien clair à ses créanciers ou à ses fournisseurs de crédit. Le cultivateur qui est capable de dire sans hésitation combien il vaut et combien il doit, fait toujours une meilleure impression devant le gérant d'un organisme de crédit que celui qui ne sait même pas combien il a de dettes.

3.—N'entreprendre que ce que l'on peut conduire, et mener à bonne fin ses entreprises. Celui qui essaie de tout, mais qui ne finit rien, n'a jamais la confiance de son entourage.

4.—Pratiquer la prudence dans ses marchés, éviter toute spéculation étrangère à l'agriculture.

5.—S'arranger pour ne jamais laisser de taxes en souffrance. Les taxes sont des créances publiques et celui qui tarde à les payer se fait une réputation de "traîneux" fort nuisible pour son crédit dans la municipalité.

6.—Être honnête dans ses marchés.

7.—Ne jamais laisser passer la date d'échéance d'une redevance, sans voir le créancier. Celui-ci sera plus accommodant et accordera plus facilement un délai en faveur d'un débiteur qui lui aura donné une preuve de sa bonne volonté, qu'à un négligent auquel il aura dû envoyer un avis ou faire des menaces.

8.—Éviter le recours aux usuriers. Le cultivateur connu pour être pris avec un usurier n'a guère la confiance de son entourage.

9.—Ne pas endosser tous les billets des voisins.

Importance de l'assurance :

De nombreux risques menacent le sort du cultivateur dans sa personne ou dans ses biens: mortalité, maladie, accidents, incendie, grêle, etc. Contre ces dangers, le cultivateur, comme tout autre citoyen, doit utiliser l'assurance.

Définition du contrat d'assurance

Le contrat d'assurance est l'entente conclue entre un assureur et le cultivateur, en vertu de laquelle, moyennant certaines obligations à remplir, celui-ci ou ses héritiers ont droit à une indemnité plus ou moins forte dans les cas de décès, d'accident, d'incendie, etc.

L'assureur peut être une Compagnie ou une Société mutuelle.

Les obligations de l'assuré sont des primes ou des cotisations à payer et, le plus souvent, indiquées sur la police d'assurance elle-même, ainsi que certaines conditions à observer et déterminées par la loi.

L'indemnité payée à l'assuré ou à ses héritiers varie avec les conditions de la police et peut compenser les dommages les plus variés.

Formes d'assurance :

Deux types d'assurance intéressent le cultivateur: la compagnie d'assurance du type commercial ou capitaliste ou à "stock" et la société mutuelle.

L'assurance capitaliste ou commerciale est constituée

(Suite à la page 16).

(Suite de la page 15)

par la compagnie à fonds social, dans le but de faire de l'assurance, tout en procurant des profits à ses membres actionnaires. La compagnie d'assurance à fonds social prélève des primes assez fortes relativement aux valeurs assurées, afin de couvrir ses frais d'administration et de rapporter des profits à ses propriétaires.

L'assurance mutuelle a pour membres les assurés. Il ne doit donc pas s'y payer de dividendes sur le capital social ou sur les parts. En principe, l'assurance mutuelle ignore le profit.

Parmi les mutuelles, on distingue les grandes et les petites. Les premières couvrent une province, un pays, même un ou plusieurs continents. Elles ont de gros frais d'administration et, en pratique, leurs conditions, pour l'assurance-vie surtout, ressemblent fort à celles des compagnies "à stock".

Les petites mutuelles opèrent dans de petits territoires, paroisses ou comtés. A dire le vrai, les petites mutuelles, avec quelques grandes mutuelles affiliées à des organismes professionnels ou sociaux, telle la mutuelle-vie de l'U.C.C., forment les seules véritables assurances mutuelles. On y pratique le véritable contrôle mutuel, parce que les membres se connaissent tous, ou bien ont un lien d'intérêt commun dans le domaine professionnel ou social. La mutuelle de comté est, à cet égard, beaucoup moins mutuelle que la société de paroisse.

Les petites mutuelles sont toujours les moins coûteuses de toutes, leurs frais d'administration étant insignifiants. Dans certains pays, pour couvrir de plus gros risques, elles s'unissent entre elles et se réassurent dans des sociétés plus puissantes. Chez nous, cette pratique n'est pas encore en vogue, mais elle finira bien par l'être, car nos mutuelles-incendies locales ont fait des progrès surprenants depuis 30 ans. Pareil essor démontre que nos cultivateurs peuvent pratiquer la mutualité dans le domaine de l'assurance.

Législation des assurances :

Nous avons à compter avec la législation provinciale ou fédérale, en matière d'assurance. Nos compagnies ou sociétés d'assurance peuvent donc avoir leurs chartes d'Ottawa ou de Québec.

Les sociétés constituées en vertu de la loi fédérale des assurances sont surveillées par le Service des assurances d'Ottawa, tandis que les sociétés formées en vertu de notre législation provinciale relèvent du Surintendant des assurances de Québec. La Mutuelle-Vie de l'U.C.C. et nos mutuelles-incendie municipales ou paroissiales sont dans ce dernier cas.

Il est bon de consulter de temps à autre les rapports annuels des services d'assurances d'Ottawa ou de Québec. Il y a là de précieux renseignements à recueillir sur les divers organismes d'assurance; avis aux cercles d'études de l'U.C.C.

Application de l'assurance :

L'assurance-vie a sa place dans tous les foyers de jeunes cultivateurs. Ceux-ci ont très souvent des dettes et toujours des obligations familiales assez fortes. Il est donc pour eux de la plus élémentaire prudence d'avoir mille, deux ou trois mille dollars d'assurance-vie. Survienne, dans un de ces foyers, le décès prématuré du chef de famille, les héritiers pourront régler avantageusement les obligations de la ferme et ils ne seront pas laissés littéralement "dans le chemin". L'assuré-cultivateur doit choisir la police d'assurance qui donnera, en cas de décès, la plus forte indemnité pour chaque dollar versé en prime.

Dans notre province, les cultivateurs, à part l'assurance-incendie, ne se sont encore intéressés qu'à l'assurance-vie depuis la guerre.

L'assurance mutuelle contre la mortalité du bétail finira certainement par se propager chez nous comme en Europe, surtout à la suite de l'amélioration et de la hausse de valeur de nos troupeaux.

Nos éleveurs de chevaux de pur sang ont déjà préparé la fondation d'une mutuelle. Leur exemple devra entraîner les autres.

QUESTIONNAIRE

- 1.—Qu'est-ce qui rend le crédit possible ?
- 2.—Combien y a-t-il de sortes de crédits ?
- 3.—Comment conserve-t-on son crédit ?
- 4.—Avantages et inconvénients du crédit ?
- 5.—Qu'est-ce que le contrat d'assurance ?
- 6.—Qu'est-ce que l'assurance mutuelle, capitaliste ou commerciale ?
- 7.—Quelle législation concerne l'assurance ?
- 8.—Où s'applique l'assurance en agriculture ?

Nos couvoirs coopératifs

St-Nazaire d'Acton,

M. le rédacteur,

Je suis à me demander s'il ne serait pas temps de réunir en fédération nos couvoirs coopératifs de la province. Nous avons à lutter contre les couvoirs de l'Ontario qui semblent mieux organisés que les nôtres; leurs poussins semblent plus vigoureux; et surtout ils ont une propagande beaucoup mieux organisée que nos couvoirs. Il me semble que nous avons déjà assez de lutter avec les couvoirs étrangers sans nous faire la lutte entre nous. Il y a certainement beaucoup à améliorer dans nos couvoirs; nous marchons un peu trop au petit bonheur, sans chercher à remédier à certains bobos. Nous n'avons aucune publicité, si ce n'est quelques petites annonces par ci, par là, de deux ou trois lignes. Actuellement, la maison Bray envoie des circulaires, des annonces alléchantes et déjà des commandes de poussins s'en vont à l'Ontario. Et nous, que faisons-nous durant ce temps ? Rien, moins que rien ! Si tous nos couvoirs étaient réunis, nous pourrions avoir un même règlement, une même surveillance honnête, avoir les mêmes renseignements qui seraient de nature à produire des poussins plus vigoureux, afin de lutter avantageusement avec les couvoirs étrangers, et surtout, grâce à une bonne publicité qui servirait à tous les couvoirs. Nous avons la "Terre de Chez Nous", qui ne demande pas mieux que de nous aider; elle pourrait mettre une page de son journal à la disposition des couvoirs. Dans tous les congrès de l'U.C.C., il pourrait se faire de la propagande pour nos couvoirs. Il me semble qu'il est temps de se demander s'il serait mieux pour nous de rester isolés, marcher tant bien que mal, laisser aller les commandes à l'Ontario : Il arrive assez souvent qu'un couvoir ne peut remplir une commande pour telle date, commande de 1,000 ou 1,500 poussins, il ne peut disposer que de 500 à 600; alors il refuse cette commande, et assez souvent, les commandes refusées s'en vont chez Bray ou ailleurs. Si nous étions réunis en fédération, nous pourrions remplir toutes ces demandes avec avantage.

Je crois qu'il y aurait aussi quelque chose à faire du côté de la vente des oeufs pour le commerce; ces couvoirs coopératifs restent inactifs pendant 8 ou 9 mois, ne serait-il pas possible d'en faire des postes de classification d'oeufs ? Nous n'avons pas à nous le cacher, la classification qui nous vient de Montréal ou ailleurs, ne donne pas satisfaction. On emploie la classification dans bien des endroits pour nous voler, il faudrait que cette classification se fasse en campagne et les couvoirs pourraient être organisés de ma-

nière à s'occuper de la classification et de la vente des oeufs.

Je crois qu'il devrait y avoir une réunion de tous les couvoirs coopératifs de la province pour se mettre d'accord sur le mode de règlement de la vente, de l'incubation, de la tenue des troupeaux pour l'incubation, de la publicité, etc. Enfin, allons-nous nous remuer ou bien si nous allons continuer à faire venir nos poussins de l'Ontario? Allons-nous continuer à critiquer la classification des oeufs telle qu'elle se fait actuellement ou bien si nous allons essayer quelque chose ? Il serait bien intéressant de connaître l'idée des membres des couvoirs sur ce sujet.

Ernest Benoit.

En Pologne

La Pologne est fondamentalement un pays agricole; une proportion de 64 pour cent de sa population, qui se chiffre par 35,000,000 âmes, s'occupe de poursuites agricoles. Le seigle est la principale céréale. En 1936, les exportations du Canada sur la Pologne étaient évaluées à \$406,835.

Nos importations pour sept mois

Ottawa, 6. — La valeur des importations du Canada, les sept mois terminés en octobre, s'établit à \$503,577,298, augmentation de \$122,421,126 ou de 32.1 p. 100 sur la période correspondante de 1936. Les importations en provenance des pays étrangers font voir la plus forte augmentation, soit 34.2 p. 100; le gain dans les importations en provenance des pays de l'Empire est de 27.7 p. 100.

COUPON D'ABONNEMENT

"La Terre de Chez Nous",
515, avenue Viger,
Montréal.

Vous trouverez ci-inclus la somme d'un dollar en paiement d'un abonnement d'un an à "La Terre de Chez Nous".

Nom

Paroisse..... Bureau de poste.....

Comté.....

Faites remise par bon de poste ou par chèque.

Le Ministère fédéral de l'agriculture a publié un rapport traitant de

CE QUE TOUT CULTIVATEUR DEVRAIT SAVOIR

au sujet

Du Marché Anglais pour les produits agricoles canadiens

Ce rapport couvre les produits suivants: Boeufs d'engrais et de boucherie, Vaches laitières, Viande de boeuf, Chevaux, Bacon et Jambons, Fromage, Beurre, Lait condensé, Volailles habillées, Oeufs, Conserve de fruits et de légumes, Fruits frais, Miel, Produits de l'éclaircie, Tabac, Foin, Farine de luzerne, Graines de graminées et de trèfles, Fourrages.

Un exemplaire de ce rapport vous est offert gratuitement

Ecrivez au
Directeur de l'office des marchés,
Ministère fédéral de l'agriculture, Ottawa.

Publié par ordre de l'hon. James G. Gardiner, Ministre.

Moulée pour jeunes poussins.
Moulée pour la croissance.
Moulée pour la ponte.
Rations laitières 24 & 18%.
Moulée pour Dindes, Renards, Chiens, Lapins, etc.

Le succés de la ferme dépend beaucoup de la nourriture du troupeau. Avec mes moulées, vous ne pouvez vous tromper.
EMPLOYEZ LES RATIONS BALANCEES
Toutes ces moulées sont manufacturées selon des formules d'experts du gouvernement.



Seule meunerie du genre à Québec
Pour tous les besoins de la ferme
UNE ATTENTION EST DONNEE AUX
COMMANDES DES GROUPES
Tancredé Avard, 36, Henderson, Québec.

PETITES ANNONCES

Tarif de 2 cents le mot avec prix minimum de 50 cents par insertion. Escompte de 20% pour quatre insertions consécutives du même texte.

REMEDE EFFICACE. — Si vous souffrez de rhumatisme, acidité, constipation, maladies du foie ou des reins, la Potion de Santé Xymel est le remède que vous devez prendre. Résultats assurés. Nombreuses attestations du clergé. Traitement complet \$2.50, un flacon \$1.00. Médicaments. Boîte 71, Station N., Montréal.

AIGUISE lames, tondeuses 35c. Garantie pour tondre 25 vaches. J'achète les lames que d'autres n'ont su aiguiser. Polydore Demers, gardez adresse: Ange Gardien, Rouville, P. Q.

REPARONS. — TETES DE CLIPPER, etc. ; AIGUISONS lames tondeuses de toutes sortes. Prix 35 cts la paire. Satisfaction garantie. Prompt service par maille. Adresse: M. Narcisse Lafond, Pierreville, Québec.

A VENDRE. — 150 arpents de terre près marché Thetford Mines. Bonne maison, grange, étable moderne, poulailler, 600 poules, porcherie, 75 porcs, 4 éleveuses pour lets, érablière, etc., avec ou sans roulant. S'adresser à M. L.-O. Noël, St-Ferdinand d'Halifax, Mégantic, P. Q.

AIGUISONS CLIPPERS : Toutes sortes, 35 cts le set. Barbiers, 25 cts. Nous sommes spécialisés sur machines automatiques spéciales, ouvrage parfait garanti. "Herménégilde Fontaine" et fils, Notre-Dame de Pierreville, P. Q.

A vendre

AUBAINE. — Ferme No 108 — Un bijou de ferme 90 acres, 30 en prairie, 60 en pacage et bois. Fertile, pente légère, pas de roches, clôtures première classe. Champ de fraises, framboises, pommiers, eau courante et électricité partout. Grange et écurie modernes, 2 maisons de ville, poulailler pour 300 poules, porcherie, grainerie, laiterie, garages. Toutes les bâtisses neuves depuis 3 ans de même que l'agrès de culture. Actuellement 12 têtes, 2 chevaux de prix, 250 poules. Place idéale pour laitier, apiculteur, jardinier, 4 milles de Sherbrooke, 1 1/2 mille de l'église, magasins, chemin de fer, moulin à scie. Maille rurale. Site des plus pittoresques sur la rivière Magog. Cause autre occupation, vendra à sacrifice. S'adresser : A.-C. Demers, 129c, King Ouest, Sherbrooke, Qué.

AIGUISONS CLIPPERS. — Sur machine automatique, l'aiguise lames de tondeuses, prix 35 cents set, ouvrage garanti, lames de tondeuses à moutons, 60 cents set. Avec expérience. Gérard Janelle, St-Cyille de Wendover, P. Q.

FAITES DE L'ARGENT en vendant nos arbres connus dans toutes les parties du pays. Nouveau système facilitant la vente. Plus de ventes et plus de commission. Tout votre temps ou une partie. Luke Frères, Pépiniéristes, Montréal. 1-15-29 Déc.

L'ELIXIR ANTI-RHUMATIQUE du Dr Jos. Comtois a fait ses preuves depuis 35 ans. Si donc, vous souffrez de rhumatisme inflammatoire, articulaire, musculaire, sciatique ou névralgie violente, tic douloureux, n'hésitez pas ; prenez l'Elixir Anti-Rhumatique et les douleurs disparaîtront puis la santé vous reviendra comme à des milliers de personnes affligées comme vous. Expédié Franco sur réception du prix, \$2.50 la bouteille. En vente aussi à Québec à la Pharmacie Brunet et à Montréal à la Pharmacie Montréal, Dr Jos. Comtois, B.A., St-Barthélemy, P. Q.

ANNONCES COLLECTIVES

BALANCE A VENDRE. — La paroisse de St-Thomas d'Aquin peut disposer d'une balance d'une capacité de 15,000 lbs. S'adresser à M. Albani Gauvin, secrétaire du cercle de l'U. C. C., St-Thomas d'Aquin, comté de St-Hyacinthe.

GRATIS

Montres, plus de "100 Primes" données gratuitement. Venez 50 paquets de grains de choix à 5 cents chacun. Demandez aujourd'hui notre catalogue et 50 paquets de grains.

Demandez notre catalogue et 60 paquets.

Allen Nouveautés, St-Zacharie, Qué.

PRISES PIDARD — Nouvelle et merveilleuse préparation contre la maladie du souffle des chevaux. Quelle que soit la gravité ou l'ancienneté du cas, satisfaction garantie. Par poste \$1.00. Adressez-vous à Ths-Ls Girard, St-Félicien, comté Roberval, Qué.

SOUFFREZ-VOUS DE HERNIE ? Notre méthode perfectionnée vous procurera secours, confort et support. Pas d'élastique, ni de bandage, ni de lames d'acier. Ecrivez à Smith Manufacturing Co., Dépt. 200, Preston, Ont. 1-8-15-22-29 Déc.

GRATIS : Montre, kodak, musique, canif, articles religieux, nécessaire de toilette et de fumeur, marmites, perceuse, set de table, coutellerie, nappes, couvertures, serviette, matériel à robes, coton, chemises, etc., donnés aux personnes qui vendront nos grains de jardins à 5 cts le paquet. Catalogue gratuit sur demande. Demandez graines et catalogue L'Union des Jardiniers, Enreg., 1, rue Victoria, Lévis, P. Q.

CAPSULES ANTI-VERMINEUSES. — Pour les chevaux qui souffrent généralement de vers intestinaux. L'emploi de ces capsules les en débarrasse sûrement, purifie le sang, rend l'animal vigoureux et plus doux d'entretien. S'adresser à Ths-Louis Girard, St-Félicien, Cté de Roberval, P. Q.

AIGUISONS ET REPARONS CLIPPERS : toutes marques, 30 cents la paire, ouvrage garanti, vendons lames, accessoires, prompt service, adressez : Stewart Sharpening Shop, Notre-Dame de Pierreville, comté d'Yamaska, P. Q.

AIGUISONS CLIPPERS de toutes sortes, prix \$0.35 le set. Faites connaissance avec moi cette année pour clipper sans trouble et avec plaisir. Ouvrage parfait garanti. Adressez Hector Fontaine, aiguiserie, Pierreville, P. Q.

La propriété industrielle et les Canadiens français

Liste des brevets d'invention accordés en Canada aux Canadiens français durant le mois de novembre 1937. (Liste compilée de la "Gazette Officielle" du Bureau des Brevets par le Bureau Technique Fournier, procureurs de brevets d'invention, 934 rue Sainte-Catherine est, Montréal).

- BREVETS D'INVENTION**
- 369,683, Alphonse Alain de Québec, P.Q. "Borne de terrain".
 - 369,720, Benoit Talbot, d'Ottawa, Ont. "Capsule de bouteille".
 - 369,860, Georges-Joseph Adrien de Montréal, P.Q. "Boîte en papier".
 - 369,863, W.-A. Deschambault, de Montréal, P. Q. "Cabine d'avertisseur à incendies".
 - 370,038, Jules Séguin, de Valenay, P.Q. "Contrôle automatique d'alimentation de moulages".
 - 370,199 E.-J. d'Aoust d'East Windsor, Ont. "Réceptif à liquide".
 - 370,314, J.-R. Pilon, de Montréal, P.Q. "Abat-jour pour véhicules".

Les habitants chez eux

(Suite de la page 5)
pendant, au lieu d'être de \$0.08 à \$0.09 la livre comme il était dit, s'élève de 8 à 9%.
François Denis, secrétaire

St-Denis-sur-Richelieu

L'assemblée du 6 décembre fut présidée par M. Nap. Huard, Mgr Ls-Ad. Sénechal, P.D., M. le Dr Richard, M. le maire Elie Phaneuf nous honoraient de leur présence. M. J. Hébert, propagandiste, nous parla des bienfaits de l'U.C.C. et de ses progrès. Passant à la coopération, il cite St-Barthélemy comme modèle de paroisse coopérative. Il se réjouit de la fondation d'une caisse populaire à St-Denis et surtout de son bon fonctionnement. Mgr Sénechal appuie sur le mot "union catholique" et insiste sur les besoins de cette union par les temps que nous traversons. M. l'abbé J.-A. Lemonde traite le sujet suivant : la sélection des poudeuses. Passant en revue l'histoire avicole au pays, il constate les progrès réalisés depuis 1910 notamment et termine par des conseils pratiques sur la sélection des poudeuses. M. le notaire J.-H. Meunier a déroulé sur l'écran les fêtes qui se sont déroulées à St-Denis pour commémorer les événements de 1837. Une résolution relative à l'élevage du porc et qu'on trouvera dans une autre page de ce numéro a été adoptée. Ce fut notre réunion la plus nombreuse : il y avait salle comble.

Le secrétaire.

Mont-Laurier

Présent à notre séance du 28 novembre, M. l'aumônier diocésain a exposé les services que rend l'U.C.C. à la classe agricole. M. Aristide Massé a présidé cette réunion à laquelle assistaient une cinquantaine de cultivateurs. La propagande se poursuit et dix nouveaux membres se sont inscrits. M. Onésime Noël, propagandiste diocésain, a présenté un travail fort intéressant. Prochaine réunion : le 19 décembre.

W. Grenier, secrétaire.

Ste-Anne-de-la-Pocatière

Le cercle a tenu séance le 30 novembre sous la présidence de M. Félix Bélanger. Les assistants étaient au nombre d'une trentaine. Des travaux ont été présentés par M. Rosémond Caron et M. Armand Ouellet. Auparavant M. l'aumônier avait traité la question de l'amélioration des terres. Le cercle a transmis ses sympathies à l'un de ses directeurs, M.

Thomas Pelletier, affligé par la mort de son épouse. La réunion subséquente est fixée au 14 décembre alors qu'un travail sur les principes coopératifs sera présenté par M. Charles Gagné.

Louis-Philippe Dionne, secrétaire.

Saint-Valérien

M. Arthur Goyette préside la réunion. Après étude, deux résolutions sont adoptées. La première a trait aux grains de semence dont notre région est fort dépourvue, cette année, par suite de la mauvaise récolte. Sur proposition de M. Arthur Tétrault et de M. Etienne Plamondon, demande sera faite aux ministres de l'Agriculture des deux gouvernements de payer le transport en entier ou en partie des grains de semences dont auront besoin les cultivateurs de la région. Une copie de cette résolution sera adressée au député du comté. Sur proposition de M. Elie Viens et de M. Arthur Paré, il est aussi résolu de demander au gouvernement d'exempter les cultivateurs de la taxe de \$0.06 sur l'essence (gazoline) étant donné que l'automobile, pour l'agriculteur, n'est pas un luxe, mais une nécessité. L'Assemblée est ensuite ajournée au 19 janvier.

Ananias Boileau, secrétaire.

St-André-Avellin

Le 5 décembre, M. Benoit de Cotret, propagandiste de l'U.C.C., réunissait les cultivateurs à la salle paroissiale pour leur exposer les avantages de l'Association professionnelle. La formation d'un cercle fut aussitôt décidée et il compte actuellement 30 membres en règle. Il y a lieu d'espérer que le recrutement nous amènera beaucoup de nouveaux membres, car notre paroisse, essentiellement agricole, compte 250 cultivateurs. St-André-Avellin possède un sol fertile et produit des céréales, des légumes, du sucre et du sirop d'érable. L'U.C.C. nous apporte l'organisation et la coopération qui nous manquaient. Nous invitons les autres paroisses du comté de Papineau à se grouper avec nous dans l'U.C.C.

J.-M. ROBERT, secrétaire

St-Alexis

Au début de la réunion du 28 novembre, M. l'aumônier prit la parole pour remercier notre ancien président, M. Alexis Arsenault, qui a dirigé le cercle de

la paroisse depuis sa fondation. Il a de même félicité le nouveau président, M. Louis Dufour. Il faut signaler que le cercle va toujours de l'avant puisqu'il compte, cette année, le plus grand nombre de membres inscrits depuis sa fondation. Grâce à l'initiative de M. le curé, la paroisse est maintenant dotée d'une assurance mutuelle contre le feu qui est appelée à rendre de grands services. La discussion a porté sur le prêt agricole et la résolution suivante a été adoptée: Sur proposition de M. Pierre Lévesque et de M. Ovide Dufour, il est résolu de demander au gouvernement provincial d'abolir les hypothèques et titres inopérants d'au-delà de 30 ans afin de faciliter l'accès des emprunteurs au prêt agricole, de simplifier les formalités légales et d'éviter des frais trop considérables.

J.-J. MARTIN, secrétaire

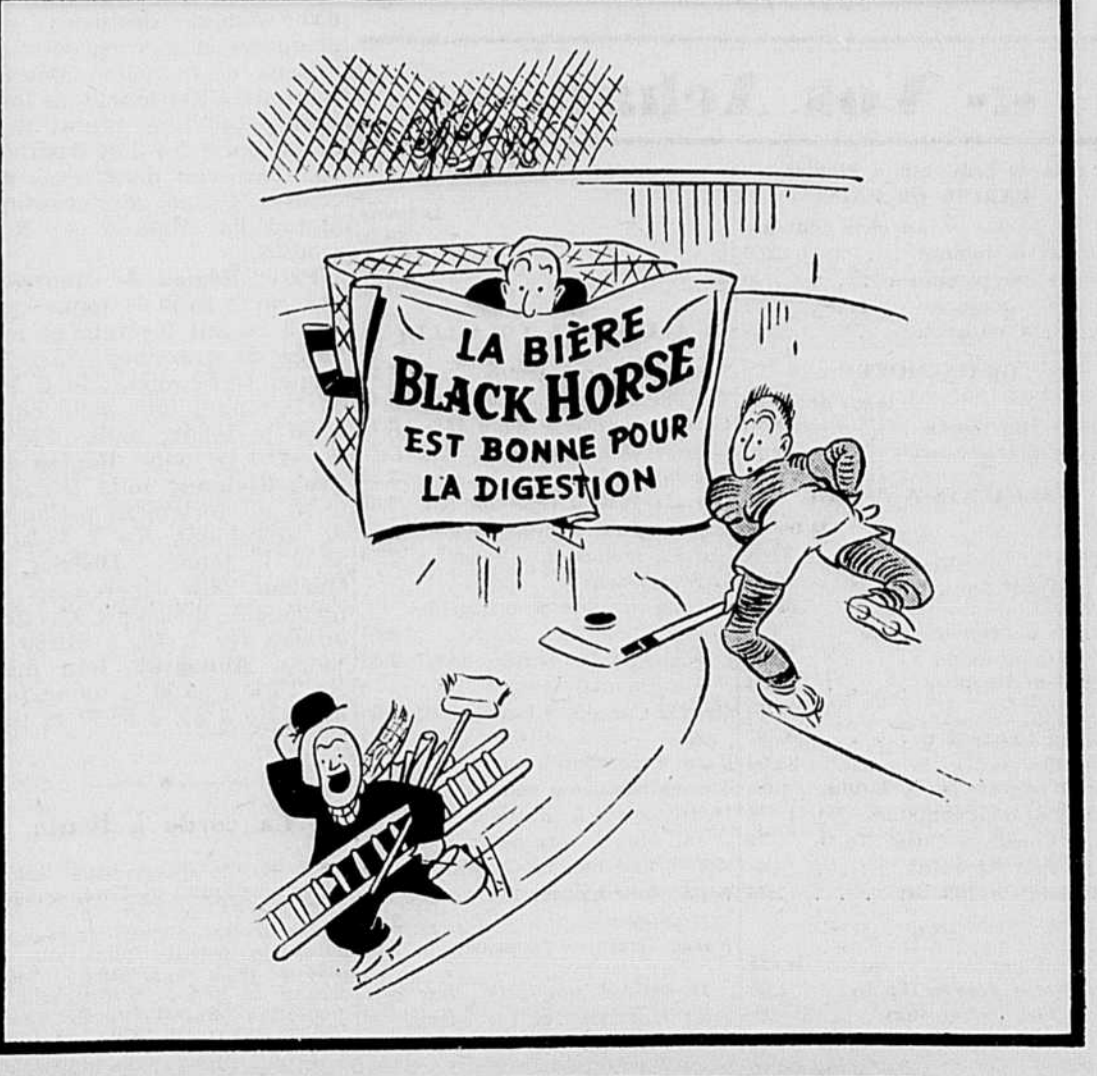
Les idées préconçues...

(Suite de la page 2)

Canada, etc. En cette brève repasse, nous ne trouvons qu'une famille dont le nom indique véritablement la provenance : il s'agit des Langevin. L'ancêtre Mathurin Langevin était bien originaire de l'Anjou et c'est d'Angers qu'il est parti pour venir tenter fortune en Nouvelle-France.

Ainsi sur huit noms de famille, un seul (Langevin) révèle fidèlement l'origine. Les sept autres peuvent induire en erreur si l'on a soin de recourir aux sources et si l'on est porté à faire des déductions trop faciles. Il se peut toutefois que les familles Normand, Breton, Picard, etc., aient tiré leur nom des provinces correspondantes, mais le point de départ de leurs ancêtres pour le Canada indique à tout le moins des migrations antérieures en France. Il y a là un petit problème que seul un maître en patronymie pourrait résoudre parfaitement.

Dominique BEAUDIN



MARCHE

-:- Vos Ventes -:-

Animaux vivants		TAURES	
Montréal, lundi, le 13 déc. 1937.		Choix	4.50 à 5.00
par la Coopérative Canadienne du Bétail de Québec, Ltée.		Bonne	4.00 à 4.25
		Moyenne	3.50 à 3.75
		Commune	2.25 à 3.00
PORCS		VOLAILLES	
Porc à bacon (sélect)		Poules 5 lbs 1-2 et plus	0.16
190 à 230 lbs	8.65 à 8.75	Poules 4 lbs à 5 lbs	0.13
Prime: \$1.00		Poules Leghorn	0.12
Porc à bacon.		Vieux coqs	0.10
180 à 230 lbs	8.65 à 8.75	Poulets gris 5 lbs et plus	0.18
Porc à boucherie.		4½ lbs à 5 lbs	0.16
160 à 240 lbs	8.15 à 8.25	4 lbs à 4½ lbs	0.14
Porc léger.		3 lbs à 4 lbs	0.12
120 à 160 lbs	6.90 à 7.75	Poulets à plumes rouges .02 de moins la lb.	
Porc lourd.			
240 à 270 lbs	8.15 à 8.25		
Extra lourd.—			
270 lbs et plus	7.65 à 7.75		
Truies	6.00 à 7.25		
VACHES		Animaux abattus	
Choix	3.75 à 4.00	PORCS	
Bonne	3.00 à 3.50	Porc frais	la livre
Moyenne	2.50 à 3.00	175 à 25 lbs11
Commune	2.00 à 2.25	Porc frais No 1,	
Très Com.	1.75 à 2.00	90 à 140 lbs12½
VEAUX DE LAIT		VEAUX	
Choix	9.25 à 9.50	Veaux de lait	0.08 à 0.09
Bon	8.50 à 9.00	OEUFs	
Moyen	7.50 à 8.00	A—Gros33
Commun	6.00 à 7.00	A—Poulette27
VEAUX DE CHAMP		A—Moyens29
Bon	4.00 à 4.25	B—24
Moyen	3.75 à 4.00	C—21
Commun	3.25 à 3.50	MIEL BLANC	
AGNEAUX DU PRINTEMPS		Chaudière de 5 lbs08½
Choix	8.00	Chaudière de 30 lbs07½
Pesant	7.00	MIEL BRUN	
Béher	6.00	Chaudière de 60 lbs06
Commun	6.00	POIS	
MOUTONS		Canadiens	le minot 2.50
Bon	3.50 à 4.00	Canadiennes	le minot 1.40
Commun	2.00 à 2.50	PATATES	
BOUVILLONS		Montagnes Vertes 80 lbs 40 à 50	
Choix	6.50 à 7.00	FOIN	
Bon	5.00 à 6.00	No 1	\$9.00 la tonne
Moyen	4.50 à 5.00	No 2	\$8.00 la tonne
Commun	3.50 à 4.00	VOLAILLES	
Com. Léger	3.00 à 3.50	Engraissées au lait	
TAUREAUX		A—6 lbs et plus	0.26
Choix	3.75 à 4.00	5 à 6 lbs	0.25
Bon	3.00 à 3.25	B—6 lbs et plus	0.24
Moyen	2.75 à 3.00	5 à 6 lbs	0.23
Commun	2.25 à 2.50	A—choix	0.24
		B—6 lbs et plus	0.22
		5 à 6 lbs	0.21
		C—	0.19

-:- Vos Achats -:-

Prix de gros, pris à Montréal		TOURTEAUX	
FARINE DE PAIN		De lin	39.00
au char., en sacs		De coton	39.00
Première patente	3.60	Drèche de brasserie	29.00
Deuxième patente	3.40	ALIMENT A VOLAILLES	
Forté à boulangerie	3.35	Carona Grain à gratter	2.10
Farine à pâtisserie	2.65	Carona Grain intermédiaire	2.45
GRAIN MOULU		Carona moulée à ponte 22%	2.70
le sac de 98 lbs		Carona Concentré à volailles 35%	3.25
Blé d'Inde moulu	1.70	Carona Pâté à reproduction	2.85
Blé d'Inde concassé	1.70	Carona Paté à croissance	2.55
ALIMENTS A BÉTAIL		Carona tout moulu. Poussins	2.75
la tonne		Carona Grain à poussins	2.75
Son	28.00	Carona moulée à engraissement	2.65
Gru rouge	30.00	Carona moulée laitière 24%	2.05
Midling	39.00	Carona moulée laitière %	2.00
Farine de viande cuivée (60 pour cent)	70.00	Carona Concentré Laitier 32%	2.30
Ecaillés d'huitres	16.00	Carona moulée pour porcs	3.00
Gravier	13.00	Carona moulée à veau	2.85
Farine fourragère	45.00	Norac, grain à gratter	2.05
Gluten	35.00	Carona Moulu aux oeufs	2.00
Blé à engrais No 5, 1 min.	0.98	Norac, tout moulée à poussins	2.50
Avoine d'alimentation No 1	1.54	Norac tout moulée à croissance	2.25
Orge Canadien Ouest No 3	0.70	Norac Grain à poussins	2.45
Mais Sud Africain	0.85		
Sarrasin, le 100 lbs	1.65		
SEL			
le sac			
En pierre (sac de 100 lbs)	1.00		
Gros (sac de 140 lbs)85		
Fin (sac de 200 lbs)	1.15		

Le marché du foin et de la paille

Voici quelle était en résumé, la situation du marché du foin et de la paille, le 22 novembre, dans les districts d'inspection de la Division fédérale des semences. Les prix donnés ci-dessous, sont ceux offerts ou payés aux cultivateurs et les données apparaissant sous le sous-titre "Disponibilités" représentent approximativement les quantités disponibles à la ferme.

QUEBEC

Demande: Le marché est peu actif. La tendance est plutôt faible. Il s'est traité quelques affaires en vieux foin de trèfle dernièrement. On ne rapporte que quelques expéditions aux Etats-Unis. Les exportations en Angleterre sont pratiquement nulles.

Disponibilités: Région de Montréal: Les quantités disponibles encore à la ferme sont estimées à 75 p.c. de la production commerciale de 1937, évaluée à 175,000 tonnes. Les sortes et catégories sont :

35% — Mil No 2 et mil légèrement mélangé de graminées No 2;
30% — Mil fortement mélangé de graminées No 2;
20% — Mil No 3, mils légèrement ou fortement mélangés de graminées No 3;
15% — Foin de qualité supérieure.

Les données de la production commerciale des autres districts du Québec sont : Cantons de l'Est, 20,000 tonnes destinées au marché local; District de la Beauce, 15,000 tonnes de mil, mil légèrement mélangé de graminées et foin mêlé des catégories No 2 et No 3. Région du Québec et Lac St-Jean, 25,000 tonnes, destinées aux chantiers et aux endroits disetteux de la région. Bas St-Laurent, 8,000 tonnes de foin divers tombant plutôt dans la catégorie No 3 et destinées aux paroisses disetteuses des comtés Gaspé, Bonaventure, Matapédia, Matane et Rimouski.

Prix: Région de Montréal: Mil No 2 \$6.50 la tonne; mil No 3 et mil légèrement mélangé de graminées \$5.50 la tonne; trèfle mêlé No 2 \$6.50 la tonne; foin mêlé No 2 \$6.00 la tonne; paille d'avoine \$4.50 la tonne. Région des Trois-Rivières: mils légèrement ou fortement mélangés de graminées, No 2 \$7.50 à \$8.50 la tonne. District de Québec: Mils légèrement ou fortement mélangés de graminées No 2, \$9. à \$10.00 la tonne; Rimouski: foin mêlé No 2 \$6. à \$6.50 la tonne, foin mêlé No 3 \$5. à \$5.50 la tonne.

La corde à lieuse

La ficelle d'engrègement est le principal produit de l'industrie canadienne des cordages, des cordes et des ficelles, d'après les rapports du recensement industriel. En 1934 et 1935, la production canadienne de ficelle d'engrègement se montait à 24,500 tonnes, contre 26,500 tonnes en 1930. Les fibres d'agavé sont les plus employées.

PRODUITS LAITIERS

Prix du 8 décembre

BEURRE

No 1 pasteurisé 29 5-8 la lb net

FROMAGE

No 1 blanc : à 13 1-2 la lb

No 1 coloré : à 13 5-8 la lb

VOLAILLES ABATTUES

LE COMPTOIR COOPERATIF a fait récemment des arrangements pour recevoir à Montréal les volailles abattues. Les membres de l'U. C. C. qui désirent profiter de ce service devront adresser leurs expéditions comme suit :

LE COMPTOIR COOPERATIF,
363, place d'Youville,
Montréal.

Les reconnaissances et la correspondance devront être adressés au :

COMPTOIR COOPERATIF,
515, avenue Viger,
Montréal.

Nous conseillons fortement aux groupements de cultivateurs qui désirent vendre en coopération par notre entremise, de communiquer avec nous pour nous dire la date à laquelle ils abattront et la quantité de volailles qu'ils nous expédieront. Chaque fois qu'il nous sera possible de le faire, nous demanderons à un inspecteur avicole d'aller leur aider et leur donner des conseils.

Le Comptoir Coopératif

peut vous fournir à bonnes conditions :

Les engrais chimiques La tôle ondulée
Les engrais alimentaires Les treillages métalliques
La clôture de fils barbelés La peinture et le ciment

L'huile à moteur 100% pure, en bidons de 15, 30 et 45 gallons ; en bidons de 5 gallons, \$4.00 F.O.B., Montréal.

Ecrivez au

COMPTOIR COOPERATIF, LTEE
515, Avenue Viger,
Montréal.

B. TRUDEL & Cie

Fournitures et machineries pour laiteries, beurrieres et fromageries.

304, Place d'Youville

MONTREAL

Tél. : PL. 9112

E.-W. CARON

145-149, Des Commissaires-Est, Montréal

Moulinier et Négociant en Farine, Grains et Provisions.

Grains lousés — chaux assorties.

Demandez les produits CARONA

BUREAU CHEF : QUEBEC, QUE.

SUCCURSALES :

CHICOUTIMI

RIVIERE DU LOUP

MONT-JOLI

J.-B. Renaud & Cie, Inc.

FONDEE EN 1845

La plus grande organisation du genre dans la Province
FARINE, GRAIN, EPICERIES PROVISIONS, FRUITS, POISSON
ETC.

SUBSIDIAIRE :
OLD CITY MFG. CO
LTD
QUEBEC, QUE.

LE BUCHERON

"EN ATTENDANT LE MEDECIN" Certificats de membres

XII

INDIGESTION

Les premiers vomissements débarrassent l'estomac et ne doivent pas être combattus. Quand l'estomac est vide et que les nausées et les hoquets continuent, faire prendre dans un peu d'eau 15 gouttes anti-spasmodiques et renouveler cette dose s'il le faut une demi-heure après.

Remèdes courants : Alcool de menthe ou de mélisse. Bicarbonate de soude. Purgation le lendemain (Sulfate de soude).

Ensuite boissons gazeuses ou citronnade ou orangeade fraîches. Si l'on préfère le thé il faut le prendre très chaud. S'il y a diarrhée, elle est souvent salutaire et s'arrête d'elle-même.

S'il y a coliques appliquer sur le ventre des compresses d'eau très chaude et au besoin donner un lavement huileux ou glycérolé (1 cuillerée à soupe ou 2 pour un demi-litre d'eau bouillie). Ensuite désinfecter l'intestin en prenant quelques tablettes désinfectantes.

INSECTES (piqûres d'), guêpes, abeilles, frelons, moustiques, mouches, etc.

Aussitôt piqué toucher largement la piqûre avec le bouchon du flacon d'un spécifique anti-venimeux. Ne pas employer le spécifique sur les paupières ou, en tout cas, veiller à ce qu'il n'en pénètre pas dans l'oeil. En cas de piqûres par guêpe ou abeille, s'assurer que l'aiguillon n'est pas resté dans la plaie; s'il s'y trouve l'extraire immédiatement en pressant la peau et en tâchant de le saisir; après extraction, toucher avec le spécifique comme ci-dessus. Les piqûres de la gorge par une guêpe tombée dans un breuvage sont souvent fort graves en raison de l'œdème qu'elles déterminent. Appeler aussitôt un médecin. En attendant se gargariser avec de l'eau très froide ou mieux sucer des petits morceaux de glace sans interruption pendant une ou deux heures. Entourer le cou de compresses d'eau très chaude fréquemment renouvelées. Bains de pieds de moutarde.

INSOLATION

Étendre le malade dans un endroit frais et aéré; desserrer les vêtements, mettre sur la tête des compresses d'eau très fraîche ou mieux une vessie de glace. Sina-pismes aux jambes et aussitôt que possible lavement d'un demi-litre d'eau additionnée d'une poignée de sel gris. Faire respirer le flo-con de sels, et dès que le malade reviendra à lui, lui faire prendre 10 à 15 gouttes anti-spasmodiques.

Recommandées également : Inhalations d'éther; caféine en injections, Voir "Congestion cérébrale"

IVRESSE

Ammoniaque (10 gouttes dans un grand verre d'eau). Si l'ivresse est légère, faire vomir en mettant un doigt dans la gorge; ensuite laisser dormir dans un endroit tempéré. Dans l'ivresse profonde, frictionner et réchauffer le malade. Faire prendre du café fort. Le séjour au froid est néfaste aux gens en état d'ivresse. Frictions sur tout le corps avec du baume tonique.

JAMBES (maux de).

Les ulcères de jambes sont presque toujours dus aux varices. Un infusé anti-variqueux est souverain. L'ulcère une fois formé est difficile à guérir. Une bonne pratique est de l'exposer au soleil. Quand le soleil est très vif comme en été, il faudra choisir de préférence la matinée; la jambe exposée 10 à 15 minutes pour commencer; augmenter ensuite de 5 minutes par jour ou davantage suivant les effets. Si on est obligé de faire le traitement en plein midi, mettre une gaze pour tamiser les rayons et éviter les coups de soleil et l'irritation de la plaie. La séance terminée faire un pansement avec la pommade pour brûlures qu'on étendra en couche assez épaisse sur le côté gaze du cataplasme ouaté. Mettre simplement par dessus un peu de coton cardé et une bande.

(A suivre)

Nous prions les membres qui ont été recrutés ces jours derniers par nos propagandistes en forêt, de ne pas s'impatienter s'ils n'ont pas tous reçu leurs certificats.

A cause de surcroît de travail dû à la période active d'enrôlement et de renouvellement, la besogne a doublé à notre bureau et nous regrettons de ne pouvoir faire l'envoi des certificats aux ayants droit au jour le jour.

Nous les prions de nous excuser de ces retards involontaires, mais en même temps, nous tenons à les assurer qu'il n'y a pas le moindre manque de bonne volonté de notre part et que nous travaillons chaque jour des heures supplémentaires afin de donner à chacun satisfaction dans la mesure du possible.

Ceux qui ne recevront pas leur journal dans un temps raisonnable devront nous avertir en nous donnant le numéro de leur certificat et leur adresse au complet pour nous permettre de faire une enquête auprès des autorités postales si nécessaire.

Surtout, n'allez pas attendre plusieurs mois avant de réclamer. Nous sommes aussi anxieux que vous-mêmes à ce que votre journal soit délivré régulièrement.

Encore une fois, quand vous voudrez faire changer l'adresse de votre journal, écrivez directement au secrétariat à Montréal, 515, avenue Viger, en donnant votre ancienne adresse et le numéro de votre certificat.

En suivant ces instructions vous éviterez tout retard inutile dans la livraison de votre journal et vous faciliterez en même temps notre travail de bureau.

Que chacun fasse sa part en y mettant de la bonne volonté; tout le monde en bénéficiera.

L.-P. C.

Questionnaire

Au commencement de la nouvelle année, nous publierons dans "La Terre de Chez Nous" un questionnaire et nous prions tous les membres de la Section d'y répondre.

L'Exécutif de votre union désire se faire une idée exacte des conditions de travail qui leur sont faites dans les divers chantiers de la province.

Nous ne saurions porter un jugement équitable basé seulement sur les plaintes individuelles qui nous viennent de membres isolés.

Quand nous connaîtrons l'ensemble des griefs et que nous aurons reçu des milliers de suggestions des intéressés, il nous sera possible de préparer des mémoires qui seront présentés à messieurs les législateurs au cours de la session qui s'ouvrira à la fin de janvier prochain.

Que chacun prépare donc ses réponses et rédige ses suggestions pour être prêt à nous les adresser quand nous vous ferons un appel.

Si vous voulez que vos députés vous fassent de bonnes lois, il faut que vous les renseigniez sur vos besoins et que vous leur indiquiez les lacunes qu'ils auront à combler.

N'oubliez pas que vos représentants à la législature sont vos mandataires.

Ils comptent sur vos conseils pour remplir fidèlement leur mandat.

Les P. C.

Notre

TABLEAU NOIR

PARADIS & FRERE — Lac-au-Saumon, comté de Matane.

Refusent de rembourser leurs flotteurs de bois qu'ils ont payés en bas du taux légal.

TAYLOR & HURLEY — Lac Beauport.

GAGNON & FRERES — Matane.

WILFRID VALLEE — St-Côme, comté de Beauce.

J.-C. ROY — St-Evariste Station, comté de Beauce.

LEON PELLETIER — St-Fabien, comté de Rimouski.

MICHEL CASTONGUAY — St-Alexandre, comté de Kamouraska.

Les sept opérateurs dont les noms apparaissent sur cette liste, n'ont pas encore réglé leurs employés au taux convenu par les ordonnances gouvernementales.

Leurs noms apparaîtront sur ce tableau tant qu'ils n'auront pas satisfait à la loi.

Le contrat collectif

(Suite de la page 20)

S'ils disent vrai, il est évident que les responsables favorisent messieurs les exemptés au détriment de leurs ouvriers.

Chaque piastre qui est retranchée par favoritisme de la paie d'un employé va directement dans les poches des exemptés!

Voilà la différence entre l'administration d'une loi ouvrière par des fonctionnaires publics et l'application d'un contrat collectif par un comité conjoint des représentants des patrons et des ouvriers.

Les comités conjoints ont mission de traiter tout le monde également et de n'exempter personne de ses obligations.

Convaincus par l'expérience des derniers mois, que les ouvriers forestiers n'auront entière justice, que le jour qu'ils auront signé un contrat collectif avec les employeurs, nous allons continuer nos démarches pour venir à ce résultat.

Plus que jamais, le public a horreur des exemptions et... des exemptés!

Louis-Philippe COTE.

Québec, le 14 décembre 1937.

POUR S'ENROLER DANS L'UNION

Les ouvriers forestiers et employés de scieries qui désirent s'enrôler dans leur association professionnelle peuvent le faire eux-mêmes en adressant leur cotisation et abonnement directement à Québec, au bureau de la section des Bûcherons.

Vous n'avez qu'à remplir le coupon d'abonnement et nous l'envoyer avec votre remise.

LA SECTION DES BUCHERONS U. C. C.

B. P. 55, Station "B"

Québec.

Ci-inclus, veuillez trouver la somme de \$..... pour abonnement au journal "La Terre de Chez Nous" et ma cotisation de membre pour un an.

Veuillez m'adresser mon certificat - reçu et mon

insigne à.....

(Signature au long)

Comté de P. Q.
(Ecrivez lisiblement en lettres moulées de préférence.)

Cotisation \$1.00
Abonnement 1.00
Bouton-insigne .25

ACHETEZ VOS LIVRES

du service de librairie de l'U. C. C.

Cours à domicile : 1934-35, 35-36, 36-37 :

L'unité \$ 0.15
La douzaine \$ 1.50
Le cent \$12.00

Manuels d'agriculture publiés par l'Ecole d'Agriculture de Ste-Anne de la Pocatière :

Les Animaux \$1.00
Les champs \$1.00

Cours d'agriculture, publiés par l'institut agricole d'Oka :

Deux volumes parus : \$1.20

Quatre volumes, dont deux à paraître : \$1.75
Nous payons les frais de port.

Ecrivez au

SERVICE DE LIBRAIRIE DE L'U. C. C.,
515, avenue Viger, Montréal.

LE BUCHERON

Le Contrat collectif

POUR répondre aux nombreuses demandes de renseignements sur les conventions collectives de travail qui nous viennent chaque semaine de tous les districts de la province, nous allons essayer de satisfaire le légitime désir de ceux qui veulent s'instruire sur ce sujet.

La section 3 de la loi des syndicats professionnels définit le contrat collectif, explique quels sont ceux qui peuvent en faire partie, expose les droits et pouvoirs des contractants et les moyens légaux à leur disposition pour faire observer les ordonnances.

Voici d'ailleurs, le texte de la loi. Sa rédaction est assez claire pour que chacun en comprenne le but et la portée.

Loi des Syndicats professionnels, Section - 3 -

De la convention collective de travail.

16.—La convention collective de travail est un contrat relatif aux conditions du travail, conclu entre, d'une part, les représentants soit d'un syndicat professionnel, soit d'une union, soit d'une fédération de syndicats et, d'autre part, un ou plusieurs employeurs, ou les représentants soit d'un syndicat d'employeurs, soit d'une union, soit d'une fédération de syndicats d'employeurs.

Peuvent faire l'objet d'une convention collective du travail, tous les engagements concernant les conditions du travail qui ne sont pas défendus par la loi.

17.—Sont liés par la convention collective de travail :

1.—Les employés et employeurs signataires, soit personnellement, soit par mandataire autorisé, de ladite convention ;

2.—Ceux qui, au moment où la convention est conclue, sont les membres d'un groupement partie à cette convention, si, dans un délai de huit jours francs, à dater du dépôt ci-après pourvu à l'article 18 de la présente loi, ils n'ont pas donné leur démission de tel groupement et s'ils ne l'ont pas notifiée, par un avis écrit déposé au secrétariat de ce groupement et chez le ministre du travail de la province de Québec ;

3.—Ceux qui sont membres d'un groupement adhérant ultérieurement à cette convention, si, à dater de la notification de telle adhésion, ils ne sont pas retirés de ce groupement dans les conditions et délais précisés au paragraphe 2 ci-dessus ;

4.—Ceux qui, postérieurement au dépôt de la convention, entrant dans un groupement partie à cette convention.

18.—La convention collective de travail doit être par écrit, sous peine de nullité.

Elle ne prend effet qu'à partir du dépôt, par l'une des parties chez le ministre du travail, d'une copie authentique ou, dans le cas de sous-seing privé, d'un double de l'écrit qui en arrête les dispositions. (21 Geo. V, c. 19, s. 29).

19.—La convention collective de travail donne ouverture à tous les droits et recours établis par la loi pour la sanction des obligations.

2.—Les groupements capables d'ester en justice qui sont parties à la convention collective du travail peuvent exercer toutes les actions qui naissent de cette convention en faveur de chacun de leurs membres, sans avoir à justifier d'une cession de créance de l'intéressé, pourvu que celui-ci ait été averti et n'ait pas déclaré s'y opposer. L'intéressé peut toujours intervenir dans l'instance engagée par le groupement.

Lorsqu'une action née de la convention collective du travail est intentée soit par une personne, soit par un groupement, les autres groupements capables d'ester en justice, dont les membres sont liés par la convention peuvent toujours intervenir dans l'instance engagée, à raison de l'intérêt collectif que la solution du litige peut présenter pour leurs membres. (21 Geo. V, c. 98, s. 4).

x x x

Comme on vient de le voir, le contrat collectif est une entente à intervenir entre un patron ou un groupe de patrons et leurs ouvriers groupés dans des syndicats ou associations.

Le contrat collectif est la reconnaissance par écrit des ententes conclues à l'amiable entre employeurs et employés.

Ils ont pour but de fixer les taux des salaires, limiter la durée du travail, régler les conditions générales de l'emploi, prévenir les grèves, etc.

Il ne faut pas croire qu'une convention collective n'est profitable qu'aux ouvriers. Les patrons qui sont parties à ces ententes, y trouvent eux aussi de précieux avantages.

Le rôle de l'Etat, lorsqu'une convention a été signée, se borne à en faire respecter les articles.

Lorsqu'il a décrété l'extension juridique d'une de ces conventions, à un district déterminé ou à toute l'industrie couvrant la province, c'est encore à l'Etat qu'il incombe, en adoptant des lois appropriées, de faire observer ses ordonnances.

x x x

Comme on le sait, le travail dans la province de Québec, est régi de deux manières : 1.—La convention collective; 2.—Les décrets de l'Office des salaires raisonnables.

Les ouvriers de l'industrie forestière ont un statut spécial qui porte le nom de "Loi assurant des salaires raisonnables aux ouvriers travaillant dans les exploitations forestières".

Cette loi donne au lieutenant-gouverneur en conseil, des pouvoirs discrétionnaires quand il s'agit de la fixation des salaires, la limitation des heures de travail et autres conditions de travail des ouvriers de cette industrie.

Bon nombre de gens croient que toute l'industrie des bois est couverte par cette loi. C'est une erreur. Elle ne régit que les opérations d'extraction des arbres de la forêt et leur transport par traction animale ou mécanique ou le flottage sur les lacs et les rivières.

Quand la matière première est rendue aux usines et scieries ou aux ports d'expédition, cette loi cesse d'opérer.

A ce point de division, l'Office des Salaires raisonnables entre en scène et après avoir entendu les patrons et les ouvriers, cet organisme a le pouvoir d'émettre des ordonnances pour fixer les salaires des employés de pulperies, de scieries et autres établissements connexes qui utilisent les bois comme matière première.

Le travail des débardeurs qui chargent les produits forestiers aux points d'expédition, sur les chars, camions et bateaux est aussi du domaine de l'Office.

Nous profitons de l'occasion pour informer les intéressés, que depuis au delà d'un mois, l'exécutif de la section des Bûcherons a remis à M. le secrétaire de l'Office, deux mémoires dans lesquels les revendications des employés de scieries et des débardeurs sont soumises à messieurs les commissaires de l'Office des Salaires raisonnables.

Voilà deux mois que cette loi est en force. Ces deux catégories d'ouvriers espèrent qu'on ne les fera pas trop attendre.

Ils ont été exploités si longtemps, qu'ils sont rendus à la limite d'endurance...

x x x

Les lois, les ordonnances et les décrets, dans l'ensemble, sont de très bonnes choses, mais... le côté le plus important est, comme chacun le sait, leur observance.

Quand l'exécution d'une ordonnance est assujettie au bon plaisir des fonctionnaires, on conçoit que l'esprit des législateurs est le plus souvent faussé.

Les lois sont censées être faites pour le public en général.

C'est avec raison que l'on qualifie d'odieuses, les lois d'exception.

Eh ! bien, que voyons-nous dans le moment ?

Un député et des organisateurs politiques se moquent des ordonnances, au vu et su d'un public indigné.

Ils se défendent de ne pas payer les salaires légaux à leurs employés, en disant qu'ils sont exemptés.

(Suite à la page 19)

FORUM

de renseignements

Dans cette colonne, l'Organisateur Général de la Section des Bûcherons U.C.C. répondra chaque semaine aux demandes de renseignements que les membres de la Section lui adresseront sur des sujets forestiers seulement. Veuillez donner pour signature votre numéro de membre.

L.-P. C.

10. Un JOBBER a-t-il le droit d'ouvrir les lettres des employés de son camp avant de les leur remettre? Que faire pour l'en empêcher?—629.

R.—a) Il est criminel de violer le secret des lettres cachetées et confiées au ministère des postes. Seuls les destinataires ont droit de les ouvrir ou d'en autoriser d'autres à le faire.

b) Dénoncez toute infraction au Surintendant des Postes de votre district.

20. J'ai vu sur un journal que 100 pieds cubes étaient l'équivalent de 1 3-4 corde légale et que c'est ainsi que le bois à pulpe est mesuré. Voulez-vous me dire la vérité sur ce sujet?—12,731.

R.—a) Les profanes du métier, surtout certains journalistes qui traitent toutes les questions au point de vue politicien parlent de pieds cubes solides et de pieds cubes mesure apparente, comme des aveugles discutant de couleurs.

b) Définissons d'abord ce qu'est une corde telle que déterminée par une loi fédérale.

La corde est l'espace compris dans 128 pieds cubes apparents, c'est-à-dire un volume déterminé par un bloc de huit pieds de longueur par quatre pieds de hauteur et quatre pieds de profondeur. C'est la seule corde légale dans le Dominion.

Il ne faut pas confondre les pieds (apparents) de la corde avec les pieds solides déterminés par la mesure cubique.

D'après les calculs les plus précis, la corde légale de 128 pieds cubes apparents est l'équivalent de 85 pieds cubes solides.

O, 100 pieds cubes solides égalent à 1 1-6 corde.

Ou en d'autres termes, quand la corde vaut \$2.00, le 100 pieds cubes vaut environ \$2.35.

c) Il est regrettable que le ministère des Terres et Forêts n'ait pas accepté la recommandation faite par notre association d'ordonner que le bois, coupé de 4 à 5 pieds de longueur fussent mesurés UNIQUEMENT d'après la corde "mesure apparente".

Nous avions prévu qu'en permettant de mesurer les bois à pulpe de 4 à 5 pieds, pièce à pièce, cette méthode serait pour plusieurs le prétexte de tricher les bûcherons.

En effet, la plupart des bûcherons ne connaissant pas les règles de mesurage suivant la méthode cubique, ne peuvent pas se rendre compte de leur gain de la journée ou de la semaine.

Les bûcherons savent tous employer et mesurer une corde. Aux Etats-Unis et dans les autres provinces du Dominion, les bois à continuer l'exploitation des bûcherons du Québec, on a trouvé le pulpe se mesurent à la corde. Pour truer de la mesure cubique.

Pauvres esclaves! Vous avez encore une fois été roulés!

30. Le même équivalent de \$2.35 le cent pieds cubes doit-il servir pour les bois coupés en billots de 12 à 16 pieds.—9407.

R.—a) Non! Cet équivalent ne vaut que pour le bois de 4 à 6 pieds de longueur.

b) Le gouvernement n'a pas fixé aucun prix pour la coupe des bil-

J.-F. DIONNE, L.D.C.
COMPTABLE PUBLIC
1438 Sicard
Montréal.
Vérification municipale,
scolaire, commerciale et
industrielle.
Tél.: CLAIRVAL 5940J.

Téléphone : 2-1404
Lesage & Lesage
Avocats — Barristers
56, rue St-Pierre
Québec
Paul Lesage, L.L.L.
Jean Lesage, L.L.L.

LS-Philippe Côté
Organisateur Général
de la Section des Bûcherons
U. C. C.
B. P. 55 — DIVISION "B"
QUEBEC

MANUEL DE L'INVENTEUR
GRATIS aux INVENTEURS
SUR DEMANDE
ALBERT FOURNIER
934 ST-CATHERINE EST MONTREAL

ESSAYEZ GRATIS

ONGUENT CAMPREX. — Fa-
meux composé à base d'extraits vé-
gétaux. Milliers d'attestations pour
hémorroïdes, eczéma, plaies, aussi
démangeaisons, enflures, clous, etc.
Envoyez \$0.40 pour paquet conte-
nant pot régulier et boîte d'essai.
Employez d'abord celle-ci et, si pas
satisfait, retournez pot régulier non
ouvert, et votre argent sera rem-
boursé.

LA CAMPREX CAMPAGNA
FABRIQUE
St-Paul de Chester
(Arthabaska), Qué.

lots au-dessus de six pieds.

40. Mon jobber m'a chargé les
frais de transport ainsi que la
pension au taux de \$1.05 par jour
sur un chemin privé construit sur
les limites. A qui m'adresser pour
me faire rembourser?—2084.

R.—a) Envoyez votre réclama-
tion avec feuilles d'engagement
et de règlement au Département
des Terres et Forêts, 142, rue St-
Jean, Québec.

Pour les connaisseurs

THÉ
"SALADA"

5027